

MRC BEAUCENTRE

PLAN DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES 2023-2029

Adopté par règlement le 14 décembre 2022
Mise en œuvre le 1^{er} janvier 2023

Préparé par :

STRATZER

TABLE DES MATIÈRES

Liste des tableaux.....	v
Liste des figures.....	vii
Équipe de réalisation.....	viii
STRATZER.....	viii
MRC Beauce-Centre.....	viii
Comité consultatif du PGMR.....	viii
Liste des acronymes.....	ix
Définitions.....	x
Avant-propos.....	xiv
1 Description du territoire d'application.....	1
1.1 Portrait géographique et démographique.....	1
1.1.1 Particularités de la région de Chaudière-Appalaches et PGMR collaboratifs.....	1
1.1.2 Particularités de la MRC Beauce-Centre.....	1
1.2 Profil socio-économique.....	4
1.2.1 Répartition des ménages.....	4
1.2.2 Scolarité et revenus.....	5
1.2.3 Secteurs d'activités économiques.....	6
2 Responsabilités en gestion des matières résiduelles.....	9
2.1 Compétence en gestion des matières résiduelles.....	9
2.1.1 Responsabilités de la MRC et des municipalités.....	10
2.1.2 Ententes intermunicipales.....	10
2.2 Réglementation municipale.....	12
3 Recensement des organismes, entreprises et installations œuvrant en GMR.....	14
3.1 Installations de GMR desservant le territoire de la MRC.....	14
3.1.1 Centres de tri et de conditionnement des matières recyclables.....	14
3.1.2 Centre de valorisation des matières organiques.....	16
3.1.3 Lieu d'enfouissement technique (LET).....	16
3.1.4 Écocentres et points de dépôt.....	17
3.1.5 Centres de tri de résidus de CRD.....	18

3.1.6	Installations de gestion des boues municipales.....	19
3.1.7	Autres installations	20
3.2	Intervenants en gestion des matières résiduelles	20
4	Gestion actuelle des matières résiduelles	24
4.1	Mesures d'information, de sensibilisation et d'éducation en place et autres programmes.....	24
4.2	Modes de collecte et des services offerts	24
4.2.1	Gestion des matières recyclables.....	24
4.2.2	Gestion des déchets	25
4.2.3	Gestion des matières organiques.....	26
4.2.4	Gestion des boues.....	27
4.2.5	Gestion des encombrants.....	28
4.2.6	Autres programmes de gestion.....	28
4.3	Synthèse des coûts de collecte, de transport et de traitement des matières résiduelles en 2019	28
5	Inventaire des matières résiduelles produites sur le territoire	30
5.1	Bilan global de l'inventaire	30
5.1.2	Portrait de 2019	30
5.1.3	Comparaison avec le précédent PGMR	32
5.2	Secteur résidentiel.....	35
5.2.2	Résultats de l'inventaire	35
5.3	Secteur ICI.....	38
5.4	Secteur des résidus de CRD	41
5.5	Éléments méthodologiques et précisions	43
6	Diagnostic territorial	45
6.1	Bilan sommaire du PGMR 2016-2020	45
6.2	Orientations et objectifs nationaux.....	47
6.3	Problématiques et enjeux régionaux	47
6.3.2	Constats de la démarche régionale.....	47
6.3.3	Constats sur le territoire de la MRC.....	48
6.3.4	Évaluation à long terme des besoins en élimination.....	50
6.3.5	Droit de regard.....	50
6.4	Orientations et objectifs de la MRC	51

6.4.2	Bilan des résultats de la MRC en 2013 et 2019.....	51
6.4.3	Énoncé des orientations et des objectifs de la MRC.....	51
7	Plan d'action 2023-2029	53
7.1	Plan d'action régional.....	53
7.2	Présentation des actions de la MRC.....	53
7.3	Gouvernance et échéancier de mise en œuvre	65
7.4	Cadre financier	66
7.4.2	Estimation des coûts	66
7.4.3	Estimation des revenus	66
7.5	Surveillance et suivi du PGMR	66
ANNEXE 1 — SOURCES D'INFORMATION.....		68
ANNEXE 2— PORTRAIT GÉOGRAPHIQUE ET DÉMOGRAPHIQUE DE LA MRC		71
ANNEXE 3— POINTS DE DÉPÔT DE LA RESPONSABILITÉ ÉLARGIE DES PRODUCTEURS		74
ANNEXE 4— RÉSULTATS DÉTAILLÉS DE L'INVENTAIRE (OUTIL)		77
ANNEXE 5— PLAN D'ACTION RÉGIONAL		86
ANNEXE 6— PLAN D'ACTION DU PGMR DE LA MRC BEAUCE-CENTRE.....		90
ANNEXE 7— SYNTHÈSE DES COÛTS ASSOCIÉS À LA MISE EN ŒUVRE DES MESURES DU PLAN D'ACTION DU PGMR.....		97
ANNEXE 8 — REVENUS ANTICIPÉS EN GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES		100

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Objectifs du Plan d'action à atteindre d'ici 2023.....	xiv
Tableau 2 : Population et densité des municipalités	3
Tableau 3 : Répartition de la population de la MRC Beauce-Centre en 2019	4
Tableau 4 : Répartition des ménages de la MRC Beauce-Centre en 2019	5
Tableau 5 : Types d'exploitations agricoles en 2019.....	6
Tableau 6 : Principales entreprises sur le territoire	8
Tableau 7: Partage des responsabilités en GMR	10
Tableau 8 : Ententes intermunicipales liées à la GMR.....	11
Tableau 9 : Règlements municipaux liés à la GMR	12
Tableau 10 : Centres de tri et de conditionnement des matières recyclables desservant la MRC	14
Tableau 11 : Centres de valorisation des matières organiques desservant la MRC.....	16
Tableau 12 : Lieux d'enfouissement technique à proximité de la MRC.....	16
Tableau 13 : Écocentre régional.....	17
Tableau 14 : Points de dépôt municipaux.....	18
Tableau 15 : Centres de tri de résidus de CRD à proximité de la MRC.....	18
Tableau 16 : Installations de gestion des boues municipales de la MRC (2019).....	19
Tableau 17 : Trouver des points de dépôt pour les produits REP	20
Tableau 18 : Principaux intervenants en GMR.....	20
Tableau 19 : Synthèse des intervenants en GMR dans la région	23
Tableau 20 : La collecte de porte en porte des déchets et des matières recyclables.....	25
Tableau 21 : Synthèse des coûts de collecte, de transport et de traitement des déchets et des matières recyclables en 2019	29
Tableau 22 : Bilan global de l'inventaire des matières résiduelles par secteur (sans boues) (2019).....	30
Tableau 23 : Bilan global de l'inventaire des matières résiduelles de la MRC Beauce-Centre (2019).....	31
Tableau 24 : Génération de matières résiduelles en 2013 et 2019	32
Tableau 25 : Taux de mise en valeur global de la MRC Beauce-Centre par matière en 2013 et en 2019	34
Tableau 26 : Estimation des matières récupérées, éliminées et générées pour le secteur résidentiel	35
Tableau 27 : Estimation des matières récupérées, éliminées et générées par le secteur des ICI	39
Tableau 28 : Résidus de CRD récupérés, éliminés et générés	42
Tableau 29 : Sources des données sur les matières récupérées, éliminées et générées pour l'année 2019	44

Tableau 30 : Principales mesures mises en œuvre dans le cadre du PGMR 2016-2020.....	46
Tableau 31 : Forces et faiblesses du système actuel de gestion des matières résiduelles	49
Tableau 32 : Opportunités et menaces du système actuel de gestion des matières résiduelles.....	49
Tableau 33 : Résultats de la MRC comparés aux cibles des Plans d'action.....	51
Tableau 34 : Orientations et objectifs du plan d'action du PGMR 2023-2029	52
Tableau 35 : Échéancier de réalisation adapté en fonction de la réalité régionale.....	54
Tableau 36 : Mesures du Plan d'action.....	55
Tableau 37 : Mise en œuvre et renouvellement du PGMR	65
Tableau 38 : Revenus associés à la gestion des matières résiduelles.....	66
Tableau 39 : Occupation du territoire de la MRC Beauce-Centre.....	71
Tableau 40 : Taille des ménages des municipalités de la MRC Beauce-Centre (2016).....	71
Tableau 41 : Évolution démographique 2016-2041.....	71
Tableau 42 : Revenu annuel des ménages.....	73
Tableau 43 : Indicateurs économiques.....	73
Tableau 44 : Points de dépôt pour la peinture, les piles, les ampoules au mercure, les produits électroniques et les huiles, antigels et filtres dans la MRC Beauce-Centre.....	74

LISTE DES FIGURES

Figure 1 : Territoire de la MRC Beauce-Centre	2
Figure 2: Installations de gestion des matières résiduelles présentes sur le territoire	15
Figure 3 : Accessibilité de l'écocentre régional de Beauceville	17
Figure 4 : Répartition des matières générées selon le secteur	31
Figure 5 : Évolution des matières éliminées par secteur sur le territoire de la MRC (en kg par habitant)	33
Figure 6 : Évolution des quantités éliminées	34
Figure 7 : Répartition des matières générées par le secteur Résidentiel	36
Figure 8 : Estimation des matières recyclables récupérées, éliminées et générées pour le secteur résidentiel	37
Figure 9 : Répartition des matières organiques et leur taux de récupération.....	37
Figure 10 : Répartition des boues municipales.....	38
Figure 11 : Répartition des matières générées par le secteur ICI.....	40
Figure 12 : Estimation des matières recyclables des ICI générées, récupérées et éliminées	40
Figure 13 : Estimation des matières organiques des ICI générées, recyclées et éliminées	41
Figure 14 : Répartition des matières générées par le secteur CRD.....	42
Figure 15 : Taux de récupération des divers résidus CRD	43
Figure 16 : Tranches d'âge de la population dans la MRC Beauce-Centre.....	72
Figure 17 : Niveau de scolarité pour la population âgée de 15 ans et plus	72

ÉQUIPE DE RÉALISATION

STRATZER

Sandra Messih, directrice des opérations
Marc Jetten, chargé de projet
Joao Amarante, chargé de projet
Alpha Oumou Nimba Diallo, coordonnatrice
Saad Houmine, professionnel

MRC Beauce-Centre

Audrey Lefebvre, conseillère en environnement
Corinne Tardif-Paradis, commissaire au développement agroalimentaire

Comité consultatif du PGMR

Jonathan V. Bolduc, préfet de la MRC et maire de Saint-Victor
Jacques Bussi res, directeur g n ral et secr taire-tr sorier de la MRC
Fran ois Veilleux, maire de Beauceville
Pierre Gilbert, maire de Saint-Joseph-de-Beauce

LISTE DES ACRONYMES

3RV-E	Réduction, réemploi, recyclage, valorisation, élimination
ACDC	Aide au compostage domestique et communautaire
ARPE	Association pour le recyclage des produits électroniques
BAPE	Bureau d'audiences publiques sur l'environnement
BFS	Boues de fosses septiques
CRD	Construction, rénovation et démolition
CRECA	Conseil régional de l'environnement Chaudière-Appalaches
CRTB	Centre régional de traitement des boues (Saint-Joseph-de-Beauce)
CRTMO	Centre régional de traitement des matières organiques (Thetford Mines)
ÉEQ	Éco Entreprises Québec
FFOM	Forces, faiblesses, opportunités et menaces
GES	Gaz à effet de serre
GMR	Gestion des matières résiduelles
ICI	Industries, commerces et institutions
ISÉ	Information, sensibilisation, éducation
ISQ	Institut de la statistique du Québec
LET	Lieu d'enfouissement technique
LQE	Loi sur la qualité de l'environnement
MAMH	Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation
MELCC	Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques
MO	Matière organique
n/a	Non applicable
n/d	Non disponible
OBNL	Organisme à but non lucratif
PGMR	Plan de gestion des matières résiduelles
PME	Petites et moyennes entreprises
PQGMR	Politique québécoise de gestion des matières résiduelles
PTMOBC	Programme de traitement des matières organiques par biométhanisation et compostage
RCSM	Régime de compensation des coûts de services municipaux de collecte sélective
RDD	Résidus domestiques dangereux
RECYC-QUÉBEC	Société québécoise de récupération et de recyclage
REIMR	Règlement sur l'enfouissement et l'incinération de matières résiduelles
REP	Responsabilité élargie des producteurs
RICBS	Régie intermunicipale du Comté de Beauce-Sud
SAD	Schéma d'aménagement et de développement
SOGHU	Société de gestion des huiles usagées
SVMO	Stratégie de valorisation de la matière organique
t mh	Tonnes de matière humide

DÉFINITIONS

Terme	Définition
Boues de fosses septiques (BFS)	La fraction solide retirée d'une fosse septique produite par décantation et flottation naturelles des eaux usées d'une résidence privée.
Boue municipale	Résidus provenant du traitement des eaux usées ou de l'eau potable.
Caractérisation	Description détaillée et quantifiée de chacun des éléments constituant les matières résiduelles.
Centre de tri	Endroit où les matières recyclables récupérées sont triées et conditionnées afin de les rendre aptes au recyclage ou à la valorisation.
Collecte des ordures	Collecte des déchets qui s'effectue sur une base régulière dans le secteur résidentiel. Les matières ramassées par le biais de la collecte des ordures sont destinées à l'élimination.
Collecte sélective	Mode de récupération qui permet de recueillir des matières résiduelles pour en favoriser la mise en valeur de les détourner Vdes lieux d'élimination. La collecte sélective s'effectue de porte-à-porte ou par le biais d'apports volontaires à un point de dépôt.
Compostage	Procédé biologique qui consiste à provoquer la fermentation de matières résiduelles organiques diverses afin d'obtenir un mélange riche en minéraux et matières organiques, appelé compost.
Écocentre	Un point de dépôt pour les matières plus difficilement récupérables par une collecte porte-à-porte, notamment à cause de leur volume ou de leur poids ou de la nature ponctuelle de leur disposition.
Élimination	Toute opération visant le dépôt ou le rejet définitif de matières résiduelles dans l'environnement, notamment par mise en décharge, stockage ou incinération, y compris les opérations de traitement ou de transfert de matières résiduelles effectuées en vue de leur élimination.
Encombrants	Des déchets non industriels qui, à cause de leur taille, de leur volume ou de leur poids, ne peuvent être acceptés dans les collectes régulières d'ordures ménagères ou de matières résiduelles. Aussi connu sous « gros rebuts » ou « monstres »

Enfouissement	Dépôt définitif de matières résiduelles dans un lieu d'enfouissement technique.
Feuillcyclage	« Tondre » les feuilles mortes et les laisser au sol plutôt que de les racler à l'automne.
Herbicyclage	Recyclage du gazon en laissant les rognures au sol après la tonte.
ICI assimilables	Matières résiduelles générées par les industries, les commerces et les institutions (ICI), de même nature que celles générées par le secteur résidentiel, pouvant donc être intégrées à la collecte municipale résidentielle.
Lieu d'enfouissement technique	Lieu constitué de cellules d'enfouissement ayant de faibles niveaux de perméabilité. On y trouve un système de captage et de traitement conçu spécifiquement pour le biogaz et le lixiviat. Ces cellules font l'objet d'un recouvrement final multicouche et étanche.
Matériaux secs	Résidus broyés ou déchiquetés qui ne sont pas susceptibles de fermenter et qui ne contiennent pas de déchets dangereux (bois tronçonné, gravats et plâtras, pièces de béton et de maçonnerie, morceaux de pavage, etc.). Synonyme de résidus de construction, rénovation et démolition (CRD).
Matière organique	Matière qui peut pourrir et se décomposer, comme les résidus de table, les résidus verts, les résidus de bois, les boues municipales, les boues de fosses septiques, les résidus agricoles et les résidus agroalimentaires. Synonyme de matière putrescible.
Matière recyclable	Matière pouvant être réintroduite dans le procédé de production dont elle est issue ou dans un procédé similaire utilisant le même type de matériau.
Matière résiduelle	Tout résidu d'un processus de production, de transformation ou d'utilisation, toute substance, matériau ou produit ou plus généralement tout bien meuble abandonné ou que le détenteur destine à l'abandon.
Mise en valeur	Utilisation de produits issus de matières résiduelles.
Multilogements	Type d'habitation où l'on retrouve plus de deux logements correspondant à au moins deux adresses civiles.
Ordures ménagères	Un déchet non industriel accepté dans la collecte régulière des déchets offerte aux citoyens par les municipalités.

Potentiel de mise en valeur	La quantité de matières résiduelles pouvant être mises en valeur par recyclage, compostage ou valorisation par rapport à la quantité totale des matières résiduelles produites.
Recyclage	Traitement que l'on fait à un produit ou une matière afin de l'utiliser de nouveau aux mêmes fins qu'un produit ou une matière de première génération.
Récupérateur	Le récupérateur procède à la collecte et au conditionnement des matières. Il les sépare par catégories et les met généralement en ballots qui sont acheminés, selon le cas, à un recycleur ou directement à un utilisateur.
Récupération	Ensemble des activités de collecte, de tri et de conditionnement des matières résiduelles permettant leur valorisation.
Réduction à la source	Tout moyen permettant de prévenir ou de réduire la génération de matières résiduelles.
Réemploi	Donner une seconde vie à un produit ou une matière sans lui apporter de modification majeure.
Réemploi (réutilisation)	Utilisation répétée d'un produit ou d'un emballage, sans modification de son apparence ou de ses propriétés.
Résidu	Matière ou objet périmé, rebuté ou autrement rejeté, qui est mis en valeur ou éliminé. Synonyme de matière résiduelle.
Résidus dangereux domestiques (RDD)	Tout résidu généré à la maison qui a les propriétés d'une matière dangereuse (lixivable, inflammable, toxique, corrosive, explosive, comburante ou radioactive) ou qui est contaminé par une telle matière, qu'il soit sous formes solide, liquide ou gazeuse. Ils sont susceptibles, par une utilisation, un mélange, un entreposage ou une élimination inadéquate, de causer des dommages à la santé et à l'environnement.
Résidu de construction, de rénovation et de démolition (CRD)	Les résidus générés par le secteur de la construction, de la rénovation et de la démolition (CRD) proviennent de deux principaux flux de matières : celui des infrastructures (ex. : routières) et celui du bâtiment.
Résidu ultime	Le résidu ultime, ou déchet, est celui qui résulte du tri, du conditionnement et de la mise en valeur des matières résiduelles et qui n'est plus susceptible d'être traité dans des conditions techniques et économiques disponibles pour en extraire la part valorisable ou en réduire le caractère polluant ou dangereux.

Responsabilité élargie des producteurs (REP)	Une approche qui vise à transférer la responsabilité de la gestion des matières résiduelles engendrées par la consommation de divers produits aux entreprises qui sont à l'origine de leur mise en marché sur un territoire donné.
Taux de récupération	Quantité de matières récupérées pour des fins de mise en valeur par rapport à la quantité totale de matières résiduelles produites. Synonyme de taux de diversion.
Tri	Action de séparer les matières recyclables en catégories en vue du conditionnement.
Unifamiliale	Type d'habitation où l'on retrouve un seul logement principal correspondant à une seule adresse civique.
Valorisation	Toute opération visant par le réemploi, le recyclage, le traitement biologique, dont le compostage et la biométhanisation, l'épandage sur le sol, la régénération ou par toute autre action visant à obtenir des éléments ou des produits utiles ou de l'énergie. L'incinération et l'enfouissement ne sont pas considérés comme une forme de valorisation.

AVANT-PROPOS

La *Loi sur la qualité de l'environnement* prévoit la mise à jour d'un PGMR avant le septième anniversaire de sa mise en vigueur. Outre la conformité à cette exigence légale, la MRC Beauce-Centre souhaite développer le PGMR comme outil de planification alors que d'importants enjeux en gestion des matières résiduelles se profilent à l'horizon : il s'agit, par exemple, de l'augmentation des coûts d'élimination des ordures, de même que de traitement des matières recyclables. De plus, la mise en œuvre d'un scénario de gestion des matières organiques et la récupération des résidus de CRD constituent des défis de taille.

Par ailleurs, le MELCC a récemment mis à jour son Plan d'action de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles. Ce Plan d'action fixe des objectifs de réduction des quantités éliminées par habitant, mais aussi un pourcentage minimal de recyclage des matières visées par la collecte sélective, des matières organiques et des résidus de CRD, comme le montre le Tableau 1.

Tableau 1 : Objectifs du Plan d'action à atteindre d'ici 2023

Catégories	Matières résiduelles	Objectifs
Matières recyclables	Papier, carton, verre, plastique et métal	Recyclées à 75%
Matières organiques	Résidus alimentaires, résidus verts, boues d'épuration, boues de fosses septiques, autres matières organiques	Recyclées à 60%
Résidus de construction, de rénovation et de démolition (CRD)	Bois, bardeaux d'asphalte, métaux, gypse, brique, asphalte, etc.	Recyclés à 70%
Quantité de matières résiduelles par habitant	Toutes les matières éliminées	Maximum de 525 kg par habitant, par année

De plus, l'exercice de révision de ce PGMR applique les directives du « Guide d'accompagnement à l'intention des organismes municipaux – Version 2 ». Ainsi, le Guide prévoit la possibilité, dans le cadre du Plan d'action du PGMR, d'adopter des mesures adaptées à la réalité d'une MRC et favorisant l'atteinte des cibles du Plan d'action gouvernemental et de la Stratégie de valorisation de la matière organique. Dans la formulation des mesures du Plan d'action, la MRC tient ainsi compte de la réalité qui lui est propre afin d'assurer la mise en œuvre de ces mesures.

Le Guide énonce aussi les matières qui doivent obligatoirement être inventoriées lors de la révision du PGMR, celles qui en sont exclues de même que les matières dont la mise à jour est facultative. Pour ces dernières, il s'agit habituellement de matières générées par des industries qui ne relèvent pas de la gestion municipale. Ainsi, la mise à jour dépend de la disponibilité des données.

Enfin, le Guide d'accompagnement souligne la nécessité de prendre en compte le contexte régional, par exemple, en identifiant, dans les MRC limitrophes, les installations de gestion des matières résiduelles desservant la population de la MRC concernée. À cet égard, six MRC de la région Chaudière-Appalaches ont pris les devants en établissant des mécanismes de collaboration durant la révision de leur PGMR.

1 DESCRIPTION DU TERRITOIRE D'APPLICATION

Cette section vise à présenter les principales caractéristiques géographiques, démographiques et économiques de la MRC. Cela comprend, entre autres, les données concernant la population, les unités d'occupation et les principaux secteurs économiques.

1.1 PORTRAIT GÉOGRAPHIQUE ET DÉMOGRAPHIQUE

Le portrait donne d'abord un aperçu de l'approche proposée pour la mise à jour du PGMR. Il présente ensuite les traits distinctifs de la MRC Beauce-Centre.

1.1.1 Particularités de la région de Chaudière-Appalaches et PGMR collaboratifs

La région de Chaudière-Appalaches occupe une vaste superficie de plus de 16 000 km² entre le fleuve Saint-Laurent, à l'entrée de l'estuaire, et la frontière américaine. La rivière Chaudière et sa vallée constituent les principaux éléments structurants de l'occupation humaine, car elles relient le plateau appalachien jusqu'au fleuve et au pôle économique des villes de Québec et de Lévis.

Les forêts couvrent la plus grande partie de la région ; il s'agit de forêts mixtes composées en bonne partie d'érablières. La région de Chaudière-Appalaches est soumise à un climat continental. Les hivers rigoureux, les étés doux et les sols fertiles favorisent l'agriculture dont les activités couvrent près de 20% du territoire. La région de Chaudière-Appalaches compte dix MRC et 136 municipalités.

Six MRC de la région de Chaudière-Appalaches¹ ont pris l'engagement de collaborer durant la révision de leur PGMR respectif. Cette collaboration prend la forme, entre autres, d'une structure et d'une méthodologie communes aux six PGMR révisés. Le projet de PGMR collaboratif permet d'harmoniser les modes de compilation des données et de présentation des résultats. De plus, cette initiative facilite la mise en œuvre d'actions communes sur des enjeux régionaux. Il s'agit, par exemple, de mesures touchant la distribution de composteurs ou les synergies industrielles.

Il importe de préciser, toutefois, que malgré la mise en commun de certains volets, le PGMR révisé de la MRC Beauce-Centre tient compte des enjeux et des orientations qui lui sont spécifiques. En effet, le PGMR doit, avant tout, présenter aux décideurs de la MRC un portrait précis de la gestion des matières résiduelles et des services associés. En outre, cette planification donne l'occasion d'identifier les enjeux propres à la MRC et de proposer des mesures pour les traiter.

1.1.2 Particularités de la MRC Beauce-Centre

La MRC Beauce-Centre affiche un cachet résolument rural : outre deux villes ayant autour de 5000 habitants, toutes les municipalités en ont moins de 2500. Par conséquent, le territoire couvrant 838 km² est peu densément peuplé, laissant une belle part aux activités agricoles et à de petits noyaux urbanisés répartis de part et d'autre de la rivière Chaudière. Comme le montre la Figure 1, la MRC Beauce-Centre se trouve au cœur

¹ Il s'agit des MRC Beauce-Centre, de Beauce-Sartigan, des Appalaches, de La Nouvelle-Beauce, de Bellechasse et de L'Islet.

de la région de Chaudière-Appalaches, bordée par les MRC de Beauce-Sartigan, des Appalaches, de Lotbinière, de La Nouvelle-Beauce, de Bellechasse et des Etchemins.

En ce qui concerne la gestion des matières résiduelles, le Schéma d'aménagement et de développement (SAD) de la MRC, mis à jour en 2021, fait état de la contrainte environnementale constituée par l'ancien site d'enfouissement situé à Beauceville. Malgré la fermeture du site, le suivi de la qualité des eaux de lixiviation doit y être maintenu et aucune construction n'y est autorisée.

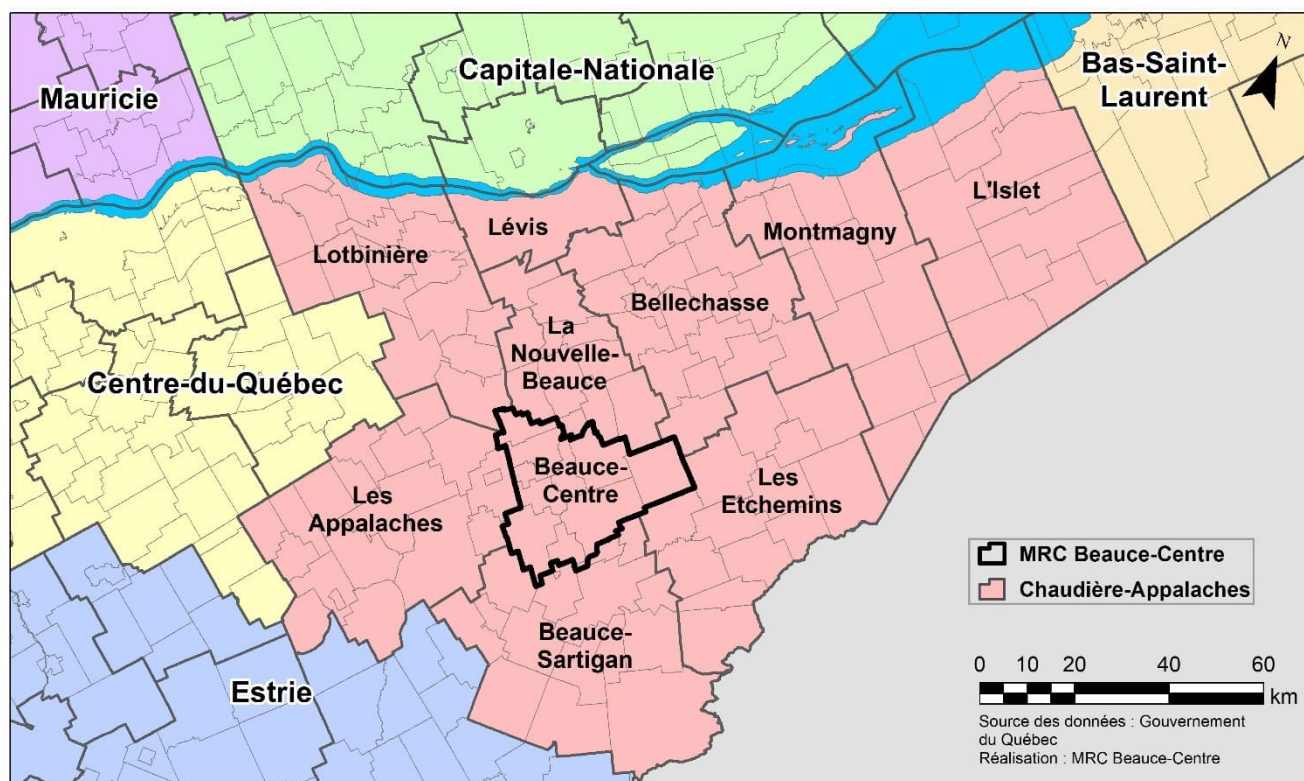


Figure 1 : Territoire de la MRC Beauce-Centre

Organisation administrative du territoire

Dix municipalités partagent le territoire de la MRC. Leurs populations réunies cumulent 19 172 habitants en 2019, ce qui correspond à une croissance de 1% par rapport à 2013. La densité moyenne de la population est de 23 habitants/km² en 2019. En matière d'aménagement, la situation demeure similaire à celle de la révision du PGMR précédente : les périmètres d'urbanisation n'occupent que 2,3% de la superficie de la MRC, le reste du territoire étant occupé par des champs agricoles et des forêts (voir le Tableau 39 à l'ANNEXE 2).

Tableau 2 : Population et densité des municipalités

MUNICIPALITÉ	DÉSIGNATION	POPULATION ²		SUPERFICIE		DENSITÉ (hab./km ²)
		2019	Proportion	(KM ²)	Proportion	
Beauceville	Ville	6 296	33%	164,56	20%	38
Saint-Alfred	Municipalité	517	3%	43,38	5%	12
Saint-Frédéric	Paroisse	1076	6%	72,24	9%	15
Saint-Joseph-de-Beauce	Ville	4891	26%	115,31	14%	42
Saint-Joseph-des-Érables	Municipalité	412	2%	51,66	6%	8
Saint-Jules	Paroisse	550	3%	55,78	7%	10
Saint-Odilon-de-Cranbourne	Paroisse	1379	7%	130,26	16%	11
Saint-Séverin	Paroisse	276	1%	58,63	7%	5
Saint-Victor	Ville	2 442	13%	119,33	14%	20
Tring-Jonction	Municipalité	1 422	7%	27,13	3%	52
MRC Beauce-Centre		19 172	100 %	838	100 %	23

Répartition de la population

La répartition de la population suit la tendance à s'établir de part et d'autre du principal cours d'eau, en l'occurrence, la rivière Chaudière. Les principales voies de circulation, c'est-à-dire la route 173 et l'autoroute 73, longent d'ailleurs la rivière dans le même axe nord-sud. Ainsi, Beauceville et Saint-Joseph-de-Beauce, établis sur les rives de ce cours d'eau, constituent les noyaux urbains regroupant près de 60% de la population de la MRC. En comparaison, comme le montre le SAD de la MRC, les autres municipalités se trouvent plutôt dans les plateaux fertiles de la vallée de la rivière Chaudière (SADR, 2010). Une dizaine de rivières sillonnent le territoire qui est également parsemé de lacs couvrant 2,6 km² du territoire. Ces étendues d'eau attirent la plus grande partie des villégiateurs présents dans la MRC.

L'Institut de la statistique du Québec prévoit une population stable pour la MRC jusqu'en 2031, puis un léger déclin (voir l'ANNEXE 2). Sans surprise, la proportion de la population représentée par les personnes âgées de 65 et plus est passée de 18 à 22% de la population entre 2013 et 2019, surtout aux dépens du groupe des 25 à 64 ans. En outre, la taille moyenne des ménages a fléchi, de 2011 à 2016, passant de 2,5 à 2,3 personnes (Statistiques Canada, 2016).

Aux fins du calcul des quantités de matières résiduelles, l'Outil d'inventaire de RECYC-QUÉBEC prévoit que les unités d'occupation saisonnières soient comptabilisées à 50% d'une unité d'occupation permanente; ceci

² Décret de population du MAMH, 2019.

permet d'établir la population équivalente correspondant à l'occupation saisonnière. En effet, la génération de matières résiduelles des chalets est souvent limitée à la période estivale ou aux fins de semaine³. Le Tableau 3 montre ce calcul :

Tableau 3 : Répartition de la population de la MRC Beauce-Centre en 2019

MUNICIPALITÉ	POPULATION				DENSITÉ (hab./km ²)
	Permanente	Saisonnière	Saisonnière équivalente	Équivalente	
Beauceville	6 296	132	66	6363	39
Saint-Alfred	517	62	31	548	13
Saint-Frédéric	1076	59	30	1106	15
Saint-Joseph- de-Beauce	4891	92	46	4937	43
Saint-Joseph- des-Érables	412	35	18	430	8
Saint-Jules	550	33	17	567	10
Saint-Odilon-de- Cranbourne	1379	117	58	1437	11
Saint-Séverin	276	132	66	342	6
Saint-Victor	2 442	372	186	2628	22
Tring-Jonction	1 422	37	19	1441	53
MRC Beauce- Centre	19 172	1071	536	19 798	24

1.2 PROFIL SOCIO-ÉCONOMIQUE

Ce profil comprend un portrait des principaux types d'unités d'occupation dans la MRC. Certaines caractéristiques socioéconomiques de la population sont également présentées. De plus, on y trouve une description des principaux secteurs propulsant le développement économique de ce territoire.

1.2.1 Répartition des ménages

Le type d'occupation est largement dominé par les maisons unifamiliales. En incluant les maisons mobiles, l'unifamilial représente 73% des logements. Comme l'indique le Tableau 4, les multilogements constituent

³ Il importe de préciser de ce mode de calcul n'a pas d'incidence sur les montants versés aux municipalités dans le cadre du programme de redistribution aux municipalités des redevances pour l'élimination de matières résiduelles, ni ceux du régime de compensation des frais municipaux de collecte sélective.

22% des unités d'occupation, soit une proportion inchangée. De même, la proportion des résidences saisonnières demeure à 6%.

Tableau 4 : Répartition des ménages de la MRC Beauce-Centre en 2019

MUNICIPALITÉ	Unités d'occupation					TOTAL
	Uni-familial	Plex (2 à 9 logements)	Multilogements (10 logements et +)	Maisons mobiles	Résidences saisonnières	
Beauceville	1 984	736	135	6	60	2 921
Saint-Alfred	190	8	0	3	28	229
Saint-Frédéric	346	52	0	4	27	429
Saint-Joseph-de-Beauce	1 516	497	38	3	42	2 096
Saint-Joseph-des-Érables	110	2	0	0	16	128
Saint-Jules	156	18	0	1	16	191
Saint-Odilon-de-Cranbourne	468	44	20	3	53	585
Saint-Séverin	108	4	0	3	60	175
Saint-Victor	807	128	28	6	169	1 138
Tring-Jonction	498	129	0	6	17	650
MRC Beauce-Centre	6 183	1 618	221	35	488	8 545

1.2.2 Scolarité et revenus

Le taux de scolarisation de la population de 15 ans et plus a légèrement progressé entre 2011 et 2016, selon Statistiques Canada (voir l'ANNEXE 2). Cependant, le taux de diplomation universitaire dans la MRC demeure bien en deçà de la moyenne québécoise (12% contre 26%). Cet écart est toutefois courant dans les MRC plus éloignées des établissements universitaires, comparativement aux villes qui en hébergent. De plus, la disponibilité d'emplois non spécialisés dans les secteurs manufacturier et agricole peut limiter les besoins en scolarisation.

Sur le plan des revenus, les ménages gagnant plus de 100 000\$ par an représentaient 18% des ménages de la MRC en 2016, comparativement à 11% cinq ans plus tôt. Durant la même période, les ménages gagnant moins de 20 000\$ par an sont passés de 17 à 10% de l'ensemble des familles. Une bonne partie de cette variation peut toutefois s'expliquer par l'indice des prix à la consommation et son incidence sur les revenus; en effet, cet indice a crû de 7,5% durant ce quinquennat (Banque du Canada, 2021).

1.2.3 Secteurs d'activités économiques

Dans une MRC rurale, les activités agricoles occupent forcément le premier plan. Ce secteur se décline en plusieurs variantes, notamment l'acériculture et l'industrie agroalimentaire. Les autres secteurs économiques sont également présentés dans la section suivante.

Secteur agricole : production animale et végétale

L'agriculture joue un rôle majeur dans le développement économique et dans la vie sociale de la MRC Beauce-Centre. D'après le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ), le territoire compte près de 500 exploitations agricoles en 2019. À l'exception d'une vingtaine d'exploitations à caractère industriel, la très grande majorité des entreprises agricoles sont familiales. Plus du tiers des exploitations agricoles se livrent à la fois à l'élevage et aux productions végétales, tandis que les productions végétales exclusives constituent 43% de l'ensemble des exploitations. Les entreprises en production végétale sont surtout associées à la production acéricole. Outre la production acéricole, les principales productions sont la production laitière, la production de bovin de boucherie et la production porcine.

Tableau 5 : Types d'exploitations agricoles en 2019

Types d'exploitation	Nombre
Productions animales et végétales*	174
Productions végétales seulement	211
Productions animales seulement	107
Total des exploitations agricoles	492

* Les productions végétales incluent l'acériculture et l'exploitation forestière

Cette section présente uniquement un portrait des matières plastiques générées par le milieu agricole. Pour l'année 2019, l'implantation des mesures de récupération de ces plastiques était en planification, de sorte que des quantités plus importantes ont pu être récupérées à compter de 2020.

L'organisme agriRECUP a été mis sur pied par les principaux promoteurs, fabricants, distributeurs et détaillants canadiens de produits antiparasitaires, d'engrais, de médicaments et de semences. Cet organisme a mis sur pied des programmes de récupération sous forme de point de dépôts. En 2020, leurs programmes ont permis de récupérer 110 tonnes de sacs et 336 tonnes de contenants au Québec. Voici les matières qui sont collectées par eux dans la province de Québec :

- Bidons (jusqu'à 23 L)
- Réservoirs et barils
- Pesticides et médicaments périmés, ainsi que leurs contenants
- Sacs et grands-sacs de vrac

Il n'y a pas de points de dépôt agriRECUP sur le territoire de la MRC Beauce-Centre pour ces types de plastique. Les points de dépôts les plus près se trouvent à Saint-Éphrem (MRC de Beauce-Sartigan), Saint-Hénédine ou

Saint-Bernard (MRC de La Nouvelle-Beauce). Il est possible de consulter la carte des points de dépôts sur le site web d'agriRÉCUP.

Par ailleurs, agriRÉCUP mène des projets pilotes pour la récupération des pellicules plastiques pour l'ensilage, les sacs-silos ainsi que les filets et les ficelles. En 2021, la MRC Beauce-Centre a conclu une entente avec agriRÉCUP pour la mise en place d'un projet pilote sur son territoire qui prendra la forme de points de collectes. La presque totalité des MRC de Chaudière-Appalaches a aussi signé une entente avec agriRÉCUP; le projet a donc pris une envergure régionale. Les coûts de programmes de collecte de ce type peuvent être admissibles au régime de compensation pour la collecte sélective des matières recyclables de RECYC-QUÉBEC. Une étude menée par l'UPA en 2018 permet d'estimer le gisement de plastiques agricoles issue de l'ensilage (balle enrobée). Chaque entreprise en production laitière ou de bovin de boucherie génèrerait annuellement une tonne de plastiques d'ensilage. Cela donnerait, pour les exploitations agricoles de la MRC Beauce-Centre, en moyenne, 231 tonnes de plastiques annuellement.

Secteur forestier et acéricole

De son côté, la forêt occupe plus des deux tiers du territoire de la MRC; la très grande majorité des superficies boisées se trouvent en zone agricole et appartiennent à des propriétaires privés. Ces propriétaires utilisent leur boisé pour leur plaisir ou les exploitent pour le bois de chauffage, le bois d'œuvre ainsi que pour la production acéricole. Depuis 20 ans, la production acéricole connaît un essor marqué sur le territoire de la MRC Beauce-Centre. En effet, le nombre de producteurs acéricoles est passé de 256 producteurs (908 548 entailles) en 2010 à 354 (1 048 068 entailles) en 2020. La vaste majorité des entreprises acéricoles récoltent l'eau d'érable à l'aide de la tubulure. Le déploiement d'un service de récupération de la tubulure s'est fait graduellement dans la région. L'année 2019 a été la première année d'activité de Groupe Aptas pour la récupération des tubulures via l'entreprise Environek à Saint-Malachie. Le groupe a d'ailleurs mis en place un réseau de points de dépôt dans plusieurs écocentres de la région de Chaudière-Appalaches. C'est à partir de 2020 que des quantités de tubulures plus importantes ont pu être récupérées. Il a été possible de récupérer 13 tonnes de tubulures en 2020, soit 26 % du gisement estimé à 50 tonnes annuellement pour le territoire de la MRC.

Dans les tubulures d'érablières, on retrouve différentes catégories de matières, ce qui en complique le tri et le recyclage :

- maître-ligne
- broches pour maître-ligne
- tubulures, tubes et chutes
- chalumeaux
- raccords

Il est possible d'aller porter la tubulure à l'écocentre de Beauceville ou directement chez Environek à Saint-Malachie. Il est demandé aux producteurs de retirer la broche des maîtres-lignes, des frais peuvent être chargés si ce n'est pas fait.

De son côté, la forêt occupe plus des deux tiers du territoire de la MRC; la très grande majorité des superficies boisées se trouvent sur des terres agricoles. Ces forêts sont exploitées par 184 entreprises différentes, surtout pour le bois de chauffage et le bois d'œuvre.

De plus, une bonne partie des exploitations agricoles comprennent une érablière commerciale, l'acériculture ayant connu un essor marqué depuis 20 ans. Selon les données du MAPAQ, la MRC comptait 289 exploitations mettant en marché des produits de l'érable en 2019; ces productions tirent profit du couvert forestier où dominant les essences d'érables (PDZA, 2016). Bien que l'acériculture soit exclusive dans certains cas, la plupart des producteurs combinent cette activité à une exploitation agricole ou forestière. La présence de l'acériculture pose un défi spécifique en gestion des matières résiduelles : il s'agit de la récupération des tubulures d'érablières (différentes catégories de plastiques et de métaux). L'organisme Environek collabore avec les acériculteurs afin de récupérer, chaque année, une proportion de plus en plus importante de tubulures. En 2020, 26% de celles-ci étaient valorisées.

Autres secteurs d'activités

En raison de l'importance de l'agriculture, plusieurs entreprises agricoles ou agroalimentaires comptent parmi les plus grandes du territoire en termes de nombre d'employés. C'est toutefois l'imprimerie Interglobe de Beauceville qui en compte le plus grand nombre. Diverses entreprises des secteurs de la fabrication et des textiles comptent également plus de 100 employés chacune.

Tableau 6 : Principales entreprises sur le territoire

NOM DE L'ÉTABLISSEMENT	LOCALISATION	SECTEUR D'ACTIVITÉ	NOMBRE D'EMPLOYÉS
Imprimerie Interglobe inc.	Beauceville	Autres activités d'impression	200 à 499
Portes Patio Novatech inc.	Beauceville	Fabrication de fenêtres et de portes en bois et en métal	200 à 499
Agropur Coopérative	Beauceville	Transformation agroalimentaire	100 à 199
Royal Mat Inc.	Beauceville	Fabrication d'autres produits en caoutchouc	100 à 199
Safari Condo Div. De Par Nado inc.	Saint-Frédéric	Fabrication de carrosseries de véhicules automobiles	100 à 199
Structures St-Joseph Itée	Saint-Joseph-de-Beauce	Fabrication de produits de charpente en bois	100 à 199
Régitex Inc.	Saint-Joseph-de-Beauce	Usines de fibres, de filés et de fils	100 à 199
Duvaltex Inc.	Saint-Victor	Usines de tissus larges	100 à 199
Maax Bath inc.	Tring-Jonction	Fabrication d'appareils sanitaires en plastique	100 à 199
Manufacture Frameco Itée	Saint-Joseph-de-Beauce	Fabrication de remorques de camions	100 à 199

2 RESPONSABILITÉS EN GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

La gestion des matières résiduelles bénéficie d'un cadre juridique qui fait en sorte que chaque acteur connaît son rôle. Il s'agit entre autres des responsabilités qui incombent aux différents organismes municipaux, des ententes applicables et de la réglementation.

2.1 COMPÉTENCE EN GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

Au Québec, la Loi sur les compétences municipales est la principale loi établissant les compétences et les pouvoirs des municipalités. En vertu de celle-ci, les municipalités locales peuvent agir dans certains domaines, tels que la gestion des matières résiduelles. Ainsi, toute municipalité locale peut établir et exploiter un système d'élimination ou la valorisation des matières résiduelles. Toutefois, une municipalité locale peut confier l'exploitation d'un tel système à une personne, un organisme ou une entreprise⁴.

Comme en fait foi ce PGMR, les municipalités régionales, comme les MRC, ont la responsabilité de planifier la gestion des matières résiduelles à l'échelle régionale. De plus, une MRC peut déclarer sa compétence relativement à un volet de la gestion des matières résiduelles; dès lors, les municipalités locales visées y sont assujetties⁵.

Dans ce cadre, la MRC Beauce-Centre a déclaré sa compétence, pour les municipalités assujetties de son territoire, pour les volets suivants :

- Gestion intégrée des matières résiduelles;
- Élimination des matières résiduelles (ordures);
- Collecte, transport et tri des matières recyclables;
- Collecte, transport et traitement des boues de fosses septiques;
- Collecte, transport et traitement des matières organiques.

La municipalité de Tring-Jonction fait toutefois exception, car elle n'est pas assujettie à la compétence de la MRC concernant l'élimination des ordures. Cela lui permet de choisir un site d'enfouissement différent de celui retenu par la MRC. Ainsi, les déchets résidentiels de Tring-Jonction transitent par le centre de transfert de Thetford Mines avant d'être acheminés au LET de Saint-Étienne-des-Grès.

La MRC gère également l'écocentre régional, par le biais de l'entreprise Matrec, ainsi que les collectes ponctuelles d'encombrants et de résidus verts. Pour leur part, les dix municipalités locales conservent leur prérogative concernant la collecte et le transport des ordures. Elles peuvent exercer cette responsabilité directement, c'est-à-dire en régie interne, ou en confier l'exploitation à une entreprise privée par le biais d'un contrat. La vidange et le traitement des boues de stations d'épuration relèvent également des municipalités locales. Enfin, les mesures de sensibilisation de la population demeurent une responsabilité partagée entre la MRC et les municipalités locales.

⁴ Loi sur les compétences municipales, art. 34.

⁵ MAMH, 2010. Guide « La prise de décision en urbanisme » : la gestion des matières résiduelles.

2.1.1 Responsabilités de la MRC et des municipalités

Le Tableau 7 illustre de quelle façon la MRC et les municipalités se répartissent les responsabilités en gestion des matières résiduelles.

Tableau 7: Partage des responsabilités en GMR

SERVICES	MRC	Beauceville	Saint-Alfred	Saint-Frédéric	Saint-Joseph-de-Beauce	Saint-Joseph-des-Érables	Saint-Jules	Saint-Odilon-de-Cranbourne	Saint-Séverin	Saint-Victor	Tring-Jonction
Mesures d'ISÉ	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
Ordures											
Collecte et transport		X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
Élimination	X										X
Matières recyclables											
Collecte et transport	X										
Tri et conditionnement	X										
Matières organiques											
Planification	X										
Collecte et transport											
Traitement	X										
Résidus verts											
Planification	X										
Collecte et transport		X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
Traitement	X										
Boues d'épuration											
Planification		X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
Collecte et transport		X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
Traitement		X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
Boues de fosses septiques											
Planification	X										
Collecte et transport	X										
Traitement	X										
Écocentres											
Planification	X										
Traitement	X										

2.1.2 Ententes intermunicipales

La MRC et les municipalités peuvent conclure des ententes dans une foule de domaines, dont la gestion des matières résiduelles. Ces accords ont notamment trait aux modalités d'enfouissement des ordures et de

traitement des matières organiques. Plus récemment, la MRC a conclu une entente avec plusieurs municipalités concernant l'application des règlements en rapport avec la gestion des fosses septiques.

Tableau 8 : Ententes intermunicipales liées à la GMR

PARTIES À L'ENTENTE		OBJET	ENTRÉE EN VIGUEUR / ÉCHÉANCE
MRC Beauce-Centre	MRC de La Nouvelle-Beauce	Convention sur la disposition des matières résiduelles de la MRC Beauce-Centre au LET de Frampton	2003-2022
MRC Beauce-Centre	Veolia Services à l'environnement (Matrec)	Aménagement et exploitation d'un écocentre sur le territoire de la MRC Beauce-Centre	2017-2022
Municipalité de Tring-Jonction	Régie intermunicipale de la région de Thetford (RIRT)	Entente intermunicipale relativement au financement, à la gestion, à l'administration et à l'exploitation d'un lieu d'enfouissement et d'un centre de tri pour les matières valorisables	2016-2021 ⁶
MRC Beauce-Centre	Récupération Frontenac inc.	Réception et traitement des matières recyclables de la MRC Beauce-Centre	2017-2022
MRC Beauce-Centre	Municipalité de Tring-Jonction	Gestion de la collecte et du traitement des matières organiques de Tring-Jonction	2019-2024
MRC Beauce-Centre	Ville de Saint-Joseph-de-Beauce	Collecte, transport et traitement des boues de fosses septiques	2008-2028
MRC Beauce-Centre	Municipalités de Saint-Alfred, Saint-Jules, Saint-Séverin, Saint-Victor et de Saint-Odilon-de-Cranbourne	Application des règlements d'urbanisme et en environnement de la MRC aux municipalités : mise en commun des ressources pour l'inspection des fosses septiques	2020 (en continu)

⁶ L'entente se renouvelle automatiquement par période de cinq ans sauf si une des parties y met fin selon les procédures définies.

2.2 RÉGLEMENTATION MUNICIPALE

La MRC et les municipalités peuvent adopter des règlements dans les domaines relevant de leurs compétences. C'est ainsi que la MRC Beauce-Centre a mis en vigueur un règlement définissant les modalités de la collecte sélective à l'échelle du territoire. En outre, deux municipalités ont procédé par règlement pour établir les conditions applicables à la collecte et au transport des ordures.

Plus récemment, la MRC a adopté plusieurs règlements pour encadrer la gestion des fosses septiques, comme le prévoit sa compétence en ce domaine.

Tableau 9 : Règlements municipaux liés à la GMR

ORGANISME MUNICIPAL	NO	LIBELLÉ	ENTRÉE EN VIGUEUR	AMENDE -MENTS
MRC	62-95	Règlement déterminant les modalités et conditions administratives et financières relatives à l'exercice de la compétence à l'égard de la gestion intégrée des déchets du territoire de la MRC	1995	65-96 129-09
MRC	91-03	Règlement déterminant les règles de gestion pour la cueillette sélective des matières recyclables	2003	
MRC	119-07	Règlement déterminant les modalités et conditions relatives à l'exercice de la compétence à de la gestion du Q-2, r.8 (fosses septiques)	2007	121-08
MRC	122-08	Règlement couvrant la vidange et le traitement des boues résultant des eaux usées et des eaux ménagères en rapport avec la gestion du Q-2, r.8	2008	
MRC	123-08	Règlement couvrant les tâches liées à la protection de l'environnement en rapport avec la gestion du Q-2, r.8	2008	
MRC	125-09	Règlement par lequel la MRC déclare sa compétence en matière de vidange des boues de fosses septiques	2009	130-09
MRC	126-09	Règlement par lequel la MRC déclare sa compétence en matière d'application du règlement sur l'évaluation et le traitement des eaux usées des résidences isolées (Q-2, r.8), sauf pour l'émission de permis d'installations septiques pour les résidences nouvelles	2009	167-13

ORGANISME MUNICIPAL	NO	LIBELLÉ	ENTRÉE EN VIGUEUR	AMENDE -MENTS
MRC	128-09	Règlement déterminant la tarification pour l'émission d'un permis de fosses septiques	2009	
MRC	174-14	Règlement fixant les modalités de prise en charge par la MRC de tout système de traitement tertiaire lorsque le moyen de désinfection est le rayonnement ultraviolet de résidences isolées	2014	
MRC	175-14	Règlement définissant les modalités de visite de propriétés et d'émission des permis de fosses septiques	2014	
MRC	216-20	Règlement fixant les modalités de la prise en charge par la MRC des systèmes de traitement tertiaire avec désinfection par rayonnement ultraviolet	2020	
Saint-Joseph-de-Beauce	502-99	Cueillette, transport et disposition des matières résiduelles	1999	
Tring-Jonction	129-09	Adhésion à la déclaration de compétence de la MRC en gestion de matières résiduelles	2009	
Saint-Odilon-de-Cranbourne	356-2017	Règlement sur la cueillette, le transport et la disposition des matières résiduelles	2017	

Plusieurs municipalités n'ont pas de règlement relatif à la gestion en gestion des matières résiduelles. Dans ces cas, les opérations se déroulent conformément à la réglementation provinciale, aux ententes intermunicipales ou aux directives applicables.

Si les règlements fixent le cadre de la gestion des matières résiduelles, il convient à présent de se tourner vers les acteurs et les installations au cœur des activités d'élimination et de valorisation des matières.

3 RECENSEMENT DES ORGANISMES, ENTREPRISES ET INSTALLATIONS ŒUVRANT EN GMR

La MRC Beauce-Centre dispose de peu d'installations de gestion des matières résiduelles sur son territoire. Toutefois, même si les lieux d'élimination et de valorisation se trouvent principalement à l'extérieur de la MRC, leur relative proximité assure une bonne voie de desserte à la population.

3.1 INSTALLATIONS DE GMR DESSERVANT LE TERRITOIRE DE LA MRC

La Figure 2, ci-dessous, illustre la localisation des principales installations en GMR. Outre les écocentres et les points de dépôt, le territoire détient un centre de traitement des boues qui dessert autant les municipalités de la MRC Beauce-Centre que celles des territoires voisins. De plus, toutes les municipalités de la MRC ont une station d'épuration pour traiter leurs eaux usées à l'exception de Saint-Joseph-des-Érables; dans cette municipalité, toutes les résidences sont raccordées à une fosse septique.

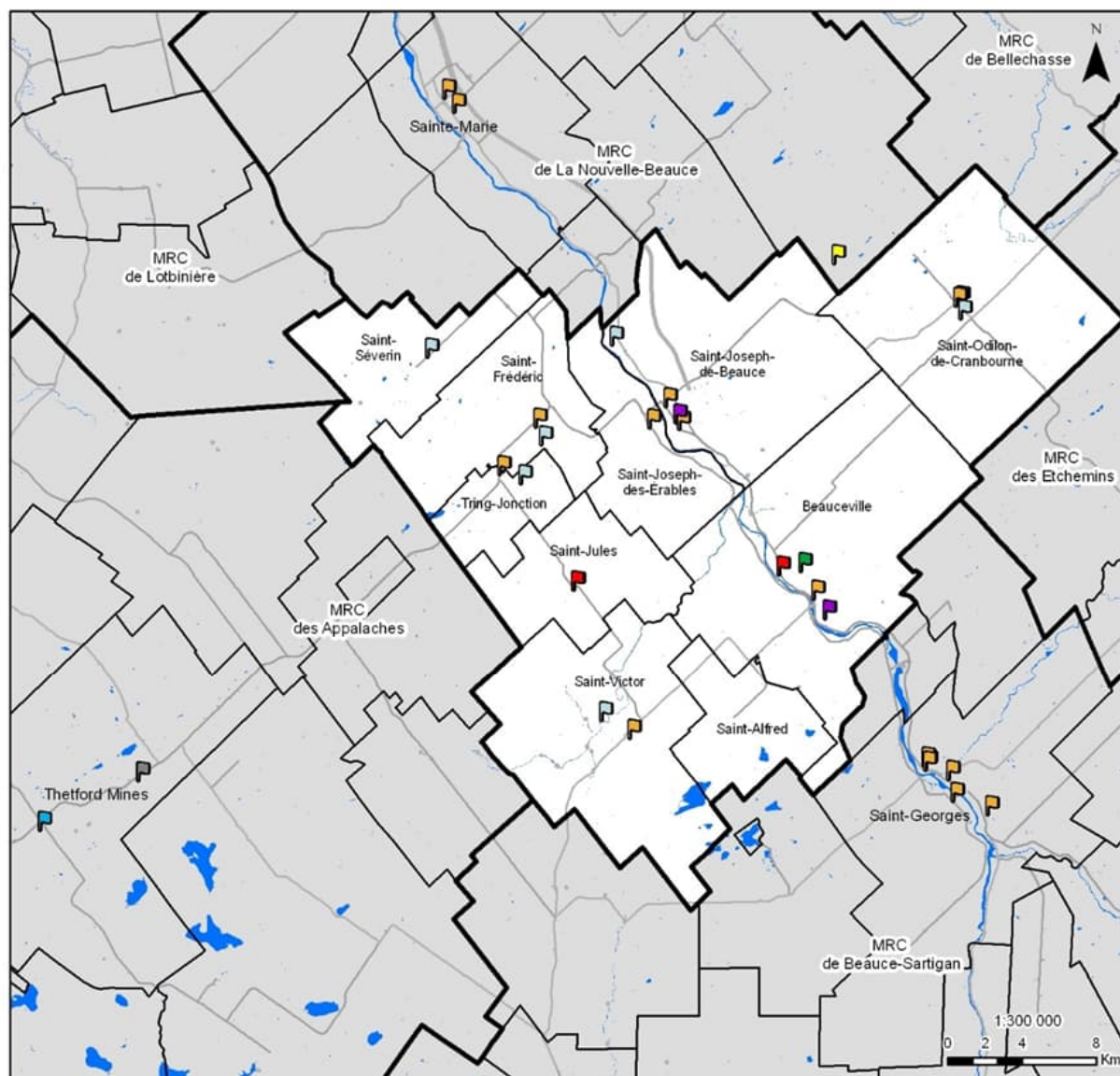
3.1.1 Centres de tri et de conditionnement des matières recyclables

Le centre de tri de Récupération Frontenac, à Thetford Mines, a un rayonnement régional. Situées à 60 km de Beauceville, les installations de Récupération Frontenac reçoivent la totalité des matières recyclables du secteur résidentiel ainsi qu'une bonne partie de celles du secteur des ICI.

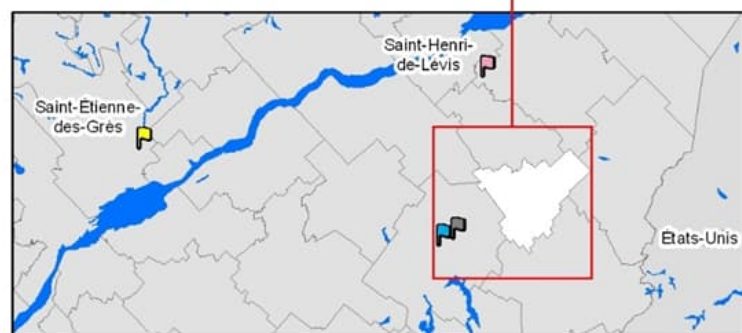
Tableau 10 : Centres de tri et de conditionnement des matières recyclables desservant la MRC

LOCALISATION	PROPRIÉTAIRE/ EXPLOITANT	QUANTITÉ REÇUE EN 2019 (t/an)	CAPACITÉ MAXIMALE (t/an)	QUANTITÉ REÇUE DE LA MRC (t/an)	MATIÈRES VISÉES
Thetford Mines (hors MRC)	RIRT / Récupération Frontenac	30 000	35 000 t	1 939	Papier, carton, plastique, verre, métal

Infrastructures de gestion des matières résiduelles



Source des données : BDTQ



Légende

- Centre de compostage
- Centre de tri des matières recyclables
- Eco-centre
- Étang d'épuration
- Station d'épuration
- Lieu d'entassement technique
- Point de collecte spécifique
- Poste de transbordement
- Ressourcerie

MRC
BEAUCE-CENTRE

Figure 2: Installations de gestion des matières résiduelles présentes sur le territoire

3.1.2 Centre de valorisation des matières organiques

Comme il n'y a pas de collecte de porte en porte des résidus alimentaires dans la MRC en 2019, les besoins en traitement de matières organiques demeurent faibles. Deux centres de compostage se trouvent toutefois à proximité de la MRC Beauce-Centre. Le Centre de compostage de Saint-Henri reçoit habituellement les boues tirées du Centre régional de traitement des boues de Saint-Joseph-de-Beauce.

En ce qui concerne les résidus verts, la MRC a organisé des collectes de feuilles mortes dans trois municipalités en 2019, remplissant sept conteneurs de 40 verges. Les feuilles ont été compostées dans diverses exploitations agricoles du territoire.

Tableau 11 : Centres de valorisation des matières organiques desservant la MRC

LOCALISATION	TYPE & PROPRIÉTAIRE / EXPLOITANT	QUANTITÉ REÇUE EN 2019 (t/an)	CAPACITÉ MAXIMALE (t/an)	QUANTITÉ REÇUE DE LA MRC (t/an)	MATIÈRES VISÉES
Thetford Mines (hors MRC)	Centre de compostage / CRTMO	4920 t*	n/d	n/d	Résidus verts et alimentaires
Saint-Henri (Lévis) (hors MRC)	Centre de compostage / Englobe	n/d	300 000 t	0 t	Résidus verts et alimentaires, boues

*Données pour l'année 2020, car le CRTMO a débuté ses activités à l'automne 2019.

3.1.3 Lieu d'enfouissement technique (LET)

Toutes les municipalités de la MRC, sauf une, transportent leurs ordures au LET de Frampton, dans la MRC de La Nouvelle-Beauce. De son côté, la municipalité de Tring-Jonction envoie ses ordures au centre de transfert de Thetford, d'où elles sont réacheminées au LET de Saint-Étienne-des-Grès, en Mauricie.

Tableau 12 : Lieux d'enfouissement technique à proximité de la MRC

LOCALISATION	PROPRIÉTAIRE / EXPLOITANT	CAPACITÉ ANNUELLE	CAPACITÉ MAXIMALE	DURÉE DE VIE	DATE DE FERMETURE
Frampton (hors MRC)	MRC de La Nouvelle-Beauce	25 000 t	750 000 m ³	25 ans	2046
Saint-Étienne-des-Grès (hors MRC)	RGMRM (Mauricie)	180 000 t	6 042 000 m ³	9 ans	2030

3.1.4 Écocentres et points de dépôt

L'écocentre régional de Beauceville dessert l'ensemble de la MRC. Les citoyens peuvent y laisser leurs résidus de CRD, résidus domestiques dangereux (RDD), résidus verts (sauf les rognures de gazon), plastiques, appareils électroniques, encombrants, métaux et pneus.

Tableau 13 : Écocentre régional

LOCALISATION	PROPRIÉTAIRE/ EXPLOITANT	QUANTITÉ REÇUE EN 2019 (t/an)	PÉRIODE D'OUVERTURES	TYPE
Beauceville	MRC Beauce- Centre / MATREC	6 543	Avril à octobre : lundi au samedi Nov. à mars : lundi au vendredi	Permanent

En termes d'accessibilité, la Figure 3 montre que les citoyens de Saint-Victor, de Tring-Jonction, de Saint-Séverin et de Saint-Odilon-de-Cranbourne doivent franchir une distance de plus de 15 km pour se rendre à l'écocentre régional de Beauceville.

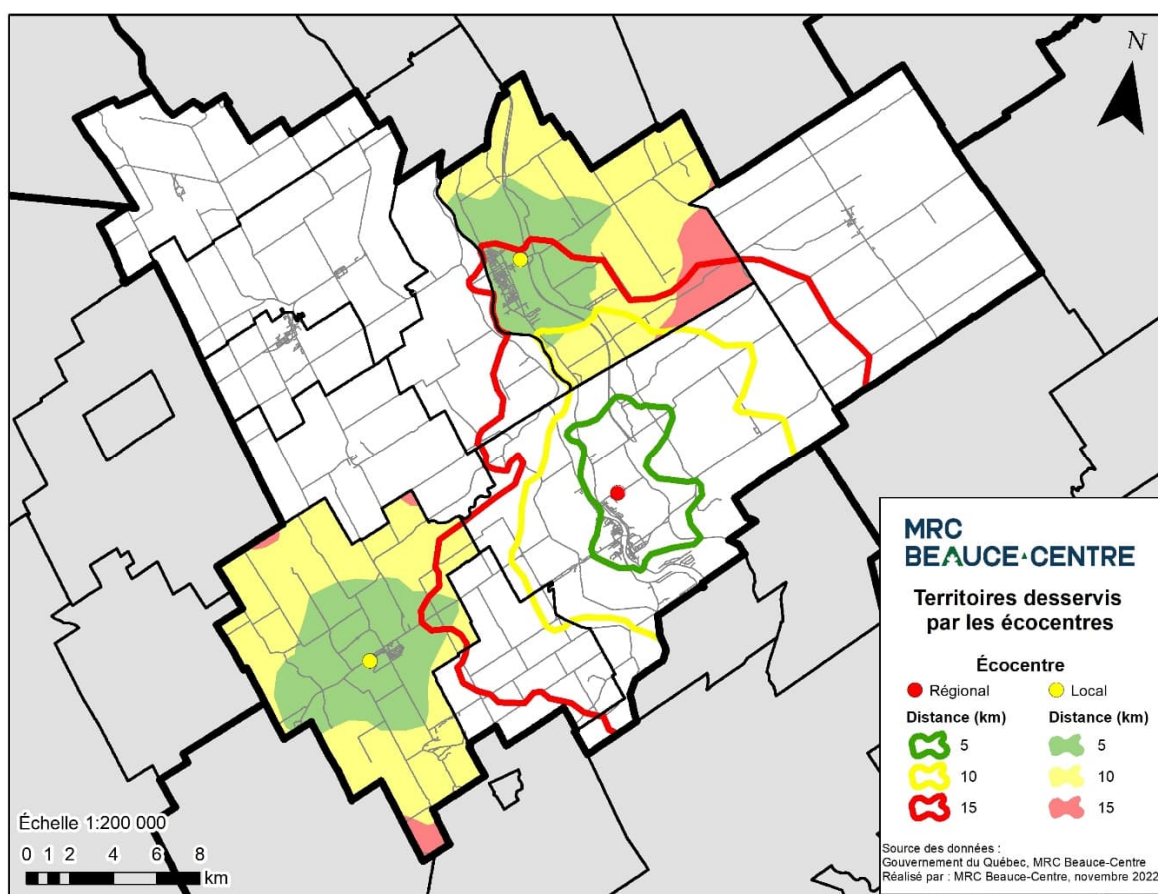


Figure 3 : Accessibilité de l'écocentre régional de Beauceville

Pour les résidus verts, notamment les feuilles mortes, plusieurs municipalités ont des points de dépôt saisonniers listés au Tableau 14. Le site de dépôt de Saint-Joseph-de-Beauce comprend toutefois plusieurs conteneurs où les citoyens (résidentiel seulement, ICI non acceptés) peuvent apporter des résidus verts, mais aussi des encombrants et des résidus de CRD; les matières recueillies sont ensuite transférées à l'écocentre régional de Beauceville.

Tableau 14 : Points de dépôt municipaux

LOCALISATION	MATIÈRES ACCEPTÉES	PÉRIODE D'OUVERTURES	TYPE
Beauceville (Hôtel de Ville)	Feuilles mortes	Automne	Saisonnier
Saint-Frédéric (cour du garage municipal)	Feuilles mortes	Automne	Saisonnier
Saint-Joseph-de-Beauce (289, Route 276)	Résidus verts, branches, produits électroniques, encombrants, métaux et résidus de CRD	Avril à novembre : tous les jours (fermé en hiver)	Satellite
Saint-Jules (Ferme Steeve Grondin)	Feuilles mortes	Automne	Saisonnier
Saint-Odilon-de-Cranbourne (cour du garage municipal)	Feuilles mortes	Automne	Saisonnier
Saint-Victor (Ferme Réal Boucher)	Feuilles mortes, rognures de gazon	Été-automne	Saisonnier

La MRC compte également un grand nombre de dépôts pour les produits de la responsabilité élargie des producteurs (REP). La liste est affichée à l'ANNEXE 3.

3.1.5 Centres de tri de résidus de CRD

Comme il n'y a pas de centre de tri des résidus de CRD dans la MRC, les matières sont acheminées vers des centres à l'extérieur de la MRC. Les résidus de CRD de l'écocentre de Beauceville prennent la route vers le centre de tri de résidus de CRD de l'entreprise Matrec à Québec. Par ailleurs, les deux centres de tri de résidus de CRD appartenant à l'entreprise Sanitaire Fortier desservent principalement les entrepreneurs en construction de la MRC.

Tableau 15 : Centres de tri de résidus de CRD à proximité de la MRC

LOCALISATION	PROPRIÉTAIRE/ EXPLOITANT	QUANTITÉ REÇUE EN 2019 (t/an)	QUANTITÉ REÇUE DE LA MRC (t/an)
Québec (hors MRC)	Matrec	n/d	n/d
Thetford Mines (hors MRC)	Sanitaire Fortier	16 785 t	n/d
Saint-Georges (hors MRC)	Sanitaire Fortier	15 250 t	n/d

3.1.6 Installations de gestion des boues municipales

Les étangs aérés du Centre régional de traitement des boues (CRTB) de Saint-Joseph-de-Beauce reçoivent, outre les eaux usées de la ville, les boues de fosses septiques de l'ensemble des municipalités des MRC de Beauce-Sartigan et de Beauce-Centre. Les boues agroalimentaires de l'usine Olymel de Vallée-Jonction, dans la MRC de La Nouvelle-Beauce, y sont également traitées. L'ensemble des boues sont entièrement valorisées, au terme du traitement, en épandage agricole.

Toutes les autres municipalités de la MRC, sauf une, possède une station de traitement de leurs eaux usées municipales. La plupart de ces stations fonctionnent avec des étangs aérés dont les boues doivent être vidangées périodiquement. Cependant, deux municipalités utilisent un traitement mécanisé. Pour sa part, la petite municipalité de Saint-Joseph-des-Érables n'a pas de réseau d'égouts. Ainsi, l'ensemble de ses résidences doivent disposer d'une fosse septique.

Les quantités de boues du Tableau 16 sont mesurées en tonnes de matière humide (t mh) et ajustées à une siccité de 20%.

Tableau 16 : Installations de gestion des boues municipales de la MRC (2019)

LOCALISATION	TYPE D'INSTALLATION	VIDANGES DE 2013 À 2018	QUANTITÉ VIDANGÉE EN 2019 (t mh)	VIDANGES PRÉVUES APRÈS 2019	DESTINATION
Saint-Joseph-de-Beauce	CRTB / Étangs aérés	2013	n/a	2020, 2022	Épandage agricole / revitalisation de sites miniers
Beauceville	Station mécanisée	n/d	69	Aux 2 ans	Épandage agricole
Saint-Alfred	Station mécanisée	n/a	n/d	Annuelles	Épandage agricole
Saint-Frédéric	Étangs aérés	2014	n/a	2023	Épandage agricole
Saint-Jules	Étang aéré à parois verticales	n/a	n/a	n/d	n/a
Saint-Odilon-de-Cranbourne	Étangs aérés	n/a	n/a	n/d	n/a
Saint-Séverin	Marais filtrant avec quenouilles	n/a	n/d	2020	Épandage agricole
Saint-Victor	Étangs aérés	2014	n/a	2022	Épandage agricole
Tring-Jonction	Étangs aérés	n/a	n/a	n/d	n/a

3.1.7 Autres installations

Les organismes de gestion des produits de la responsabilité élargie des producteurs (REP) ont mis en place des points de dépôt en différents endroits de la MRC. Ainsi, les produits électroniques, les piles, les lampes au mercure, les peintures et les huiles usées peuvent être récupérés. L'écocentre régional de Beauceville et plusieurs quincailleries, entre autres, assurent un service de récupération de la plupart de ces produits.

La liste complète des points de dépôt se trouve à l'ANNEXE 3.

Tableau 17 : Trouver des points de dépôt pour les produits REP

ORGANISME DE GESTION	PRODUITS RÉCUPÉRÉS	SITE INTERNET POUR LES POINTS DE DÉPÔT
Association pour le recyclage des produits électroniques (ARPE)	Ordinateurs, imprimantes, écrans, téléphones, téléviseurs, etc.	arpe.ca
Appel à Recycler	Piles et batteries	appelarecycler.ca
Éco-Peinture	Peintures, teintures, contenants, aérosols	ecopeinture.ca
RecycFluo	Lampes contenant du mercure : ampoules fluorescentes, fluocompactes, tubes fluorescents	www.recycflu.ca/fr
Société de gestion des huiles usagées (SOGHU)	Huiles, contenants et filtres d'huiles, antigels, aérosols	soghu.com/fr

3.2 INTERVENANTS EN GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

Outre la MRC et les municipalités, plusieurs organismes jouent un rôle important dans la gestion des matières résiduelles. Il y a d'abord des entreprises engagées dans la collecte des matières, leur traitement ou la gestion de l'écocentre. Des entreprises agricoles interviennent également, sur le plan local, pour composter les résidus verts. Enfin, des entreprises et des organismes à but non lucratif collaborent afin de réduire le gaspillage alimentaire.

Tableau 18 : Principaux intervenants en GMR

ORGANISMES	DESCRIPTION
Sanitaire Fortier	Cette entreprise, établie à Thetford Mines, exécute pour la MRC Beauce-Centre le contrat de collecte et de transport des matières recyclables. Sanitaire Fortier effectue également la collecte et le transport des ordures et des encombrants pour

ORGANISMES	DESCRIPTION
	la plupart des municipalités. Par ailleurs, les deux centres de tri des résidus CRD desservant la MRC, situés respectivement à Thetford Mines et Saint-Georges, sont gérés par Sanitaire Fortier. Enfin, l'entreprise est partenaire, avec Viridis, du Centre régional de traitement de la matière organique (CRTMO) de Thetford Mines.
Matrec	Très actif en gestion des matières résiduelles au Québec, Matrec effectue la collecte des ordures de plusieurs municipalités de la MRC Beauce-Centre; elle gère également l'écocentre régional. À l'extérieur de la MRC, Matrec opère un centre de tri, des centres de tri de résidus CRD et des lieux d'enfouissement technique (LET).
Récupération Frontenac	Cet OBNL assure le traitement de l'ensemble des matières de la collecte sélective du secteur résidentiel de la MRC Beauce-Centre et de quatre autres MRC en Chaudière-Appalaches et en Estrie. De plus, l'organisme a pour mission de favoriser la réinsertion sociale de personnes vivant avec une limitation fonctionnelle.
Centre de récupération et de gestion des déchets (CRGD)	Créé par la MRC de La Nouvelle-Beauce, cet OBNL gère le lieu d'enfouissement technique de Frampton où est acheminée la quasi-totalité des ordures ménagères de la MRC Beauce-Centre. Le CRGD gère également l'écocentre régional de la MRC de La Nouvelle-Beauce sur le même site.
Régie intermunicipale de la région de Thetford (RIRT)	La Régie opère un centre de transfert à Thetford Mines. La RIRT y reçoit des chargements d'ordures, dont ceux de la municipalité de Tring-Jonction, qui sont ensuite acheminés au lieu d'enfouissement technique de Saint-Étienne-des-Grès.
Conseil régional de l'environnement Chaudière-Appalaches (CRECA)	Cet OBNL a été créé en 1991 afin de favoriser la concertation et le partage d'expertise entre les différents acteurs en environnement. Le CRECA agit notamment comme interlocuteur régional auprès du MELCC. En gestion des matières résiduelles, le CRECA s'implique entre autres dans l'élaboration de mesures de sensibilisation.
Exploitations agricoles	Plusieurs entreprises agricoles, comme la Ferme Réal Boucher, accueillent les feuilles mortes des collectes municipales pour les composter. Ces entreprises sont également partenaires des initiatives de récupération des plastiques agricoles.
agriRÉCUP	L'industrie des produits agricoles a créé cet OBNL afin de favoriser la concertation entre les acteurs impliqués dans la récupération des matières d'exploitations agricoles (producteurs, détaillants et agriculteurs). agriRÉCUP travaille en collaboration avec l'ensemble des MRC de la région Chaudière-Appalaches, notamment pour la récupération des plastiques agricoles.
Union des producteurs agricoles (UPA)	Cet organisme agit comme un syndicat pour les exploitants agricoles, en défendant leurs droits et en leur fournissant des services. L'UPA collabore aux initiatives visant

ORGANISMES	DESCRIPTION
	à améliorer la récupération des matières du secteur agricole, comme les plastiques.
Régie intermunicipale du Comté de Beauce-Sud (RICBS)	Cette régie est responsable de la collecte sélective dans la MRC voisine de Beauce-Sartigan, mais elle fait la récupération des tubulures d'érablières de l'ensemble de la région de Chaudière-Appalaches.
Groupe Aptas	Cet OBNL, basé à Sainte-Marie-de-Beauce, emploie principalement des personnes aux prises avec des limitations fonctionnelles. Le Groupe Aptas est spécialisé dans la collecte du carton auprès des principales entreprises.
Environek	Il s'agit d'une division du Groupe Aptas chargée, entre autres, de la récupération des tubulures d'érablières.
Organismes d'entraide	Plusieurs organismes d'entraide, comme le Comité d'aide Beauceville et le Coin d'Entraide de Saint-Joseph-de-Beauce, effectuent la récupération et le réemploi de petits appareils électroménagers, de meubles et de vêtements.
Moisson Beauce	Cet OBNL intervient auprès de diverses entreprises, comme les marchés d'alimentation, afin de récupérer des aliments comestibles qui auraient autrement été jetés. Des personnes défavorisées peuvent alors bénéficier de cet apport d'aliments.
Marchés d'alimentation	Des supermarchés comme IGA Famille Jinchereau et le Marché Pierre Jobidon collaborent avec Moisson Beauce pour rendre disponibles des aliments comestibles approchant la date de péremption.

Le Tableau 19 montre la distribution des intervenants en GMR, selon la municipalité. Il permet également d'établir le nombre d'intervenants ayant leur place d'affaires sur le territoire ou hors MRC.

Tableau 19 : Synthèse des intervenants en GMR dans la région

SECTEUR D'INTERVENTION	MRC	Beauceville	Saint-Alfred	Saint-Frédéric	Saint-Joseph-de-Beauce	Saint-Joseph-des-Érables	Saint-Jules	Saint-Odilon-de-Cranbourne	Saint-Séverin	Saint-Victor	Tring-Jonction	Total MRC	Hors MRC
Mesures d'ISÉ	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	11	6
Réemploi et réduction à la source	1											1	1
Récupération et valorisation	1	1			1		1	1		1	1	7	7
Élimination													2
Collecte et transport		1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	0	2
Point de dépôt	1				1					1		3	2

À présent que les intervenants en GMR sont connus, il convient d'examiner comment ils déploient leurs activités afin d'offrir des services à la population de la MRC.

4 GESTION ACTUELLE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

La MRC et les municipalités offrent divers services en GMR à leur population. Cette section les présente succinctement.

4.1 MESURES D'INFORMATION, DE SENSIBILISATION ET D'ÉDUCATION EN PLACE ET AUTRES PROGRAMMES

Les mesures d'information, de sensibilisation et d'éducation (ISÉ) sont primordiales à l'amélioration des pratiques des citoyens et des ICI en gestion des matières résiduelles. La MRC effectue notamment ces activités par le biais de son site Internet. En effet, on y retrouve des trucs pour le tri à la source et la réduction de l'empreinte écologique. Le site offre également de l'information aux ICI qui désirent se procurer un bac ou un conteneur pour les matières recyclables.

Quatre municipalités ont également pris part aux mesures d'ISÉ : Saint-Jules offre de la sensibilisation au recyclage de même que des conseils pour la récupération en milieu agricole. De son côté, Saint-Odilon offre de l'information sur les saines pratiques de gestion des matières résiduelles en affichant l'information de la Semaine québécoise de réduction des déchets, tandis que Saint-Séverin souligne l'importance du recyclage dans les médias locaux et sur les réseaux sociaux. Par ailleurs, la Ville de Saint-Joseph-de-Beauce fait la promotion de la récupération, entre autres par l'apport volontaire aux conteneurs de son point de dépôt.

4.2 MODES DE COLLECTE ET DES SERVICES OFFERTS

Les services de collecte concernent principalement les matières recyclables et les ordures. Toutefois, la plupart des municipalités ont aussi des collectes ponctuelles d'encombrants et de résidus verts. En ce qui concerne les résidus alimentaires, il n'y avait pas de collecte de porte en porte en 2019, bien que plusieurs municipalités offrent des collectes de résidus verts.

4.2.1 Gestion des matières recyclables

Compte tenu de sa compétence, la MRC assure la collecte et le transport des matières recyclables sur l'ensemble de son territoire. Aux deux semaines, les citoyens et les ICI participants assurent le recyclage de leurs matières de la collecte sélective en les déposant dans le bac bleu. C'est l'entreprise Sanitaire Fortier qui effectue la collecte sélective en vertu d'un contrat avec la MRC. Le Tableau 20, ci-dessous, présente les détails concernant les différentes collectes.

Par ailleurs, le Groupe Aptas, une entreprise d'économie sociale, effectue la collecte du carton auprès des principaux générateurs de cette matière. Cette collecte distincte facilite le recyclage du carton, car il n'est pas contaminé par d'autres matières.

Dans le secteur agricole, il n'y a pas de collecte des plastiques propres à ces activités dans la MRC pour l'instant (emballages de ballots de foin, sacs d'engrais, contenants de pesticides, etc.). Ainsi, les agriculteurs et acériculteurs doivent, pour les récupérer, porter leurs plastiques à l'un des points de dépôt situés à l'extérieur de la MRC. Cette dernière collabore avec l'organisme agriRECUP pour mettre sur pied une collecte ou des points de dépôt des plastiques agricoles.

Tableau 20 : La collecte de porte en porte des déchets et des matières recyclables

MUNICIPALITÉ	NOMBRE ANNUEL DE COLLECTES		UNITÉS D'OCCUPATION - RÉSIDENTIEL					UNITÉS D'OCCUPATION - ICI	TOTAL
	Déchets	Recyclables	Permanent				Saisonnières		
			Unifamiliales	2 à 9 unités	10 unités et plus	Maisons mobiles			
Beauceville	26	26	1984	736	135	6	60	98	3019
Saint-Alfred	37	26	190	8	0	3	28	0	229
Saint-Frédéric	26	26	346	52	0	4	27	0	429
Saint-Joseph-de-Beauce	26	26	1516	497	38	3	42	115	2211
Saint-Joseph-des-Érables	36	26	110	2	0	0	16	0	128
Saint-Jules	33	26	156	18	0	1	16	22	213
Saint-Odilon-de-Cranbourne	33	26	468	44	20	3	53	70	658
Saint-Séverin	26	26	108	4	0	3	60	4	179
Saint-Victor	37	26	807	128	28	6	169	47	1185
Tring-Jonction	33	26	498	129	0	6	17	37	687
TOTAL			6 183	1 618	221	35	488	393	8938

4.2.2 Gestion des déchets

Comme la collecte et le transport relèvent des municipalités locales, il revient à chacune d'elles d'en déterminer les modalités. C'est ainsi que les entreprises Sanitaire Fortier ou Matrec, selon la décision de la municipalité à la suite d'un appel d'offres public, effectuent les collectes d'ordures. Comme le montre le Tableau 20 ci-haut, quatre municipalités optent pour la collecte aux deux semaines toute l'année. Pour les autres, la collecte est hebdomadaire en été, mais passe aux deux semaines durant les autres saisons.

Plusieurs municipalités offrent également la collecte en conteneurs pour les ICI ou les édifices multilogements. En outre, à Saint-Séverin, les conteneurs à ordures permettent de desservir, par apport volontaire, des secteurs où la collecte de porte en porte n'est pas possible.

Des municipalités offrent la possibilité d'un deuxième bac d'ordures pour les résidences, avec des frais supplémentaires (Saint-Frédéric) ou non (Saint-Odilon). Par ailleurs, trois municipalités interdisent le dépôt de résidus de CRD dans le bac à ordures (Saint-Joseph-de-Beauce, Saint-Jules et Tring-Jonction).

4.2.3 Gestion des matières organiques

Pour l'instant, la gestion des matières organiques sur le territoire de la MRC Beauce-Centre repose sur le compostage domestique et l'apport volontaire des résidus verts. Plusieurs municipalités offrent, de surcroît, des collectes de résidus verts.

4.2.2.1 Résidus alimentaires

Pour l'ensemble des municipalités, sauf une, il n'y a pas de collecte de porte en porte des résidus alimentaires. La MRC poursuit toutefois son programme de formation au compostage domestique et de distribution de composteurs à prix réduit.

En matière de récupération des résidus alimentaires, Moisson Beauce poursuit son travail en recueillant, de la part des supermarchés, les aliments toujours comestibles qui auraient autrement été éliminés. En 2019, c'est près de 60 tonnes qui ont ainsi été récupérées sur le territoire de la MRC.

Du côté des municipalités, Tring-Jonction effectue la collecte des matières organiques par les bacs bruns. La collecte est effectuée de porte en porte à toutes les résidences et tous les commerces. Les matières collectées sont acheminées au Centre régional de traitement de la matière organique (CRTMO) de Thetford Mines.

La MRC Beauce-Centre, de concert avec ses municipalités, prendra sous peu une décision quant au mode de gestion des matières organiques à mettre en place afin de satisfaire les exigences de desserte de la Stratégie de valorisation de la matière organique (SVMO). D'après ces exigences, Beauceville devrait implanter la collecte de porte en porte des matières organiques sur l'ensemble de son territoire, tandis que quatre autres municipalités seraient tenues d'implanter la collecte au moins à l'intérieur du périmètre d'urbanisation⁷.

Pour ces municipalités, la MRC étudie la possibilité d'implanter la collecte en bacs bruns. Les matières organiques ainsi collectées seraient acheminées au CRTMO. Il y a aussi la possibilité la possibilité de se joindre au système de collecte des matières organiques en sacs de polyéthylène prévu par la MRC de La Nouvelle-Beauce. Ces sacs sont déposés dans le bac à déchets. À leur arrivée au LET de Frampton, les sacs des matières organiques sont retirés des déchets par un procédé de tri robotisé, puis acheminé à la plateforme de compostage qui sera aménagée à côté du LET.

Quant aux plus petites municipalités, qui répondent aux critères pour la mise en place de l'apport volontaire ou du compostage domestique, elles ne sont pas tenues d'implanter la collecte de porte en porte des matières organiques. À noter que ces critères mentionnés sont issus du Programme sur la redistribution aux municipalités des redevances pour l'élimination de matières résiduelles, du MELCCFP.

4.2.2.2 Résidus verts

Plusieurs municipalités offrent des collectes de feuilles mortes en saison; les collectes ont lieu à date fixe ou sur demande. Les feuilles ramassées sont entièrement valorisées par des exploitations agricoles de la MRC à des fins de compostage. De son côté, la municipalité de Tring-Jonction accepte les feuilles mortes dans les bacs bruns.

⁷ Il s'agit des municipalités de Saint-Joseph-de-Beauce, de Saint-Odilon-de-Cranbourne, de Saint-Victor et de Tring-Jonction (cette dernière effectue déjà la collecte de porte en porte sur l'ensemble de son territoire).

Afin d'encourager l'herbicyclage, il n'y a pas de collecte pour les rognures de gazon. Ces dernières ne sont pas acceptées non plus à l'écocentre régional.

4.2.2.3 Branches et des arbres de Noël

Il n'y a pas de collecte pour les branches ou les arbres de Noël, mais ces matières sont acceptées en apport volontaire à l'écocentre régional de Beauceville ainsi qu'au point de dépôt de Saint-Joseph-de-Beauce. En 2019, ce point de dépôt a accumulé 26 conteneurs de 40 verges cubes de branches qui ont été valorisées par Sanitaire Fortier.

4.2.4 Gestion des boues

Les boues résultent du processus de traitement des eaux usées des résidences et des ICI. Si les édifices sont raccordés à un réseau d'égouts, le traitement est effectué par une station d'épuration municipale. Il s'agit habituellement de plusieurs étangs aérés assurant la biodégradation et l'élimination des pathogènes présents dans les eaux usées. Après plusieurs années de traitement, la partie solide est retirée des étangs, puis valorisée si sa qualité répond aux normes du MELCC. Pour les stations mécanisées, les boues sont habituellement vidangées en continu. Les boues d'épuration constituent alors un engrais précieux pour les sols; elles peuvent être recyclées par le compostage ou l'épandage. L'épandage a surtout lieu sur des terres agricoles, mais peut également se dérouler à des fins sylvicoles ou de revitalisation de sites dégradés (ex. : anciens sites miniers).

Lorsque les résidences ne sont pas raccordées à un réseau d'égouts, les eaux usées sont traitées dans des fosses septiques individuelles. Un règlement provincial oblige la vidange des fosses de résidences permanentes au moins à tous les deux ans. Pour les résidences saisonnières, c'est aux quatre ans que les fosses doivent être vidangées.

Boues de fosses septiques

En 2019, 1779 fosses septiques ont été vidangées dans la MRC Beauce-Centre pour un volume de 5877 m³ de boues. Toutes les boues de fosses septiques sont transportées aux étangs aérés du CRTB de Saint-Joseph-de-Beauce. Au terme de leur traitement dans les étangs, les boues sont valorisées par l'épandage dans les champs agricoles de la région.

Boues de stations d'épuration

Toutes les municipalités de la MRC ont une station d'épuration des eaux usées, sauf Saint-Joseph-des-Érables. Pour sa part, Beauceville a une station mécanisée fonctionnant avec des réacteurs biologiques. Les boues de cette station doivent être vidangées tous les deux ans. Par ailleurs, la municipalité de Saint-Alfred a récemment installé un système Rotofix, qui fonctionne comme une petite station mécanisée. Les sept autres municipalités ont des étangs aérés. Les étangs de Saint-Jules se distinguent par leurs parois verticales. De plus, la municipalité de Saint-Séverin a un système à marais filtrant avec des quenouilles.

Dans le cas des neuf municipalités de la MRC Beauce-Centre gérant une station d'épuration, l'épandage agricole des boues, ce qui assure leur valorisation à 100%, est bien établi.

4.2.5 Gestion des encombrants

La plupart des municipalités offrent deux collectes d'encombrants par année. Pour celles desservies par Sanitaire Fortier, la collecte des encombrants est généralement comprise avec le contrat de collecte des ordures.

Les encombrants sont habituellement valorisés, bien que plusieurs municipalités n'étaient pas en mesure d'établir si les encombrants collectés étaient recyclés ou pas. Pour sa part, la municipalité de Tring-Jonction a éliminé les encombrants de ses deux collectes annuelles.

4.2.6 Autres programmes de gestion

Les initiatives de réduction à la source permettent de réduire les quantités éliminées tout en diminuant les coûts de gestion des matières résiduelles, puisqu'il s'agit de matières qui n'entrent pas dans le système d'élimination des déchets ou de traitement des matières recyclables.

Réduction à la source

Outre la distribution de composteurs domestiques à prix réduit, la MRC fait la promotion de l'herbicyclage afin que ces matières organiques soient détournées de l'enfouissement. Le site Internet de la MRC donne des trucs pour réduire à la source, notamment en favorisant l'achat de produits en vrac et en utilisant des sacs réutilisables. Le site contient également des astuces pour le réemploi, comme la location ou l'emprunt comme alternative à l'achat d'un article. De son côté, Saint-Victor a lancé la « Mission Zéro Déchet » qui présente des trucs pour réduire à la source, comme l'évaluation de ses besoins avant un achat et la confection de produits d'entretien ménager écologiques. Le site Internet de la municipalité présente également des liens informatifs, comme ceux de l'Association québécoise Zéro Déchet et de l'Initiative zéro déchet de plastique.

Récupération des résidus domestiques dangereux (RDD)

La MRC et les municipalités incitent les citoyens à apporter leurs RDD dans un point de dépôt afin qu'ils soient valorisés de façon sécuritaire. Il s'agit de l'écocentre régional de Beauceville et du point de dépôt de Saint-Joseph-de-Beauce.

Quant aux produits de la responsabilité élargie des producteurs (REP), le Tableau 17 ci-haut affiche les adresses de sites Internet des organismes de gestion. Il est ainsi possible de trouver un point de dépôt à proximité pour assurer la récupération, par exemple, de ses pots de peinture ou de ses produits électroniques (pour la liste des points de dépôts dans la MRC, voir l'ANNEXE 3). En 2019, la population a répondu à l'appel, entre autres en ramenant plus de quatre tonnes de peinture et de contenants à l'écocentre de Beauceville.

4.3 SYNTHÈSE DES COÛTS DE COLLECTE, DE TRANSPORT ET DE TRAITEMENT DES MATIÈRES RÉSIDUELLES EN 2019

La synthèse des coûts donne un aperçu de la performance de la MRC par rapport aux quantités traitées. Les quantités incluent les matières des ICI couvertes par les collectes municipales. Ainsi, les unités d'occupation des ICI sont considérées dans le calcul du coût par unité d'occupation. Par ailleurs, la population équivalente du Tableau 3 est retenue afin d'intégrer la contribution des résidences saisonnières.

Les coûts de collecte des matières recyclables, dont la gestion relève de la MRC, présentent un portrait homogène comparativement à ceux de collecte des ordures, qui varient légèrement selon les municipalités.

Le Tableau 21, ci-dessous, met en évidence les faibles coûts du tri et conditionnement, qui représentent moins de 3% de l'ensemble des coûts reliés aux matières recyclables.

En ce qui concerne les coûts de gestion des déchets, les montants fournis par les municipalités permettent de brosser un aperçu. Il faut noter que, pour quelques municipalités, les coûts de collecte des ordures comprennent deux collectes annuelles d'encombrants. Les déchets représentent 77% du tonnage collecté. Pour l'année 2019, leur coût de gestion (collecte, transport et élimination), à la tonne, est équivalent à celui des matières recyclables. En raison de leur quantité, cependant, la gestion des ordures est plus coûteuse pour chaque unité d'occupation ou chaque habitant de la MRC, comparativement aux matières recyclables.

Comme il n'y pas de collecte de porte en porte des résidus alimentaires, sauf à Tring-Jonction, les coûts associés seraient intégrés à ceux de l'élimination. La plupart des municipalités offrent toutefois des collectes de résidus verts (feuilles mortes, branches, résidus de jardin) ou l'apport volontaire de ces matières. Comme il s'agit de collectes ponctuelles touchant une partie seulement des résidences, leur coût est négligeable (entre trois et quatre dollars par unité d'occupation).

Tableau 21 : Synthèse des coûts de collecte, de transport et de traitement des déchets et des matières recyclables en 2019

Secteur résidentiel et ICI assimilables	Coût global (\$)	Tonnes	Coût/tonne (\$)	Coût/u.o.(\$)	Coût/habitant (\$)
Collecte et transport des matières recyclables	389 766 \$	2 190 t	178 \$	44 \$	20 \$
Tri des matières recyclables	10 742 \$	2 190 t	5 \$	1,2 \$	0,5 \$
Sous-total : recyclables	400 508 \$	2 190 t	183 \$	45 \$	20 \$
Collecte et transport des déchets	537 151 \$	7 291 t	74 \$	60 \$	27 \$
Élimination des déchets	787 358 \$	7 291 t	108 \$	92 \$	42 \$
Sous-total : ordures	1 324 509 \$	7 291 t	182 \$	148 \$	69 \$
TOTAL	1 725 017 \$	9 481 t	182 \$	193 \$	89 \$

Seules deux municipalités affichent des coûts distincts pour les collectes d'encombrants. L'une d'elles précise le coût à la tonne, soit 225\$. Pour ces deux municipalités, le coût pour deux collectes d'encombrants représente respectivement 5,50 et 6,50\$ par unité d'occupation.

Seules deux municipalités ont détaillé leurs coûts pour la gestion des boues d'épuration. Comme les vidanges d'étangs aérés ont lieu à des intervalles de cinq à quinze ans, il s'agit de coûts annuels très variables. Pour les deux municipalités concernées, cela revient, respectivement, à une moyenne de 61 et de 99\$ par an.

En ce qui concerne les boues de fosses septiques, il s'agit de coûts assumés directement par les propriétaires, donc la MRC et les municipalités n'ont pas ces données. Il s'agit toutefois de frais de l'ordre de 200\$ par vidange; comme celle-ci est obligatoire aux deux ans, cela revient à environ 100\$ annuellement par unité

d'occupation non raccordée au réseau d'égout. Ce coût serait légèrement supérieur à celui assumé par les unités d'occupation reliées au réseau d'égouts et assumant les frais de gestion des boues d'épuration.

5 INVENTAIRE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES PRODUITES SUR LE TERRITOIRE

La mise à jour d'un PGMR implique forcément de revisiter les quantités générées pour chaque type de matière, de même que leur destination (recyclage ou élimination). Bien que cette section en présente un aperçu, il est possible de consulter l'inventaire détaillé à l'ANNEXE 4.

5.1 BILAN GLOBAL DE L'INVENTAIRE

Le bilan global présente la combinaison des données obtenues pour le secteur résidentiel, celui des ICI et le secteur des résidus de CRD.

5.1.2 Portrait de 2019

Le Tableau 22 montre l'importance des secteurs des ICI et des résidus de CRD dans la génération de matières résiduelles sur le territoire de la MRC. En effet, ces deux secteurs représentent plus de 80% du tonnage généré.

Tableau 22 : Bilan global de l'inventaire des matières résiduelles par secteur (sans boues) (2019)

SECTEUR	QUANTITÉ (t)			TAUX DE MISE EN VALEUR	TAUX D'ÉLIMINATION (kg/pers/an)
	RÉCUPÉRÉE	ÉLIMINÉE	GÉNÉRÉE		
Résidentiel	2 918 t	4 030 t	6 947 t	42%	209
ICI	13 918 t	5 739 t	19 657 t	71%	298
CRD	7 294 t	2 301 t	9 595 t	76%	119
TOTAL	24 130 t	12 070 t	36 199 t	67%	627

On note un léger écart dans l'élimination par habitant pour 2019 (627 kg/hab.), par rapport aux données du MELCC (595 kg/hab.). Cet écart est possiblement dû aux estimations de l'Outil d'inventaire qui ne correspondent pas toujours exactement aux quantités réelles éliminées pour le secteur des ICI et celui des résidus de CRD, en particulier pour les MRC ayant une plus petite population.

Le Figure 4 ci-dessous illustre la prédominance des secteurs des ICI et des résidus de CRD dans les matières générées sur le territoire.

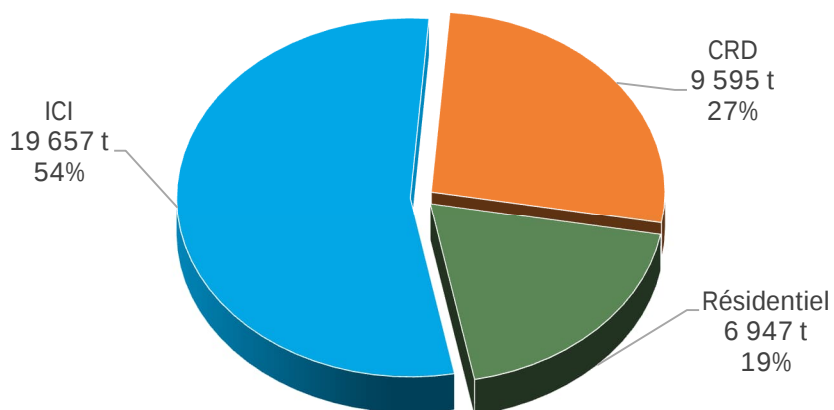


Figure 4 : Répartition des matières générées selon le secteur

Le détail de la génération, de la récupération et de l'élimination, pour chaque catégorie de matière, est présenté au Tableau 23 (pour les trois secteurs confondus). Il faut noter que des résidus domestiques dangereux (RDD) ont été récupérés par le biais de l'écocentre, mais demeurent difficiles à quantifier.

Tableau 23 : Bilan global de l'inventaire des matières résiduelles de la MRC Beauce-Centre (2019)

CATÉGORIE DE MATIÈRE RÉSIDUELLE	QUANTITÉ (t)			TAUX DE MISE EN VALEUR
	RÉCUPÉRÉE	ÉLIMINÉE	GÉNÉRÉE	
Papier et Carton	2 532 t	1 720 t	4 252 t	60%
Métal	229 t	265 t	494 t	46%
Plastique	300 t	1 093 t	1 392 t	22%
Verre	314 t	296 t	610 t	51%
TOTAL recyclables	3 375 t	3 374 t	6 749 t	50%
Industries de transformation agroalimentaire	11 799 t	171 t	11 970 t	99%
Résidus verts	59 t	1 017 t	1 076 t	5%
Résidus alimentaires	133 t	2 332 t	2 465 t	5%
Autres résidus organiques	0 t	1 161 t	1 161 t	0%
TOTAL organiques	11 990 t	4 682 t	16 672 t	72%
Agrégats	5 857 t	362 t	6 218 t	94%
Résidus CRD du secteur du bâtiment	1 437 t	1 940 t	3 377 t	43%
TOTAL résidus CRD	7 294 t	2 301 t	9 595 t	76%
RDD	n/d	50 t	50 t	0%
Encombrants	433 t	71 t	505 t	86%
Autres résidus	1 038 t	1 591 t	2 628 t	39%
TOTAL (sans boues)	24 130 t	12 070 t	36 199 t	67%
Boues municipales	69 t mh	0 t mh	69 t mh	100%

CATÉGORIE DE MATIÈRE RÉSIDUELLE	QUANTITÉ (t)			TAUX DE MISE EN VALEUR
	RÉCUPÉRÉE	ÉLIMINÉE	GÉNÉRÉE	
TOTAL (avec boues)	24 199 t	12 070 t	36 268 t	67%

5.1.3 Comparaison avec le précédent PGMR

La mise à jour d'un PGMR doit permettre de mesurer le chemin parcouru depuis le dernier exercice. Pour la MRC Beauce-Centre, il s'agit du progrès accompli de 2013 à 2019.

5.1.3.1 Génération de matières résiduelles

Le PGMR faisait état, pour l'année 2013, de 45 168 tonnes de matières résiduelles générées. Le tonnage généré en 2019 constitue donc une diminution de 20%.

Tableau 24 : Génération de matières résiduelles en 2013 et 2019

Secteur	Résidentiel	ICI	CRD	Total
2013	9 774 t	30 056 t	5338 t	45 168 t
2019	6 947 t	19 657 t	9 595 t	36 268 t
Écart	-34%	-35%	80%	-20%

Les écarts significatifs entre les deux années de référence appellent des explications. Pour le secteur résidentiel, la diminution importante dans les matières générées semble en bonne partie imputable à l'importance des boues en 2013. Quant aux ICI, les estimations des quantités générées en 2013 semblent avoir tenu compte, outre l'Outil d'inventaire, des données de matières générées par deux grandes industries; en revanche, l'estimation de 2019 repose principalement sur l'Outil d'inventaire.

Enfin, l'augmentation des résidus de CRD générées semble suivre la courbe ascendante de la valeur des permis de construction.

5.1.3.2 Élimination des matières résiduelles

Les données d'élimination du MELCC, pour l'année 2019, permettent de prendre rapidement la mesure des progrès réalisés en matière de réduction des quantités éliminées. En effet, la Figure 5 montre que les trois secteurs de la GMR ont réduit la quantité de matières acheminées à l'enfouissement depuis 2013. Avec un taux d'élimination global de 595 kg/habitant en 2019, la MRC s'approche de la cible gouvernementale de 525 kg/habitant d'ici 2023.

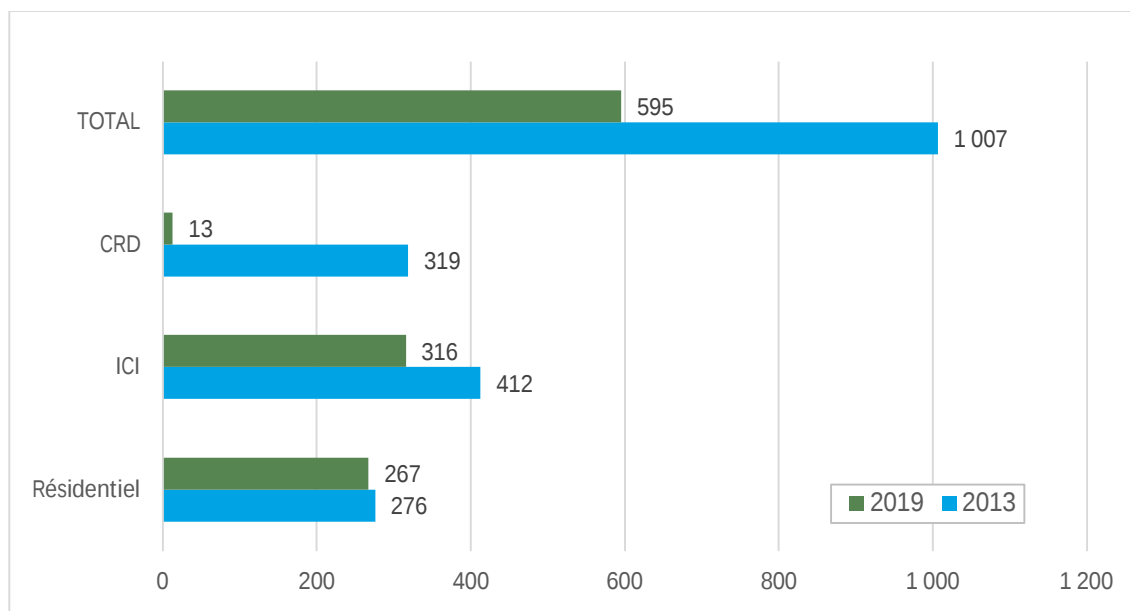


Figure 5 : Évolution des matières éliminées par secteur sur le territoire de la MRC (en kg par habitant)

Il faut noter que les données d'élimination du MELCC n'indiquent qu'un faible tonnage de résidus de CRD éliminés en 2019, comparativement à 2013. La Figure 6 montre que cette quasi-disparition des résidus de CRD voués à l'élimination remonte à 2018, alors que la performance globale de la MRC était encore meilleure qu'en 2019. Cette performance est d'autant plus étonnante que la courbe de la valeur des permis de construction a crû en 2018, et davantage encore en 2019. Les inondations que plusieurs municipalités ont connues durant ces années pourraient expliquer ce phénomène en raison des projets de reconstruction qui accompagnent habituellement ce genre de sinistre.

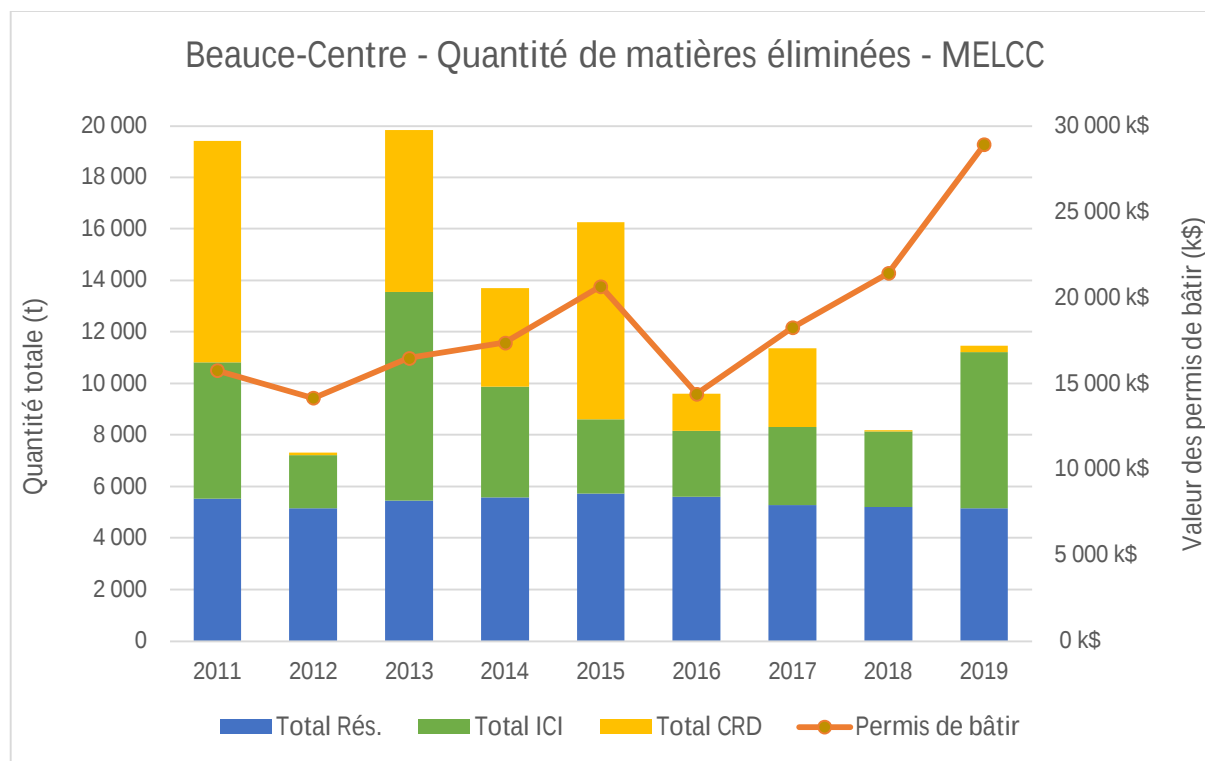


Figure 6 : Évolution des quantités éliminées

5.1.3.3 Récupération des matières résiduelles

Le gouvernement du Québec a établi des cibles ambitieuses de récupération par le biais de son Plan d'action 2019-2024 de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles (PQGMR). Le Tableau 25, ci-dessous, compare la performance de la MRC aux objectifs gouvernementaux de recyclage en 2013 et en 2019. Il faut noter que l'excellente performance de la MRC dans valorisation des matières organiques est presque entièrement redevable à l'industrie agroalimentaire, car la performance du secteur résidentiel est faible dans ce domaine (4%).

Tableau 25 : Taux de mise en valeur global de la MRC Beauce-Centre par matière en 2013 et en 2019

MATIÈRE RÉSIDUELLE	OBJECTIFS DU PLAN D'ACTION 2011-2015	TAUX DE MISE EN VALEUR MRC – 2013	OBJECTIFS DU PLAN D'ACTION 2019-2024	TAUX DE MISE EN VALEUR MRC - 2019
Papier, carton, verre, métal, plastique	70 %	47 %	75 %	50 %
Matière organique	60 %	57 %	60 %	72 %
Boues municipales	60%	100 %	60 %	100 %
Résidus de CRD	70 %	78 %	70 %	76 %

MATIÈRE RÉSIDUELLE	OBJECTIFS DU PLAN D'ACTION 2011-2015	TAUX DE MISE EN VALEUR MRC – 2013	OBJECTIFS DU PLAN D'ACTION 2019-2024	TAUX DE MISE EN VALEUR MRC - 2019
<i>Béton, brique, asphalte</i>	80 %	94 %	70 %	94 %
<i>Gypse, bardeaux, bois et autres résidus de CRD</i>	70 %	46 %	70 %	43 %

5.2 SECTEUR RÉSIDENTIEL

Le secteur résidentiel relève de la gestion des municipalités et de la MRC. Ainsi, les données de collecte fournies par ces dernières permettent de déterminer les quantités générées, récupérées et éliminées.

5.2.2 Résultats de l'inventaire

Le Tableau 26 et la Figure 7 présentent la composition des matières du secteur résidentiel. Le tableau montre que, de façon globale, les ménages de la MRC Beauce-Centre ont valorisé 42% de leurs matières en 2019. Cette performance varie beaucoup selon les matières visées.

Tableau 26 : Estimation des matières récupérées, éliminées et générées pour le secteur résidentiel

MATIÈRE RÉSIDUELLE	RÉCUPÉRÉ (T)	ÉLIMINÉ (T)	GÉNÉRÉ (T)	TAUX DE MISE EN VALEUR
Papier et carton	889 t	225 t	1 113 t	80%
Métal	55 t	61 t	116 t	48%
Plastique	140 t	295 t	435 t	32%
Verre	233 t	93 t	326 t	71%
TOTAL collecte sélective	1 316 t	674 t	1 990 t	66%
Résidus verts	59 t	836 t	895 t	7%
Résidus alimentaires	73 t	1 129 t	1 202 t	6%
Autres résidus organiques	0 t	898 t	898 t	0%
TOTAL organiques	132 t	2 862 t	2 994 t	4%
Véhicules hors d'usage	901 t	0 t	901 t	100%
Textiles	135 t	160 t	294 t	46%
Rejets centre de tri	0 t	180 t	180 t	0%
Rejets centre de compostage	0 t	2 t	2 t	0%
Résidus domestiques dangereux	0 t	50 t	50 t	0%
Encombrants métalliques	429 t	34 t	462 t	93%
Encombrants non-métalliques et autres	5 t	38 t	42 t	11%
Balayures de rue	0 t	0 t	0 t	S.O.
Résidus ultimes	0 t	31 t	31 t	0%
SOUS-TOTAL (sans boues)	2 918 t	4 030 t	6 947 t	42%

MATIÈRE RÉSIDUELLE	RÉCUPÉRÉ (T)	ÉLIMINÉ (T)	GÉNÉRÉ (T)	TAUX DE MISE EN VALEUR
Boues municipales de stations d'épuration mécanisées (BSM)	69 t mh	0 t mh	69 t mh	100%
Boues municipales d'étangs aérés (BEA)	0 t mh	0 t mh	0 t mh	S.O.
Boues de fosses septiques (BFS)	0 t mh	0 t mh	0 t mh	S.O.
TOTAL boues	69 t mh	0 t mh	69 t mh	100%
GRAND-TOTAL (avec boues)	2 986 t mh	4 030 t mh	7 016 t mh	43%

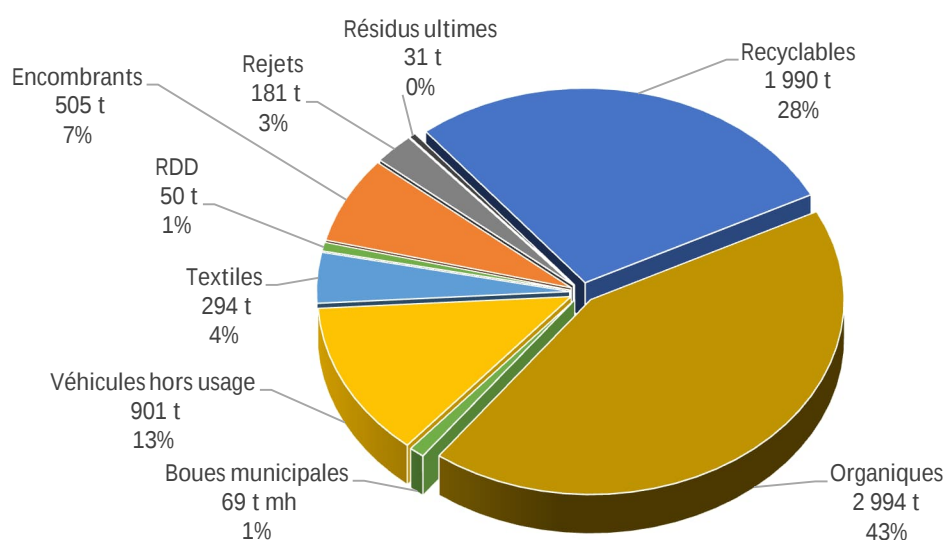


Figure 7 : Répartition des matières générées par le secteur Résidentiel

La Figure 8 illustre la performance de la MRC en ce qui concerne le recyclage des matières de la collecte sélective :

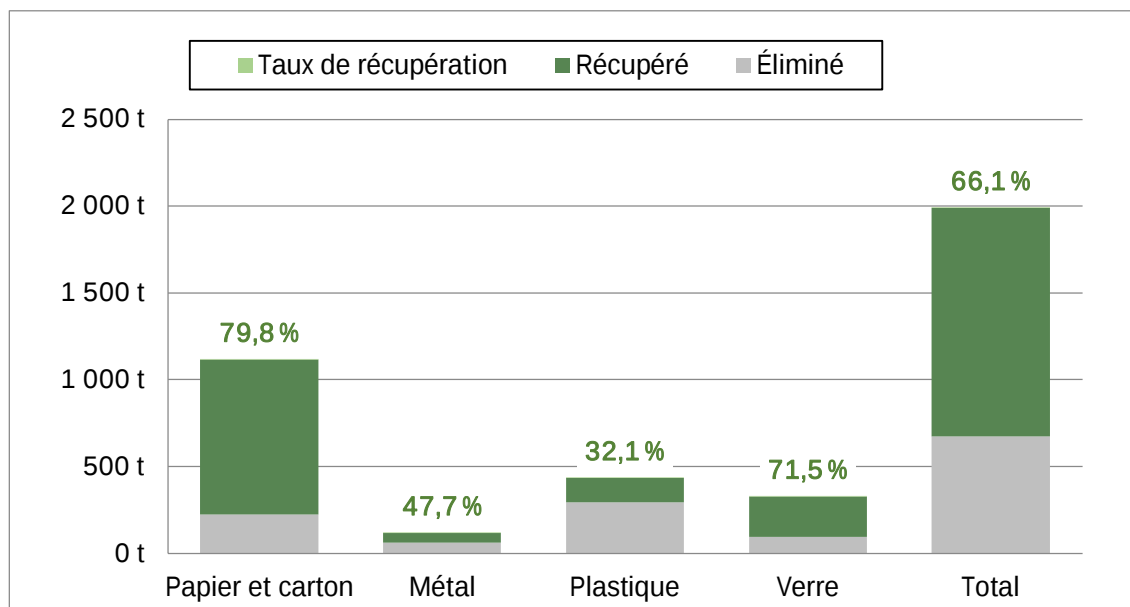


Figure 8 : Estimation des matières recyclables récupérées, éliminées et générées pour le secteur résidentiel

Le faible taux de récupération des matières organiques, illustré à la Figure 9, est tributaire du peu de collecte de ces matières établies en 2019.

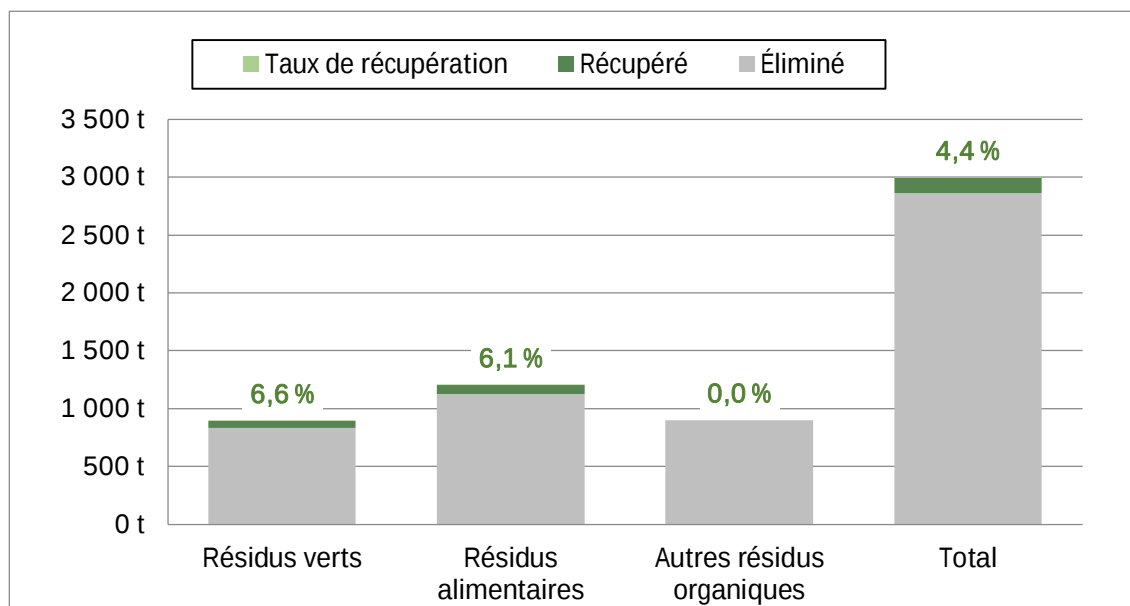


Figure 9 : Répartition des matières organiques et leur taux de récupération

Les boues municipales représentent une faible quantité, étant donné qu'une seule station d'épuration mécanisée a effectué une vidange en 2019. Pour ce qui est des stations à étangs aérés, les données des années antérieures ne sont pas suffisamment complètes et homogènes, notamment concernant le nombre d'étangs vidangés, pour établir une moyenne annuelle de la quantité de boues. Ainsi, seule la quantité de boues vidangées en 2019 a été considérée pour l'inventaire. En l'occurrence, aucun étang aéré n'a été vidangé durant cette année.

Quant aux boues de fosses septiques, elles ont été acheminées au Centre régional de traitement des boues (CRTB) de Saint-Joseph-de-Beauce et n'ont pas été vidangées depuis. La quantité de boues affichée dans la Figure 10 est mesurée en tonnes de matière humide (t mh) et ajustée à une siccité de 20%. Ainsi, c'est 69 t mh de boues qui ont été générées et récupérées en 2019.

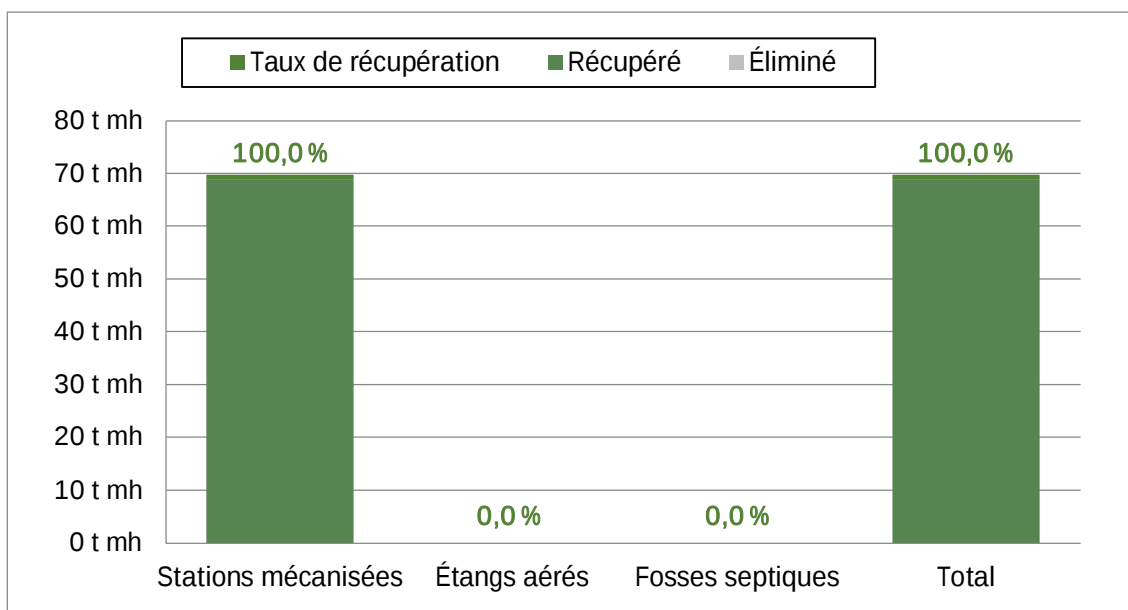


Figure 10 : Répartition des boues municipales

La performance globale du secteur résidentiel paraît décevante, puisque les quantités éliminées stagnent depuis 2011 (voir Figure 6). Toutefois, il faut tenir compte des initiatives en cours afin d'améliorer le taux de recyclage de matières organiques, qui constituent 43% de l'ensemble des quantités générées dans la MRC. Des gains importants sont attendus au cours des prochaines années avec l'implantation de la collecte ou de l'apport volontaire des matières organiques.

5.3 SECTEUR ICI

Les matières générées par le secteur des ICI constituent 54% de l'ensemble. Il s'agit donc d'un secteur crucial, mais sur lequel les municipalités et la MRC ont souvent peu d'emprise. En effet, bien qu'une bonne partie des ICI soient intégrés aux collectes municipales, les grandes industries recourent habituellement à des contrats privés pour leurs collectes. Il s'agit donc d'un amalgame d'ICI assimilable au secteur résidentiel et d'ICI non desservies par les collectes municipales.

Comme il n'y a pas de données précises concernant les matières générées par les ICI, il faut recourir à l'Outil d'inventaire de RECYC-QUÉBEC pour les estimer. L'Outil est fondé sur le bilan GMR des principaux secteurs

d'activités au Québec. Ces résultats sont alors ajustés en fonction de l'importance des différents secteurs, en nombre d'employés, dans la MRC. De plus, les données réelles de certaines matières sont ajoutées au tableau. Ainsi, 60 tonnes de résidus alimentaires récupérées par Moisson Beauce et 1,5 tonne de tubulures récupérées par Environek ont été incluses dans les données.

De plus, une étude menée par l'UPA en 2018 permet d'estimer le gisement de plastiques agricoles d'une MRC⁸. En gros, chaque production laitière ou de bovins de boucherie génère annuellement une tonne de plastiques. Cela donnerait, pour les exploitations agricoles de la MRC Beauce-Centre, 231 tonnes de plastiques par an.

Le Tableau 27 et la Figure 11 présentent, dans le détail, les quantités estimées pour chaque type de matières. La liste des matières est incomplète du fait que, dans les grands ICI, certains résidus industriels sont éliminés ou récupérés directement, donc ne sont pas assujettis à la gestion municipale.

Tableau 27 : Estimation des matières récupérées, éliminées et générées par le secteur des ICI

MATIÈRE RÉSIDUELLE	RÉCUPÉRÉ (T)	ÉLIMINÉ (T)	GÉNÉRÉ (T)	TAUX DE MISE EN VALEUR
Papier et carton	1 643 t	1 495 t	3 138 t	52%
Métal	174 t	205 t	378 t	46%
Plastique	160 t	798 t	958 t	17%
Verre	81 t	203 t	284 t	28%
TOTAL collecte sélective	2 059 t	2 700 t	4 759 t	43%
Industries de transformation agroalimentaire	11 799 t	171 t	11 970 t	99%
Résidus verts	0 t	182 t	182 t	0%
Résidus alimentaires	60 t	1 204 t	1 264 t	5%
Autres résidus organiques	0 t	263 t	263 t	0%
TOTAL organiques	11 858 t	1 819 t	13 678 t	87%
Rejets du tri des matières recyclables des ICI	0 t	281 t	281 t	0%
Rejets de la collecte des M.O. des ICI	0 t	0 t	0 t	S.O.
Rejets des recycleurs de métaux (encombrants et véhicules hors usage)	0 t	620 t	620 t	0%
Plastiques agricoles	2 t	279 t	281 t	1%
Résidus ultimes	0 t	175 t	175 t	0%
GRAND-TOTAL	13 918 t	5 739 t	19 657 t	71%

⁸ Vachon, K. (2018). Récupération et valorisation des plastiques utilisés dans l'enrobage des fourrages par les entreprises agricoles des MRC Beauce-Centre et Beauce-Sartigan.

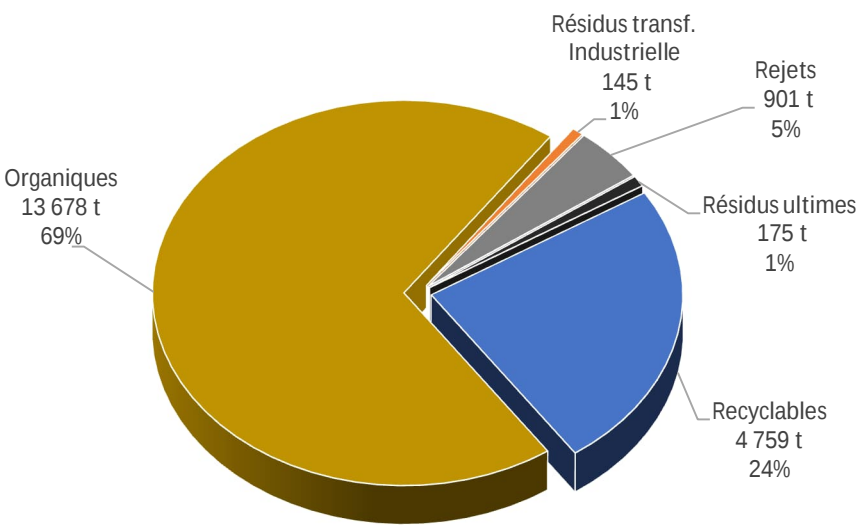


Figure 11 : Répartition des matières générées par le secteur ICI

Le Figure 12 montre que le secteur des ICI accuse un retard, par rapport au secteur résidentiel, en ce qui concerne la récupération des matières de la collecte sélective.

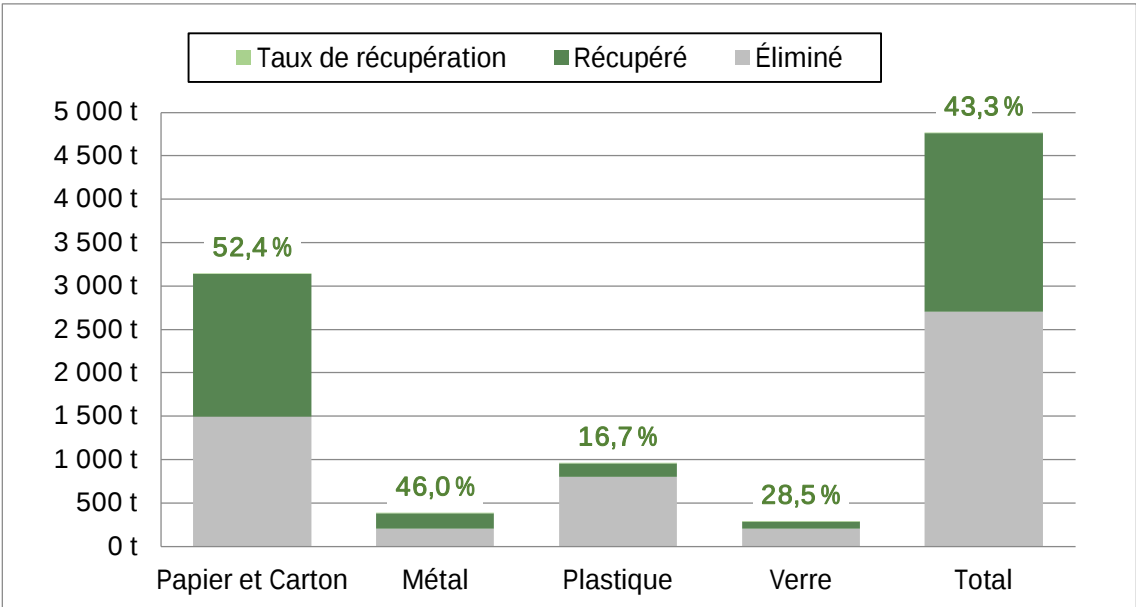


Figure 12 : Estimation des matières recyclables des ICI générées, récupérées et éliminées

La performance estimée des ICI est nettement plus forte en ce qui concerne le recyclage des matières organiques. Cela est dû au taux de recyclage très élevé des industries agroalimentaires (voir Figure 13).

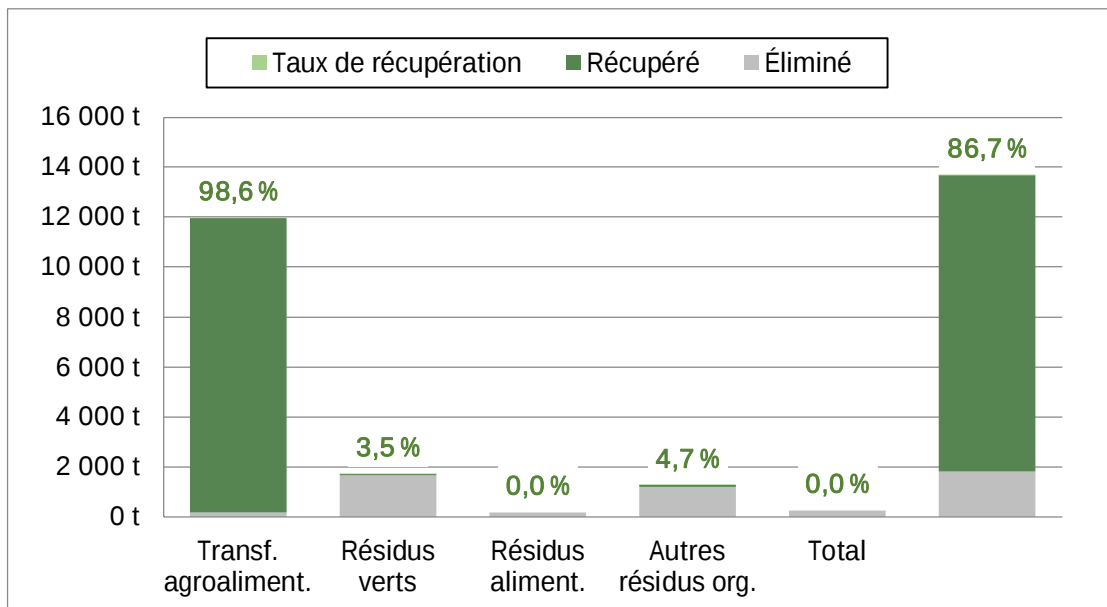


Figure 13 : Estimation des matières organiques des ICI générées, recyclées et éliminées

Globalement, le taux de récupération des ICI est estimé à 71%, ce qui place ce secteur de façon avantageuse par rapport au secteur résidentiel. En outre, comme le montre la Figure 4 ci-haut, le secteur des ICI a réduit ses quantités éliminées, en kg/habitant/an, de 23% entre 2013 et 2019.

En contrepartie, la Figure 6 ci-haut montre que les quantités éliminées par le secteur des ICI ont doublé en 2019. Il est difficile d'expliquer cette augmentation. Une hypothèse serait que les résidus de CRD découlant des inondations aient été comptabilisés, dans les données d'élimination du MELCC, comme des déchets des entreprises de démolition, donc du secteur des ICI.

5.4 SECTEUR DES RÉSIDUS DE CRD

Le secteur de la construction, de la rénovation et de la construction (CRD) comprend l'ensemble des résidus générés pendant les travaux résidentiels, ceux des ICI et les grands chantiers routiers. Les résidus de CRD sont composés d'une part d'agrégats, notamment la brique, le béton et l'asphalte. D'autre part, l'ensemble des autres résidus de CRD, comme le bois, le gypse et les bardeaux d'asphalte, composent les non-agrégats.

Les estimations des quantités reposent principalement sur l'Outil d'inventaire de RECYC-QUÉBEC, car les données réelles ne permettent pas d'établir les taux de récupération. À cet effet, l'écocentre régional de Beauceville a traité 5 883 tonnes de résidus de CRD en 2019, tandis que le point de dépôt de Saint-Joseph-de-Beauce a traité 79 tonnes de résidus de matériaux de construction et 33 tonnes de métaux. Ces quantités s'avèrent toutefois comparables aux quantités générées estimées par l'Outil d'inventaire.

Tableau 28 : Résidus de CRD récupérés, éliminés et générés

MATIÈRE RÉSIDUELLE	RÉCUPÉRÉ (T)	ÉLIMINÉ (T)	GÉNÉRÉ (T)	TAUX DE MISE EN VALEUR
Agrégats	5 857 t	362 t	6 218 t	94%
Non-agrégats	1 437 t	1 940 t	3 377 t	43%
Bois de construction	1 388 t	867 t	2 255 t	62%
Gypse	13 t	397 t	410 t	3%
Bardeaux d'asphalte	36 t	332 t	368 t	10%
Autres	0 t	343 t	343 t	0%
GRAND-TOTAL	7 294 t	2 301 t	9 595 t	76%

La Figure 14 et la Figure 15 ci-dessous illustrent bien l'importance des agrégats dans le taux de valorisation des résidus de CRD.

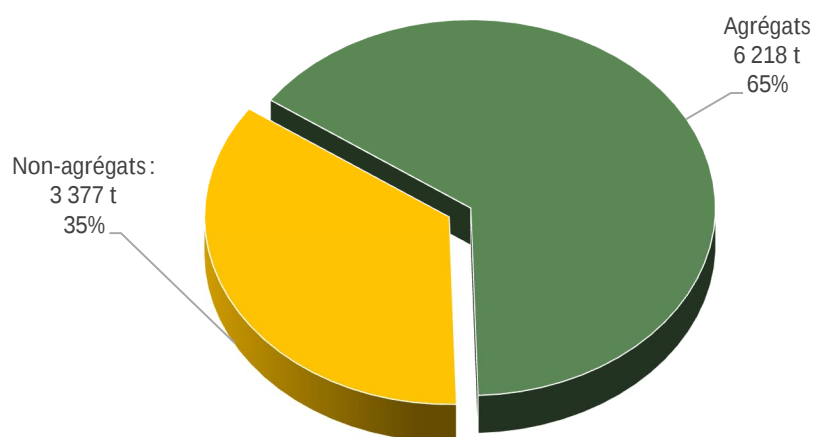


Figure 14 : Répartition des matières générées par le secteur CRD

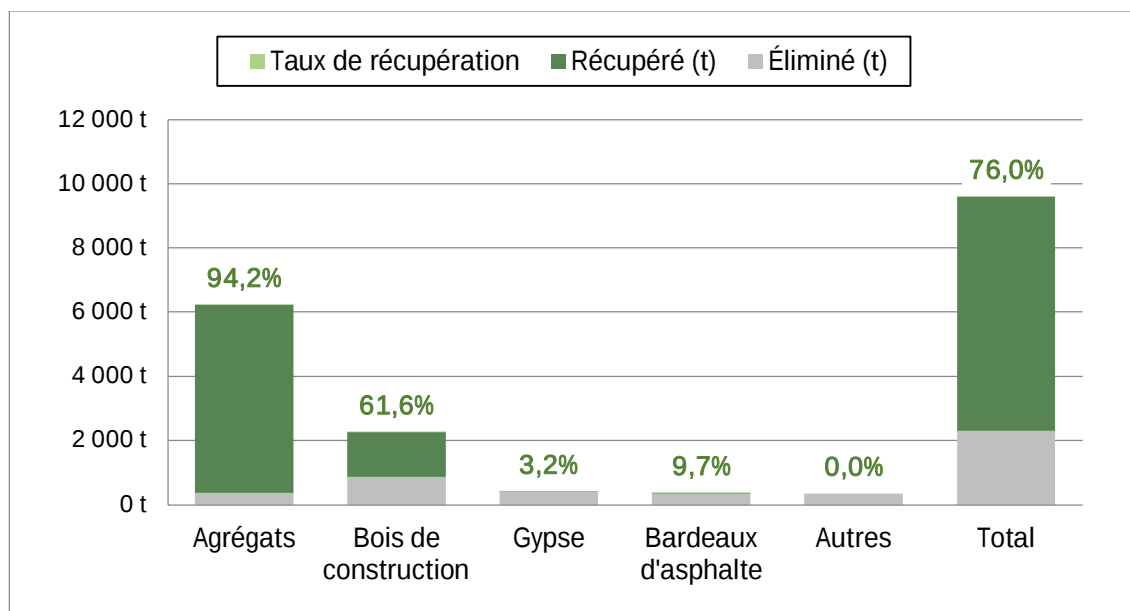


Figure 15 : Taux de récupération des divers résidus CRD

Les résultats mettent en évidence le faible taux de récupération des résidus non-agrégats. La mise en œuvre de mesures spécifiques, prévues au Plan d'action, devrait améliorer la performance de la MRC dans ce domaine.

Les inondations qui ont touché la MRC Beauce-Centre en 2019 ne semblent pas avoir eu d'incidence sur la génération, la récupération et l'élimination de résidus de CRD. Au contraire, les données d'élimination du MELCC montrent la quasi-absence des résidus de CRD depuis 2018 (voir Figure 6).

5.5 ÉLÉMENTS MÉTHODOLOGIQUES ET PRÉCISIONS

Autant que possible, la mise à jour de l'inventaire est fondée sur les quantités de matières résiduelles fournies par les municipalités, la MRC, les écocentres, les centres de tri et d'autres organismes œuvrant en récupération, comme Moisson Beauce. Du côté de l'élimination, il est possible de recourir aux données des lieux d'enfouissement ainsi qu'à celles du MELCC.

C'est ainsi que l'inventaire du secteur résidentiel est essentiellement fondé sur les données réelles de collecte. Par ailleurs, comme une MRC de la région Chaudière-Appalaches a récemment réalisé une caractérisation de ses matières résiduelles du secteur résidentiel, ces données ont permis de compléter certaines informations manquantes.

Pour les secteurs des ICI et des résidus de CRD, cependant, il est plus difficile d'obtenir des données réelles. C'est pourquoi l'Outil d'inventaire de RECYC-QUÉBEC est utilisé. Cet Outil repose sur les données de caractérisation obtenues par RECYC-QUÉBEC, à l'échelle du Québec, pour les différents secteurs économiques (restauration, vente au détail, manufacturier, agricole, etc.). Ainsi, il est possible de pondérer les résultats de l'Outil en fonction de l'importance des différents secteurs dans une MRC. L'Outil suppose, toutefois, que la génération et la récupération des matières résiduelles de l'industrie textile d'une MRC, par exemple, seront comparables à celle de l'ensemble du Québec. Afin de valider cette hypothèse, des enquêtes spécifiques ont été menées auprès de grands générateurs de matières sur le territoire. Cela permet, dans certains cas, d'ajuster le résultat de l'inventaire en fonction des données fournies par l'ICI.

Le Tableau 29 indique les principales sources d'information utilisées pour la mise à jour de l'inventaire des matières résiduelles.

Tableau 29 : Sources des données sur les matières récupérées, éliminées et générées pour l'année 2019

SECTEUR	SOURCES
Résidentiel	- Données des collectes municipales (bons de pesée pour les ordures, matières recyclables et collectes spéciales) - Données des écocentres (partiellement accessibles) - Estimations issues de l'Outil d'inventaire des matières résiduelles des PGMR - version 2020 - Étude de caractérisation des matières résiduelles de la MRC de L'Islet, 2020 - Sommaire du rôle d'évaluation foncière (pour alimenter l'Outil) - Récupération Frontenac à Thetford Mines : taux de rejets 2019 - Données des municipalités et du Centre régional de traitement des boues de Saint-Joseph-de-Beauce sur les quantités de boues d'épuration et de fosses septiques vidangées et mesurées - MELCC - Données d'élimination des matières résiduelles au Québec - RECYC-QUÉBEC : Note méthodologique - Mise à jour de l'Outil d'inventaire des PGMR, 2020
ICI	- Estimations issues de l'Outil d'inventaire des matières résiduelles des PGMR - version 2020 - Étude de caractérisation des matières résiduelles de la MRC de L'Islet, 2020 - Statistique Canada. Emploi selon l'industrie - Solinov, Portrait du gisement de résidus organiques de l'industrie agroalimentaire au Québec, 2013 - Emploi Québec – Répertoire d'entreprises - Enquête de la MRC et de Chamard auprès de grands ICI - RECYC-QUÉBEC – Bilan 2018 de la gestion des matières résiduelles au Québec - Plan de développement de la zone agricole de la MRC Beauce-Centre : État de situation des plastiques agricoles 2020 - AgriRECUP - Récupération et valorisation des plastiques agricoles : Rapport du projet pilote de la MRC du Haut-Richelieu, 2020 - Taux de rejets du centre de tri Récupération Frontenac à Thetford Mines - MELCC, Données d'élimination des matières résiduelles au Québec
CRD	- Estimations issues de l'Outil d'inventaire des matières résiduelles des PGMR - version 2020 - Institut de la statistique du Québec - Profils statistiques par région et MRC géographiques - MELCC - Données d'élimination des matières résiduelles au Québec

6 DIAGNOSTIC TERRITORIAL

Ce chapitre présente les problématiques et les enjeux de la région Chaudière-Appalaches ainsi que les orientations régionales qui en découlent. Il reviendra aux six MRC participant au projet de PGMR collaboratif de se concerter afin de trouver des solutions communes à ces sujets.

Les enjeux propres à la MRC Beauce-Centre sont ensuite présentés à la lumière des cibles gouvernementales de recyclage auxquelles elle devra contribuer. Les éléments de diagnostic mettent la table pour le plan d'action qui suivra.

6.1 BILAN SOMMAIRE DU PGMR 2016-2020

Les différentes mesures du précédent PGMR devaient couvrir la période 2016-2020. Afin d'informer la population, la MRC Beauce-Centre présente chaque année un bilan de la réalisation des mesures inscrites au PGMR. Le plus récent bilan annuel, celui de 2019, permet de constater que sur trente-trois (33) mesures prévues, seulement six (6) mesures ont été réalisées ou du moins sont en cours de réalisation.

La majorité des mesures réalisées sont destinées au secteur résidentiel et sont en lien avec l'information, la sensibilisation et l'éducation (ISÉ) ainsi que l'acquisition de connaissances en gestion des matières résiduelles sur le territoire de la MRC.

Certaines mesures qui n'ont pas pu être réalisées, mais qui demeurent pertinentes pour la MRC Beauce-Centre, seront reprises dans le cadre du Plan d'action du PGMR 2023-2029.

Le Tableau 30 présente les points saillants du Plan d'action applicable à la période 2016-2020.

Tableau 30 : Principales mesures mises en œuvre dans le cadre du PGMR 2016-2020

ORIENTATION RÉGIONALE	MESURE	DESCRIPTION	AVANCEMENT (2016-2020)
Inciter et promouvoir la hiérarchie des 3RV-E auprès des citoyens	1. Mettre en place des mesures concrètes de réduction à la source	Maximiser les communications électroniques (pages Facebook)	En cours
Augmenter la récupération et la valorisation des résidus alimentaires du secteur résidentiel	2. Maintenir le service de formation sur le compostage domestique et les campagnes de sensibilisation à l'herbicyclage	Poursuivre les formations sur le compostage domestique (3 formations en 2019)	Réalisé
Poursuivre les actions de sensibilisation des citoyens à une saine gestion des matières résiduelles	8. Favoriser la diffusion des informations entre la MRC et les municipalités	- Mettre à jour le site web de la MRC - Activer les liens entre les sites des municipalités et celui de la MRC	En cours
	9. Mettre en place un programme annuel de sensibilisation à la gestion des matières résiduelles du secteur résidentiel et le décliner par les municipalités	Diffuser les consignes sur les matières recyclables à déposer (projet pilote collecte intelligente)	Réalisé
Augmenter la récupération et la valorisation des matières organiques (résidus alimentaires), particulièrement pour le secteur résidentiel	11. Réaliser une étude préliminaire pour identifier les scénarios de gestion (collecte et traitement) des matières organiques	Mandater une firme pour réaliser une étude préliminaire et de faisabilité pour une planification régionale de la collecte et du traitement des matières organiques	En cours
Mettre en œuvre les actions prévues au PGMR selon l'échéancier prévisionnel. Assurer un suivi efficace de l'avancement des mesures du plan	32. Réaliser le suivi de la mise en œuvre du PGMR	Développer et mettre en application une procédure de suivi et de mise en œuvre du PGMR (comité formé)	En cours

6.2 ORIENTATIONS ET OBJECTIFS NATIONAUX

Les grandes orientations et les objectifs québécois en matière de gestion des matières résiduelles sont dictés par la *Politique québécoise de gestion des matières résiduelles* et son plan d'action 2019-2024. L'objectif fondamental de la Politique est que la seule matière résiduelle éliminée au Québec soit le résidu ultime. Pour ce faire, la Politique annonce les orientations suivantes :

- Mettre un terme au gaspillage des ressources;
- Contribuer à l'atteinte des objectifs du Plan d'action sur les changements climatiques et de ceux de la Stratégie énergétique du Québec;
- Responsabiliser l'ensemble des acteurs concernés par la gestion des matières résiduelles.

À l'échelle de chaque MRC, ces enjeux se traduisent par l'atteinte des objectifs inscrits dans le Plan d'action 2019-2024 :

- Réduire à 525 kg ou moins la quantité de matières éliminées par habitant;
- Recycler 75 % du papier, du carton, du verre, du plastique et du métal;
- Recycler 60% des matières organiques;
- Recycler et valoriser 70% des résidus de construction, de rénovation et de démolition.

Le Guide d'accompagnement de RECYC-QUÉBEC prévoit toutefois la prise en compte des réalités régionales dans l'atteinte de ces objectifs. La cible temporelle du gouvernement pour l'atteinte des objectifs du Plan d'action 2019-2024 est de 2023. Cependant, selon le cas, l'échéance pour l'atteinte d'un objectif peut être devancée ou reportée pour tenir compte de la situation de la MRC.

6.3 PROBLÉMATIQUES ET ENJEUX RÉGIONAUX

Les enjeux régionaux concernent autant ceux que partagent les six MRC engagées dans le projet de PGMR collaboratif que ceux qui touchent, plus spécifiquement, la MRC Beauce-Centre.

6.3.2 Constats de la démarche régionale

Les rencontres des responsables des PGMR des six MRC de Chaudière-Appalaches engagées dans le PGMR collaboratif ont permis d'identifier un certain nombre d'enjeux à l'échelle régionale. Outre le fait que ces enjeux soient communs à la plupart des MRC, des pistes de solutions devaient être envisageables à l'échelle régionale.

C'est ainsi que les dix enjeux suivants ont été identifiés :

1. Gestion des matières organiques : l'enjeu de la valorisation des résidus alimentaires interpelle l'ensemble des MRC, en particulier la desserte des milieux ruraux par le compostage communautaire et domestique;
2. Manque de connaissances concernant la gestion des matières résiduelles du secteur des ICI : la difficulté à obtenir des données réelles concernant la performance GMR des ICI touche l'ensemble du territoire, de même que le manque de méthodologie commune pour l'acquisition de connaissances;
3. Optimisation des collectes : les collectes sont souvent gérées à l'échelle de chaque municipalité. Des regroupements ciblés de services permettraient de réduire les coûts et les impacts environnementaux;

4. Gestion des encombrants : il y a des disparités dans les modes de gestion des encombrants entre municipalités et MRC, que ce soient les collectes avec les déchets, les collectes dédiées ou les points d'apport volontaire;
5. Performance en réemploi : le réemploi dépend d'un ensemble d'initiatives locales, menées par des OBNL, concernant des matières comme les encombrants, les résidus de CRD et les textiles. Une mise en commun des ressources pourrait améliorer la performance en réemploi de ces matières;
6. Desserte des écocentres : il y a peu d'uniformité dans les services offerts par les divers écocentres (matières acceptées, pratiques de récupération, clientèle);
7. Réglementation municipale : il y a des écarts importants dans le contenu et l'application des règlements municipaux;
8. Initiatives « Zéro déchet » : un partage des ressources et des idées permettrait d'étendre les initiatives « Zéro déchet » à davantage de MRC et de développer une vision régionale;
9. Évaluation des besoins en élimination : la connaissance des capacités régionales en élimination est partielle. Tout en maintenant la réduction continue des quantités éliminées, il pourrait y avoir un gain environnemental à privilégier des solutions locales d'élimination;
10. Gouvernance et reddition de compte : le maintien des instances régionales de concertation en GMR sera important pour favoriser le partager d'expertise en la mise en commun des ressources.

6.3.3 Constats sur le territoire de la MRC

Le survol des mesures du PGMR précédent permet de dresser un état des lieux du chemin parcouru, en gestion des matières résiduelles, mais aussi des défis qui demeurent. Il s'agit d'établir des constats qui vont guider l'élaboration du plan d'action à partir d'une analyse des forces, des faiblesses, des opportunités et des menaces.

6.3.3.1 Analyse FFOM

Le portrait réalisé de la MRC Beauce-Centre a permis de mettre en évidence d'une part, les forces et les faiblesses, et d'autre part, les opportunités et les menaces du système actuel de gestion des matières résiduelles. Cet exercice essentiel constitue un préalable à l'élaboration des actions prioritaires à mettre en œuvre et des enjeux relatifs à chaque mesure du plan d'action. Le Tableau 31 résume, pour la MRC Beauce-Centre et ses municipalités, les forces sur lesquelles elles peuvent compter et les faiblesses dont il faudra atténuer les impacts.

Tableau 31 : Forces et faiblesses du système actuel de gestion des matières résiduelles

FORCES	FAIBLESSES
Taux de recyclage des matières de la collecte sélective du résidentiel intéressant (66%), mais reste à bonifier	Fragmentation des contrats de collecte des ordures relevant des municipalités : coût plus élevé d'enfouissement dans le contexte régional
Gestion de la collecte, transport et tri des matières recyclables par la MRC et coûts abordables	Stagnation du taux d'élimination par habitant du secteur résidentiel (264kg/hab.)
Fort taux de récupération des matières organiques du secteur agroalimentaire (86%)	Faible performance des ICI dans la collecte sélective (43%); quantités éliminées importantes (315 kg/hab.)
Valorisation de 100% des boues municipales par l'épandage agricole	Peu de connaissances des flux de résidus de CRD sur le territoire
Installation à rayonnement régional : Centre régional de traitement des boues à Saint-Joseph-de-Beauce	Plus de 20 km à parcourir pour les citoyens de trois municipalités jusqu'à l'écocentre régional (Tring-Jonction, Saint-Séverin, Saint-Odilon-de-Cranbourne)
Recyclage des résidus de CRD par l'écocentre régional et le centre de tri de résidus de CRD Matrec à Québec, ainsi que les centres de tri de résidus de CRD de Sanitaire Fortier (Saint-Georges et Thetford Mines)	
Maintien du programme de récupération des tubulures érablières	
Présence d'organismes proactifs en économie sociale (Groupe Aptas, Moisson Beauce)	

Le Tableau 32 présente une synthèse des aspects extérieurs qui peuvent influencer de manière positive ou négative les mesures visant à bonifier le système actuel de gestion des matières résiduelles de la MRC Beauce-Centre.

Tableau 32 : Opportunités et menaces du système actuel de gestion des matières résiduelles

OPPORTUNITÉS	MENACES
Projet régional d'économie circulaire	Augmentation des redevances à l'élimination
Programmes de récupération des plastiques agricoles	Dépendance envers les installations GMR hors MRC
REP des appareils de réfrigération/congélation/climatisation (2024) et électroménagers (2026)	Augmentation des coûts de tri des matières recyclables

OPPORTUNITÉS	MENACES
Stratégie de valorisation de la matière organique (MELCC) : incitatifs à la performance	Manque de participation de la population au recyclage des résidus alimentaires
Aides financières pour les programmes de valorisation des matières organiques : composteurs domestiques et communautaires	Résistances possibles à l'amélioration de la performance du secteur des ICI et des résidus de CRD non-agrégats
Modernisation de la collecte sélective et élargissement de la consigne (2025)	
Optimisation de l'écocentre satellite de Saint-Joseph-de-Beauce	

6.3.4 Évaluation à long terme des besoins en élimination

Le PGMR doit permettre d'estimer les besoins en élimination pour les matières résiduelles générées sur le territoire. La PQGMR et son Plan d'action 2019-2024 prévoient de n'éliminer qu'une seule matière au Québec; le résidu ultime. Ainsi, les matières organiques putrescibles, le papier, le carton et le bois sont progressivement retirés de l'élimination.

L'évolution démographique a une influence sur les quantités de matières résiduelles générées et récupérées. Dans le cas de la MRC Beauce-Centre, il s'agit d'une population stable et, à terme, en léger déclin. Ainsi, le facteur démographique pousse plutôt vers une réduction de la quantité de matières résiduelles éliminées. De plus, les programmes de récupération des matières résiduelles ainsi que les différentes mesures prévues dans le Plan d'action 2023-2029 contribueront à réduire de façon significative la quantité de matières éliminées provenant de la MRC Beauce-Centre. En somme, les 12 000 tonnes de matières enfouies en 2019, dont 4000 pour le secteur résidentiel, iront en décroissant au fil des ans.

Les déchets de la MRC Beauce-Centre sont présentement enfouis au LET de Frampton appartenant à la MRC voisine de La Nouvelle-Beauce. Ce LET a une capacité suffisante pour continuer à recevoir les déchets de la MRC Beauce-Centre, en particulier si les quantités diminuent.

Dans l'éventualité où il ne serait plus possible d'enfouir au LET de Frampton, les municipalités de la MRC Beauce-Centre pourraient examiner la possibilité de recourir à d'autres lieux d'enfouissement dans la région de Chaudière-Appalaches, comme le LET de la Régie intermunicipale du comté de Beauce-Sud (RICBS), à Saint-Côme-Linière, ou celui de la MRC de Bellechasse à Armagh. Si ces options paraissent défavorables, les municipalités peuvent également étudier la possibilité de transporter leurs déchets à des LET plus grands, mais plus distants (ex. : Saint-Rosaire ou Saint-Étienne-des-Grès).

Le cas échéant, la recherche d'une nouvelle solution pour l'élimination serait forcément précédée et accompagnée par un ensemble de mesures de réduction à la source, de réemploi et de recyclage.

6.3.5 Droit de regard

La MRC Beauce-Centre ne dispose pas de lieu d'enfouissement technique (LET) sur son territoire. Par ailleurs, il n'y a aucun projet de lieu d'élimination. Ainsi, la MRC Beauce-Centre n'exerce pas son droit de regard.

6.4 ORIENTATIONS ET OBJECTIFS DE LA MRC

Les principales orientations en GMR pour la MRC Beauce-Centre sont présentées dans cette section. Les objectifs spécifiques à chaque orientation sont également détaillés.

6.4.2 Bilan des résultats de la MRC en 2013 et 2019

Le Tableau 33 présente le bilan des résultats atteints par la MRC en 2013 et 2019 et les cibles visées d'ici 2023 dans le Plan d'action 2019-2024 de la PQGMR. Pour les fins de la comparaison avec l'objectif de kilogrammes de déchets éliminés par habitant, les données d'élimination du MELCC ont été utilisées. Les autres données relèvent des collectes municipales et de l'Outil d'inventaire.

Tableau 33 : Résultats de la MRC comparés aux cibles des Plans d'action

MATIÈRE RÉSIDUELLE	ÉLIMINATION OU TAUX DE MISE EN VALEUR DE LA MRC (2013)	OBJECTIFS 2015 (Plan d'action 2011-2015)	ÉLIMINATION OU TAUX DE MISE EN VALEUR DE LA MRC (2019)	OBJECTIFS 2023 (Plan d'action 2019-2024)
Élimination Kg/habitant/an	1007 kg	700 kg	595 kg	525 kg
Recyclables	47%	70%	49%	75%
Organiques	57%	60%	72%	60%
Organiques (secteur résidentiel)	8%	60%	4%	60%
CRD	78%	70%	76%	70%
CRD (sans agréats)	46%	70%	43%	70%

En somme, la MRC devra consacrer des efforts significatifs si elle souhaite atteindre les cibles de récupération, notamment pour les matières recyclables. Par ailleurs, le résultat global pour le recyclage des matières organiques masque la faible performance du secteur résidentiel dans ce domaine.

6.4.3 Énoncé des orientations et des objectifs de la MRC

Les orientations et les objectifs ont été identifiés sur la base des résultats du diagnostic territorial de la MRC Beauce-Centre.

Ils visent à consolider les initiatives de saine gestion des matières résiduelles sur le territoire, mais aussi à répondre à des points de vulnérabilité identifiés dans la section précédente. Les objectifs tiennent compte des cibles du Plan d'action 2019-2024 de la PQGMR, mais aussi de la Stratégie de valorisation de la matière organique (SVMO). Ainsi, la MRC prévoit desservir 100% de son territoire en gestion des matières organiques d'ici 2025, selon les critères applicables aux différentes municipalités selon leur taille (collecte de porte en

porte, apport volontaire ou compostage domestique). De plus, 70% des matières organiques du secteur résidentiel et des ICI assimilables seraient recyclées d'ici 2030.

Tableau 34 : Orientations et objectifs du plan d'action du PGMR 2023-2029

ORIENTATIONS	OBJECTIFS
1- Améliorer la GMR selon la hiérarchie des 3RV-E	• Réduire la quantité des matières générées et éliminées par des actions de réduction à la source, de réemploi et de recyclage afin de limiter l'élimination par habitant à 525 kg/an d'ici 2026 • Recycler 75% des matières recyclables de la collecte sélective d'ici 2028
2- Implanter un système de gestion des matières organiques (MO) adapté dans toutes les municipalités	• Desservir 100% du secteur résidentiel et des ICI assimilables en gestion des MO d'ici 2025 et recycler ou valoriser 70% des MO du secteur résidentiel et des ICI assimilables d'ici 2030
3- Uniformiser les contrats de collecte et de transport de déchets de même que la réglementation applicable	• Envisager un appel d'offres commun pour l'ensemble des municipalités, par le biais de la MRC, et harmoniser la réglementation (ex. : interdiction des résidus de CRD et des résidus verts aux ordures)
4- Améliorer les connaissances et la performance en GMR dans les ICI (recyclage, MO, élimination)	• Offrir un accompagnement spécifique à tous les ICI (avec voie de desserte municipale ou contrats privés)
5- Améliorer les connaissances sur la chaîne de valeur des résidus de CRD et favoriser le recyclage des résidus de CRD non-agrégats	• Recycler 70% des résidus de CRD non-agrégats d'ici 2028
6- Développer des infrastructures de GMR sur le territoire	• Permettre aux citoyens et aux ICI de se départir de leurs matières dans un rayon de 15 km de leur domicile

7 PLAN D'ACTION 2023-2029

Cette section présente les différentes actions proposées afin de mettre en œuvre les orientations et les objectifs retenus.

7.1 PLAN D'ACTION RÉGIONAL

Les responsables des six MRC engagées dans le projet de PGMR collaboratif ont tenu des rencontres afin de cibler des enjeux communs et développer un plan d'action à déployer à l'échelle régionale. Dans certains cas, les actions proposées rejoignent celles mises de l'avant dans le plan d'action de la MRC. Il s'agit d'un outil important pour assurer la cohérence régionale des interventions des MRC concernées. Le plan d'action régional aborde entre autres la gestion des matières organiques, l'acquisition de connaissances concernant la GMR des ICI, l'optimisation des collectes et la stratégie de gestion des encombrants.

Les détails du plan d'action régional peuvent être consultés à l'ANNEXE 5. Ce dernier fait partie intégrante du PGMR de la MRC.

7.2 PRÉSENTATION DES ACTIONS DE LA MRC

Le plan d'action du projet de PGMR révisé de la MRC présente les mesures ainsi que les moyens de leur mise en œuvre. Ils visent l'atteinte des cibles du Plan d'action 2019-2024 du gouvernement du Québec ainsi que celle de la SVMO. Certaines cibles peuvent être réalisées conformément à l'échéance prévue par le Plan d'action. Pour d'autres, plusieurs années de mise en œuvre des mesures du PGMR seront nécessaires pour assurer leur atteinte. Par exemple, l'atteinte de la cible de 525 kilogrammes éliminés par habitant, chaque année, nécessiterait une réduction 70 kg par habitant d'ici 2023, soit une baisse de 12%; cela reviendrait à 1 300 tonnes à retirer de l'élimination pour la MRC. Comme le PGMR doit tenir compte de la réalité régionale, l'échéance pour la réalisation de certaines cibles est adaptée en fonction de la situation en 2019 et du potentiel d'amélioration avec la mise en œuvre des mesures du PGMR, comme le montre le Tableau 35.

Afin de comparer la situation de la MRC Beauce-Centre à la cible du Plan d'action 2019-2024 concernant la quantité éliminée par habitant, les données d'élimination du MELCC ont été utilisées. Celles-ci permettent de faire un suivi annuel de la performance des municipalités et de la MRC pour les secteurs résidentiels, des ICI et des résidus de CRD. Pour les cibles de recyclage du Plan d'action 2019-2024, la comparaison est basée sur les données des collectes municipales pour le secteur résidentiel et les estimations de l'Outil d'inventaire pour le secteur des ICI et les résidus de CRD.

Tableau 35 : Échéancier de réalisation adapté en fonction de la réalité régionale

MATIÈRE RÉSIDUELLE	PERFORMANCE DE LA MRC EN 2019	CIBLES DU PLAN D'ACTION 2019-2024 POUR L'ANNÉE 2023	ANNÉE PRÉVUE POUR L'ATTEINTE DES CIBLES
Élimination Kg/habitant/an	595 kg	525 kg	2026
Recyclables	49%	75%	2028
Organiques (secteur résidentiel et ICI assimilables)	4%	60%	2029
CRD	76%	70%	2023
CRD (sans agrégats)	43%	70%	2028

Le Tableau 36 présente l'ensemble des mesures prévues, pour chaque orientation, de même les moyens de mise en œuvre, les organismes responsables ou collaborateurs, la période d'application et le coût estimé. Afin d'éviter le dédoublement des coûts, certaines mesures n'ont pas de coûts affichés, car ils sont inclus dans ceux identifiés pour la mise en œuvre d'une mesure précédente.

L'ANNEXE 6 présente, de façon plus détaillée, les indicateurs de performance, le secteur d'intervention et le type de mesure pour l'ensemble du plan d'action du PGMR.

Les revenus attendus de la gestion des matières résiduelles sont présentés à la section 7.4.2 ainsi qu'à l'Erreur ! Source du renvoi introuvable..

Les années d'application du plan d'action du PGMR correspondent aux années civiles, soit du 1^{er} janvier au 31 décembre.

Tableau 36 : Mesures du Plan d'action

OBJECTIFS	MESURES	MOYENS DE MISE EN OEUVRE	RESPON- SABLE (◊) OU COLLABORA- TEURS (●)			PÉRIODE		BUDGET		
			MRC	Municipalités	Autres	Implantation	Durée (ans)	Coût total (7 ans)	Coût annuel	
Orientation 1 : Améliorer la GMR selon la hiérarchie des 3RV-E										
Réduire la quantité des matières générées et éliminées par des actions de réduction à la source, de réemploi et de recyclage afin de limiter l'élimination par habitant à 525 kg/an d'ici 2026										
Recycler 75% des matières recyclables de la collecte sélective d'ici 2028										
A- Mettre en place des actions concrètes de réduction à la source	1. Établir ou maintenir les programmes de subvention à l'achat de produits durables	- Subventionner les couches lavables et produits d'hygiène féminine durables - Subventionner les composteurs domestiques		◊		2023	7	140 000 \$	20 000 \$	
	2. Diffuser l'information sur le « Zéro-déchet »	- Mettre à jour et publier des informations en lien avec le « Zéro-déchet » sur le site Internet des municipalités et de la MRC - Promouvoir les frigos solidaires/communautaires sur le territoire	◊	●		2023	7	8 120 \$	1 160 \$	
	3. Encadrer l'utilisation de produits à usage unique, notamment dans les édifices municipaux	- Assurer l'accès à l'eau potable dans les édifices municipaux - Interdire la distribution et la vente de bouteilles d'eau jetables dans les édifices municipaux - Mettre en place une ligne de vaisselle réutilisable dans les cuisines des édifices municipaux	●	◊		2024	3	6 000 \$	2 000 \$	
	4. Faire connaître les bons coups des entreprises et des organismes en réduction à la source (écoconception, réduction à la source, etc.)	- Recenser les bons coups de l'année en réduction à la source - Publiciser sur les sites Internet et réseaux sociaux	◊	●		2023	7	9 240 \$	1 320 \$	

OBJECTIFS	MESURES	MOYENS DE MISE EN OEUVRE	RESPON- SABLE (◇) OU COLLABORA- TEURS (●)			PÉRIODE		BUDGET	
			MRC	Municipalités	Autres	Implantation	Durée (ans)	Coût total (7 ans)	Coût annuel
B - Maintenir et développer les filières de réemploi sur le territoire de la MRC	5. Documenter les centres de réemploi présents dans la MRC Beauce-Centre et les MRC voisines	- Produire ou mettre à jour la liste des organismes de réemploi sur le territoire - Diffuser l'information via les réseaux sociaux, site web des municipalités et MRC	◇	●	●	2023	7	2 590 \$	370 \$
	6. Annoncer les activités de réemploi sur le territoire via les sites Internet et sur les réseaux sociaux : ventes-débarras, magasins d'articles usagés, écocentres, ateliers de réparation	- Recenser les différentes activités de réemploi à venir sur le territoire - Préparer des fiches/annonces à diffuser - Diffuser l'information auprès des citoyens : bulletins municipaux, réseaux sociaux, etc.	●	◇	●	2023	7	21 700 \$	3 100 \$
	7. Diffuser des informations sur le recyclage et la valorisation des encombrants	Produire et diffuser une fiche sur le devenir des encombrants (voir fiche de RECYC-QUÉBEC)	◇	●		2024	1	2 300 \$	2 300 \$
C- Recycler 75% des matières recyclables de la collecte sélective d'ici 2028	8. Déployer des activités d'ISÉ, incluant la Charte des matières recyclables et l'application « Ça va où? », pour améliorer la qualité et la quantité des matières déposées dans le bac bleu	- Implanter la patrouille verte (période estivale) : recrutement des stagiaires - Produire des fiches claires et précises sur les matières acceptées dans le bac bleu - Organiser des campagnes de sensibilisation (kiosque en été)	◇	●		2024	5	102 030 \$	25 507 \$
	9. Mettre en place des programmes de récupération des matières recyclables dans les espaces publics dans toutes les municipalités de la MRC	- Réaliser un inventaire des lieux publics nécessitant l'installation des équipements - Inclure au devis de collecte actuel ce nouveau service : équipements et collecte	●	◇		2024	3	105 500 \$	35 200 \$

OBJECTIFS	MESURES	MOYENS DE MISE EN OEUVRE	RESPON- SABLE (◇) OU COLLABORA- TEURS (●)			PÉRIODE		BUDGET	
			MRC	Municipalités	Autres	Implantation	Durée (ans)	Coût total (7 ans)	Coût annuel
	10. Favoriser la tenue d'événements « écoresponsables » dans les lieux publics et privés en permettant l'emprunt d'articles réutilisables	- Rédiger un modèle type d'aide-mémoire d'événements écoresponsables (MRC) - Offrir un service d'accompagnement aux organismes d'événements sur le territoire (municipalités) - Mettre à disposition les ressources (guide, îlots de récupération) (municipalités)	●	◇		2023	7	11 600 \$	1 657 \$
D- Prévoir des incitatifs à la réduction de l'élimination	11. Uniformiser la fréquence de collecte des ordures dans toutes les municipalités (aux 2 ou 3 semaines)	- Identifier les municipalités qui souhaitent faire la collecte aux 2 semaines ou aux 3 semaines - Mettre à jour les contrats/devis de collecte - Mettre à jour les calendriers de collecte et les diffuser	●	◇		2025	3	13 700 \$	4 566 \$
E- Établir une stratégie de gestion des débris après sinistre	12. Réaliser un diagnostic/portrait des sinistres qui peuvent survenir sur le territoire	- Réaliser un bilan historique des sinistres de la MRC - Identifier des types de matières résiduelles pouvant être générées	◇		●	2023	1	10 000 \$	10 000 \$
	13. Produire un plan de gestion des débris après sinistre	Rédiger le plan de gestion des débris après sinistre	◇		●	2024	1	5 000 \$	5 000 \$
	14. Établir les modes de gestion adaptés aux différentes catégories de matière	Rechercher les informations sur les modes de gestion adaptés aux catégories de matières	◇	●	●	2024	1	5 000 \$	5 000 \$
	15. Produire des outils d'ISÉ (formation, guide de gestion, brochure informative, capsule, etc.)	- Rédiger un guide/ une brochure informative - Diffuser le guide auprès des personnes-ressources - Offrir une formation aux ressources GMR	◇	●	●	2025	1	10 000 \$	10 000 \$

OBJECTIFS	MESURES	MOYENS DE MISE EN OEUVRE	RESPON- SABLE (◇) OU COLLABORA- TEURS (●)			PÉRIODE		BUDGET	
			MRC	Municipalités	Autres	Implantation	Durée (ans)	Coût total (7 ans)	Coût annuel
F- Réaliser le suivi et la mise en œuvre du PGMR	16. Communiquer aux élus et aux citoyens la performance et l'avancement du plan d'action du PGMR	Publication annuelle d'un bilan tiré du rapport de suivi du PGMR sur les sites web de la MRC et des municipalités	◇	●		2023	7	2 590 \$	370 \$
	17. Planifier des rencontres du comité consultatif en GMR de la MRC	Établir un calendrier de rencontre	◇	●		2023	7	16 800 \$	2 400 \$
	18. Participer aux rencontres périodiques du Comité régional de GMR de la région de Chaudière-Appalaches	Effectuer des rencontres avec le comité PGMR régional de Chaudière-Appalaches	◇		●	2023	7	10 500 \$	1 500 \$
Sous-total - Orientation 1								482 670 \$	
Orientation 2 : Planter un système de gestion des matières organiques (MO) adapté dans toutes les municipalités									
Desservir 100% du secteur résidentiel et des ICI assimilables en gestion des MO d'ici 2025 et recycler 60% des MO du secteur résidentiel et des ICI assimilables d'ici 2029									
A- Offrir la collecte des résidus alimentaires ou l'apport volontaire dans les municipalités concernées	19. Établir et harmoniser les collectes des résidus alimentaires dans les municipalités concernées	- Concevoir les documents encadrant la gestion des MO - Diffuser les calendriers de collecte à jour ainsi que les points de dépôt auprès des municipalités - Planter les collectes	◇	●		2023	6	2 027 760 \$	337 960 \$
B-Maintenir les programmes municipaux existants de collecte et d'apport volontaire des résidus verts (feuilles mortes, retailles de gazon, branches et arbres de Noël)	20. Poursuivre la sensibilisation à l'herbicyclage et le feuillcyclage, puis l'apport volontaire et les collectes	- Sensibiliser les citoyens à la gestion sur place des résidus verts (herbicyclage, feuillcyclage) - Diffuser l'information sur les collectes ou l'apport volontaire	●	◇		2023	7	19 600 \$	2 800 \$

OBJECTIFS	MESURES	MOYENS DE MISE EN OEUVRE	RESPON- SABLE (◇) OU COLLABORA- TEURS (●)			PÉRIODE		BUDGET	
			MRC	Municipalités	Autres	Implantation	Durée (ans)	Coût total (7 ans)	Coût annuel
C- Déployer des mesures d'ISÉ pour accompagner les citoyens et les ICI	21. Réaliser une campagne de sensibilisation sur le tri des matières organiques (MO)	- Monter un plan de communication et le diffuser - Produire et diffuser les outils d'ISÉ spécifiques à la gestion des MO	◇	●		2024	5	80 000 \$	16 000 \$
	22. Déployer des patrouilles vertes	Embaucher et former les agents de la patrouille verte	◇	●		2024	5	Coûts prévus à la mesure 8	- \$
D- Recycler 100% des boues municipales	23. Assurer le recyclage de l'ensemble des boues de stations d'épuration et de fosses septiques vidangées	- Mesurer et planifier la vidange des boues d'étangs aérés (municipalités) - Planifier et mettre en œuvre un calendrier de vidange des fosses septiques selon les municipalités et les secteurs (MRC) - Planifier et assurer le recyclage des boues (MRC et municipalités)	●	◇		2023	7	350 000 \$	50 000
Sous-total - Orientation 2								2 477 360 \$	

OBJECTIFS	MESURES	MOYENS DE MISE EN OEUVRE	RESPON- SABLE (◊) OU COLLABORA- TEURS (●)			PÉRIODE		BUDGET		
			MRC	Municipalités	Autres	Implantation	Durée (ans)	Coût total (7 ans)	Coût annuel	
Orientation 3 : Uniformiser les contrats de collecte et de transport de déchets de même que la réglementation applicable										
Examiner la possibilité de regrouper des services de collecte et d'harmoniser les règlements										
A-Examiner la possibilité de regrouper les services de collecte et transport de déchets par un appel d'offre commun pour toutes les municipalités	24. Développer des scénarios de collectes communes des déchets	• Mandater une firme pour évaluer les regroupements possibles de contrats de gestion des déchets	◊	•		2024	1	35 000 \$	35 000 \$	
	25. Élaborer un appel d'offres commun sous l'égide de la MRC	• Rédiger les documents encadrant la gestion des déchets selon les scénarios de regroupements retenus	◊	•		2025	1	3 700 \$	3 700 \$	
	26. Effectuer le suivi de la gestion contractuelle auprès de l'adjudicataire du contrat afin d'assurer la satisfaction de la population	• Assurer le suivi et le contrôle • Gérer les plaintes des citoyens (s'il y'a lieu) • Faire la rétroaction auprès de l'adjudicataire	◊	•		2025	4	59 200 \$	14 800 \$	
B- Harmoniser les règlements municipaux en gestion des matières résiduelles	27. Déterminer les modalités communes de collecte (fréquence, desserte des ICI) et les matières à bannir des bacs à ordures (matières recyclables, RDD, résidus de CRD, matières organiques)	• Réaliser un inventaire des règlements municipaux en GMR nécessitant une harmonisation • Proposer les modifications pertinentes aux municipalités	◊	•		2025	5	10 000 \$	2 000 \$	
	28. Mettre à jour les règlements concernés en conséquence	• Ajuster les règlements en GMR	•	◊		2025	4	10 000 \$	2 500 \$	
Sous-total - Orientation 3								117 900 \$		

OBJECTIFS	MESURES	MOYENS DE MISE EN OEUVRE	RESPON- SABLE (◇) OU COLLABORA- TEURS (●)			PÉRIODE		BUDGET	
			MRC	Municipalités	Autres	Implantation	Durée (ans)	Coût total (7 ans)	Coût annuel
Orientation 4 : Améliorer les connaissances et la performance en GMR dans les ICI									
Offrir un accompagnement sur mesure à tous les ICI (avec contrats municipaux et privés)									
A- Réaliser un portrait de la gestion des matières résiduelles des ICI	29.Mettre en place un système de collecte de données et de suivi des matières éliminées par les ICI (sondage annuel)	• Transmettre aux ICI un sondage annuel concernant les matières éliminées et faire le suivi • Faire l'analyse des données	◇	●		2023	7	17 100 \$	2 442 \$
	30.Effectuer une caractérisation par filière en partenariat avec les « créneaux » existants sur le territoire (plastique, bois, métal)	• Mandater une firme pour effectuer la caractérisation	◇		●	2024	3	105 000 \$	35 000 \$
	31.Effectuer une analyse des flux ou des audits visuels des matières générées, récupérées et éliminées par les ICI	• Mandater une firme pour réaliser une analyse des flux des matières des ICI	◇		●	2025	1	10 000 \$	10 000 \$
B- Poursuivre les programmes de récupération des plastiques agricoles et des tubulures d'érablières	32.Offrir une subvention à l'achat de presses à plastiques agricoles	• Déterminer les modalités du programme de financement • Effectuer des démonstrations de presses à plastiques agricoles à la ferme • Faire le suivi avec agriRÉCUP concernant la distribution des points de dépôt et les quantités de plastiques agricoles récupérés	◇		●	2024	6	39 900 \$	6 650 \$
	33. Maintenir le service de collecte des tubulures d'érablières sur le territoire en collaboration avec l'organisme responsable	• Poursuivre la collecte des tubulures d'érablières chez les acériculteurs et via apport volontaire • Identifier les lieux stratégiques pour implanter de nouveaux points de dépôt	◇		●	2023	7	9 100 \$	1 300 \$

OBJECTIFS	MESURES	MOYENS DE MISE EN OEUVRE	RESPON- SABLE (◇) OU COLLABORA- TEURS (●)			PÉRIODE		BUDGET	
			MRC	Municipalités	Autres	Implantation	Durée (ans)	Coût total (7 ans)	Coût annuel
C- Promouvoir le projet d'économie circulaire auprès des ICI	34. Consolider la plateforme d'échange en ligne des matières disponibles à récupérer	- Embaucher l'agent en économie circulaire - Faire connaître la plateforme d'échange - Cibler les entreprises qui ont des matières avec un potentiel d'échange - Inviter les ICI à participer aux événements de réseautage/maillage	◇		●	2023	7	350 000 \$	50 000 \$
	35. Diffuser les cas de succès sur le territoire ou ailleurs au Québec	Mettre à l'affiche ou en vitrine les cas de succès	◇		●	2023	7	Coûts prévus à la mesure 33	- \$
D- Réaliser un programme d'ISÉ destiné aux ICI	36. Prévoir une section « sensibilisation et information » dédiée aux ICI sur le site web de la MRC	Mettre sur pied la plateforme d'ISÉ destinée aux ICI	◇			2023	2	1 000 \$	500 \$
	37. Communiquer les bonnes pratiques de GMR dans les ICI (initiatives en saine gestion des matières résiduelles)	- Mettre à l'affiche ou en vitrine des sites Internet des exemples d'ICI qui se démarquent en GMR - Publiciser les bonnes pratiques	◇			2023	7	2 940 \$	420 \$
Sous-total - Orientation 4								535 040 \$	

Orientation 5 : Améliorer les connaissances sur la chaîne de valeur des résidus de CRD et favoriser le recyclage des résidus de CRD non-agrégats

Recycler 70% des résidus de CRD non-agrégats d'ici 2028

A-Acquérir des connaissances sur le flux de résidus CRD	38. Élaborer un portrait du secteur CRD avec les données obtenues des projets en économie circulaire, des écocentres et des centres de tri des résidus de CRD	Analyser les données en collaboration avec le projet d'économie circulaire	◇	●	●	2024	6	14 430 \$	2 405 \$
---	---	--	---	---	---	------	---	-----------	----------

OBJECTIFS	MESURES	MOYENS DE MISE EN OEUVRE	RESPON- SABLE (◇) OU COLLABORA- TEURS (●)			PÉRIODE		BUDGET	
			MRC	Municipalités	Autres	Implantation	Durée (ans)	Coût total (7 ans)	Coût annuel
B-Diffuser un guide de gestion écologique des résidus CRD pour les citoyens et les petits entrepreneurs	39. Sélectionner un guide modèle et l'adapter aux résidus de CRD de la MRC	Produire un guide de gestion écologique des résidus de CRD	◇	●		2023	1	7 500 \$	7 500 \$
	40. Diffuser le guide auprès des personnes chargées de l'émission des permis et le rendre accessible sur le site web des municipalités et de la MRC	Transmettre le guide aux municipalités et aux personnes-ressources	◇	●		2024	6	3 000 \$	500 \$
C- Inciter les citoyens et les entrepreneurs à valoriser les débris de CRD	41. Sensibiliser à la gestion écologique des résidus CRD lors de l'émission des permis de construction	- Prévoir des activités d'ISÉ sur la gestion écologique des résidus de CRD : ateliers d'information et sensibilisation : kiosques, animations - Diffuser l'information via les réseaux sociaux et sites web des municipalités, MRC	●	◇		2023	7	70 000 \$	10 000 \$
	42. Envisager la mise en place d'incitatifs financiers à la récupération des résidus de CRD lors de l'émission des permis de construction	Instaurer une caution à déposer lors de la demande de permis (remboursable sur preuve de récupération des matériaux)	●	◇		2025	5	10 000 \$	2 000 \$
Sous-total - Orientation 5								104 930 \$	

Orientation 6 : Développer des infrastructures de GMR sur le territoire										
Améliorer l'offre de services et l'accessibilité aux installations										
A- Envisager la mise en place d'écocentres ou de points de dépôt de proximité et en faire la promotion	43.Effectuer une tournée municipale de collecte de RDD et de produits visés par la REP	- Établir le circuit annuel de collecte municipale de RDD et des produits de REP - Produire le calendrier et le diffuser à l'ensemble des municipalités	◇	•		2023	7	7 000 \$	1 000 \$	
	44. Placer des conteneurs dans les garages municipaux ou à d'autres sites accessibles pour la récupération des RDD, des produits visés par la REP, des encombrants et des résidus de CRD	Identifier les lieux stratégiques pour implanter les conteneurs de collecte des RDD, produits REP, encombrants et résidus de CRD	•	◇		2023	7	131 600 \$	18 800 \$	
	45. Faire connaître les activités de récupérateurs/revendeurs des matières de CRD, d'encombrants, etc.	- Produire une liste des récupérateurs/revendeurs des matières de CRD, encombrants de la région - Diffuser la liste	◇	•		2023	7	2 800 \$	400 \$	
	46.Inclure à la réglementation municipale l'obligation de prévoir des espaces nécessaires et suffisants dédiés aux matières recyclables et organiques dans les nouveaux immeubles de six logements et plus et dans les nouveaux ICI	Rédaction du règlement sur l'obligation de prévoir des installations GMR dans les multilogements et nouveaux ICI	◇	•		2026	3	10 000 \$	3 300 \$	
Sous-total - Orientation 6								151 400 \$		
GRAND TOTAL								3 869 300 \$		

7.3 GOUVERNANCE ET ÉCHÉANCIER DE MISE EN ŒUVRE

À partir du moment où le PGMR révisé entre en vigueur, en 2023, le compteur démarre en vue de sa révision, sept (7) ans plus tard, et ce, en vertu de l'article 53.23.1 de la LQE. À moins que des modifications soient apportées aux dispositions de la LQE visant les PGMR, la MRC devra prévoir débiter la révision au plus tard à la date du 5^e anniversaire de l'entrée en vigueur du PGMR, sans qu'une résolution de démarrage ne soit requise pour ce faire. Ainsi, pour ce présent PGMR dont la date d'entrée en vigueur est en janvier 2023, la MRC devra débiter la révision au plus tard à compter de janvier 2028. Les travaux de planification et d'élaboration du projet de PGMR révisé nécessitent généralement un an. En avril 2022, la loi omnibus 102 (2022, chapitre 8) a modifié les délais de révision des PGMR : alors qu'auparavant à la date du 5^e anniversaire d'entrée en vigueur d'un PGMR, la municipalité régionale devait avoir adopté un projet de PGMR, elle doit désormais à cette date débiter la révision du PGMR, et ce, sans qu'une résolution de démarrage ne soit requise. La municipalité régionale pourrait décider de débiter la révision avant cette date, auquel cas elle doit adopter une résolution confirmant cette volonté. De plus, si la MRC Beauce-Centre souhaite continuer son travail de collaboration avec les autres MRC de la région, elle devrait planifier, dès 2025, des rencontres entre les responsables GMR des MRC. Ces rencontres serviront autant à faire le point sur la mise en œuvre des orientations régionales qu'à planifier la prochaine ronde de révision des PGMR.

Le Tableau 37 illustre l'échéancier pour les étapes de mise en œuvre de renouvellement du PGMR. Il va de soi que l'échéancier sera ajusté en fonction du déroulement des différentes étapes. Certaines échéances inscrites dans la LQE sont toutefois incontournables.

Tableau 37 : Mise en œuvre et renouvellement du PGMR

Étapes de mise en œuvre	Échéance
Mise en vigueur du projet de PGMR révisé	Janvier 2023
Planification de la révision des PGMR par les MRC de Chaudière-Appalaches	Novembre 2027
Définition des orientations régionales et planification des PGMR collaboratifs à l'échelle régionale	Janvier 2028
Adoption par la MRC de la résolution de démarrage des travaux de révision du PGMR de la MRC Beauce-Centre	Septembre 2028
Adoption d'un projet de PGMR révisé par le Conseil de la MRC Beauce-Centre	Janvier 2029
Consultation publique	Février à mai 2029
Approbation du PGMR révisé 2030-2036 par RECYC-QUÉBEC et mise en vigueur	Janvier 2030

7.4 CADRE FINANCIER

Le cadre financier permet d'établir le coût estimé de mise en œuvre du PGMR de même que les revenus attendus par la MRC ou les municipalités en gestion des matières résiduelles.

7.4.2 Estimation des coûts

Comme l'indique la synthèse des coûts de mise en œuvre des mesures du PGMR (voir l'ANNEXE 7), les coûts totaux sont estimés à 3,9 M \$. En ajoutant les coûts estimés du plan d'action régional, cela revient à de 4 M \$. De façon annuelle, cela donne environ 571 000 \$, ou 30 \$ par habitant.

En comparaison, le coût estimé de mise en œuvre du PGMR de la période 2016-2020 était de 1,2 M \$. Cela revenait à 248 980 \$ par année d'application du PGMR. Ainsi, les coûts annuels du PGMR 2023-2029 représenteraient le double de ceux du PGMR précédent. Il faut toutefois préciser que la plus grande part du coût de mise en œuvre du PGMR 2023-2029 est imputable à une mesure, soit l'implantation de la gestion des résidus alimentaires à l'échelle de la MRC (Mesure 19 du plan d'action).

7.4.3 Estimation des revenus

Les MRC Beauce-Centre et ses municipalités peuvent également compter sur des revenus découlant de leurs activités en gestion des matières résiduelles. Il s'agit principalement de la redistribution des redevances à l'élimination et de la compensation des coûts de services municipaux de collecte sélective (RCSM). Le Tableau 38 illustre les montants attendus durant la période d'application du PGMR 2023-2029 en se basant sur le montant de redistribution perçu en 2021 et le montant du RCSM versé en 2020. L'ANNEXE 8 présente les détails à cet effet.

Tableau 38 : Revenus associés à la gestion des matières résiduelles

REVENUS ESTIMÉS (2023-2029)	MONTANT (\$)
Redistribution des redevances à l'élimination	1 086 000
Compensation des coûts de collecte sélective	3 082 000

En ce qui concerne les montants versés en vertu du RCSM, il faut noter que la modernisation du régime, à compter de 2025, entraînera sans doute des modifications dans les modalités de compensation. Par exemple, les coûts de tri et de conditionnement seront assumés directement par un organisme de gestion, donc ne seront plus compensés aux organismes municipaux.

D'autres revenus découlant des programmes de responsabilité élargie des producteurs (REP) et des programmes de financement de RECYC-QUÉBEC pourraient s'ajouter, mais s'avèrent plus difficiles à estimer pour l'instant. En somme, une bonne partie des revenus potentiels associés à la gestion des matières résiduelles pourrait financer la mise en œuvre des mesures du plan d'action du PGMR.

7.5 SURVEILLANCE ET SUIVI DU PGMR

En vertu de la LQE, la mise en œuvre du PGMR doit faire l'objet d'un mécanisme de surveillance et de suivi permettant de vérifier, périodiquement, l'application, le degré d'atteinte des objectifs de même que l'efficacité des mesures retenues. À cet égard, des indicateurs de performance ont été identifiés pour chacune des actions du plan. Elles font partie des éléments de description des actions, lesquels sont insérés à l'ANNEXE

6. L'objectif F de l'Orientation 1 du Plan d'action vise d'ailleurs le suivi de la mise en œuvre du PGMR. Cet objectif est accompagné de plusieurs mesures correspondantes. Par exemple, les activités de concertation entre les municipalités, par le biais du Comité consultatif, se poursuivront. Ces activités s'étendront à l'échelle régionale par le biais de la participation de la MRC au Comité régional en GMR.

De plus, le cadre normatif du Programme sur la redistribution aux municipalités des redevances pour l'élimination de matières résiduelles prévoit que la MRC transmette, avant le 30 juin de chaque année, un rapport de suivi faisant état de la mise en œuvre des mesures prévues dans le PGMR.

L'élaboration d'un plan de suivi annuel et les indicateurs de performance en fonction des objectifs et des mesures adoptées dans le cadre du présent PGMR serviront de tableau de bord à la MRC. De cette façon, elle pourra mesurer le niveau d'avancement, identifier les points forts, cerner les faiblesses et, le cas échéant, effectuer les ajustements au PGMR.

Comme le prévoit le plan d'action, les résultats et l'avancement de la mise en œuvre du PGMR seront présentés une fois par année aux élus. Ce rapport sera également accessible au grand public à partir du site web de la MRC et des municipalités.

ANNEXE 1 — SOURCES D'INFORMATION

agriRECUP (2021). Programmes et Évènements au Québec.

Banque du Canada (2021). L'indice du prix à la consommation depuis 2000.

Bureau de normalisation du Québec (2021). Puits absorbants.

Bureau de normalisation du Québec (2021). Systèmes d'épuration autonomes pour les résidences isolées.

Centre local de développement Beauce-Centre. (s.d.). Portrait socio-économique de la MRC Beauce-Centre.

Centre régional de traitement de la matière organique (CRTMO) (2021). Une nouvelle nature : le site de compostage permettra la végétalisation des haldes minières.

Centre régional de traitement de la matière organique (CRTMO) (2021). Tonnage de matières reçues des municipalités de la MRC des Appalaches en 2019.

Conseil régional de l'environnement de Chaudière-Appalaches (2019). Semaine québécoise de réduction des déchets-Moins de déchets à gérer! Communiqué de presse.

Emploi-Québec (2021). Information sur le marché du travail (IMT). Répertoire d'entreprises de 5 employés et plus.

Enviro-accès (2021). Assainissement autonome-Ecoflo, Segflo, Rotofix, Ecoprocess MBR, Ecoprocess SBR – Premier Tech Aqua.

Fédération canadienne des municipalités (FCM) (2021). Fonds municipal vert. Études de faisabilité et projets pilotes.

Institut de la statistique du Québec (ISQ) (2021a). Projections de ménages : nombre des ménages privés selon le groupe d'âge de la personne référence, MRC du Québec, scénario A - Référence, 2020-2041.

Institut de la statistique du Québec (ISQ) (2021b). Projections de population – MRC : principaux résultats des perspectives démographiques des MRC du Québec, 2020-2041.

Institut de la statistique du Québec (ISQ) (2021c). Valeur des permis de bâtir selon le type de construction, MRC et ensemble du Québec.

Institut de la statistique du Québec (ISQ) (2021d). Principaux indicateurs sur le Québec et ses régions.

Institut de la statistique du Québec (ISQ) (2021e). Population et structure par âge et sexe-Municipalités régionales de comté (MRC).

Institut de la statistique du Québec (ISQ) (2021f). Le compte de la population : explication des chiffres disponibles.

Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPAQ) (2020). Données portant sur le secteur bioalimentaire de la MRC de Beauce-Centre.

- Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) (2021).
Modernisation des systèmes québécois de consigne et de collecte sélective.
- Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) (2021).
Programme de traitement des matières organiques par biométhanisation et compostage.
- Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC). (2021). Aide aux
composteurs domestiques et communautaires.
- Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) (2021).
Données d'élimination des matières résiduelles au Québec. 2019. Données d'élimination par MRC,
territoire équivalent et communauté métropolitaine.
- Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) (2021).
Redistribution des redevances supplémentaires selon la performance territoriale.
- Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) (2014).
Lieux d'enfouissement technique autorisés et exploités.
- Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH). (2020).
Décret de population (applicable à la population des municipalités en 2019).
- Moisson Beauce (2020).
Territoire desservi par Moisson Beauce en 2019 et quantités d'aliments récupérées.
- Moisson Beauce (2021). La Grande Collecte 2021.
- MRC Beauce-Centre (2016). Plan de gestion des matières résiduelles 2016-2020.
- MRC Beauce-Centre (2016). Plan de développement de la zone agricole : Portrait de situation et diagnostic.
Rapport d'étape.
- MRC Beauce-Centre (2021). Schéma d'aménagement et de développement révisé (schéma d'aménagement
original adopté en 2010).
- MRC Beauce-Centre (2020). Rapport de suivi de la mise en œuvre du PGMR de la MRC Beauce-Centre.
- MRC Beauce-Centre (2020). État de situation – Plastiques agricoles 2020.
- Municipalités de la MRC Beauce-Centre (2021). Données fournies concernant les quantités de déchets, de
matières recyclables, de matières organiques, de résidus de CRD, de boues de fosses septiques et de
boues de stations d'épuration éliminées et récupérées en 2019.
- Municipalité de Saint-Jules (2021). Recyclage/compostage/ordures.
- Publications du Québec (2021). Loi sur la qualité de l'environnement (Q-2).
- Publications du Québec (2021). Loi sur les compétences municipales (C-47.1).
- RECYC-QUÉBEC. (2021). Programme de reconnaissance « ICI on recycle + ».

RECYC-QUÉBEC (2021). Carte des installations de tri des matières recyclables, CRD, écocentres et traitement des matières organiques.

RECYC-QUÉBEC. (2020). Plan d'action 2019-2024 de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles.

RECYC-QUÉBEC. (2020). Données déclarées à RECYC-QUÉBEC par les organismes municipaux dans le cadre du Régime de compensation pour la collecte sélective des matières recyclables – Compensation 2019.

RECYC-QUÉBEC. (2020). Guide d'accompagnement de révision des PGMR à l'intention des organismes municipaux – Version 2 (octobre 2020).

RECYC-QUÉBEC (2020). Note méthodologique : Mise à jour de l'outil d'inventaire des PGMR.

RECYC-QUÉBEC (2020). Aide-mémoire : Adaptation à la réalité régionale des objectifs du PGMR.

RECYC-QUÉBEC (2020). Révision des PGMR - Exemples de mesures pour chacune des thématiques identifiées.

RECYC-QUÉBEC. (2020). Outil d'inventaire des matières résiduelles des PGMR – version janvier 2020.

RECYC-QUÉBEC. (2020). Notes méthodologiques de l'outil d'inventaire : mise à jour et interprétation.

RECYC-QUÉBEC et Chamard stratégies environnementales (2021). Diagnostic des contrats municipaux : Dans le cadre de la transition vers la modernisation de la collecte sélective, août 2021.

SOLINOV. (2013). Portrait du gisement de résidus organiques de l'industrie agroalimentaire au Québec et estimation des aliments consommables gérés comme des résidus par les ICI de la filière de l'alimentation. RT01-40412.

Statistiques Canada (2019). Profil du recensement, recensement de 2016 – MRC Beauce-Centre.

Union de producteurs agricoles (UPA) (2018). Récupération et valorisation des plastiques utilisés dans l'enrobage des fourrages par les entreprises agricoles des MRC Beauce-Centre et Beauce-Sartigan (réalisation : Kathryn Vachon, agronome).

Ville de Saint-Joseph-de-Beauce. (s.d.). Guide de récupération agricole.

ANNEXE 2— PORTRAIT GÉOGRAPHIQUE ET DÉMOGRAPHIQUE DE LA MRC

Tableau 39 : Occupation du territoire de la MRC Beauce-Centre

MRC	Périmètre d'urbanisation (km ²)	Superficie (km ²)	Proportion (%)
Total des municipalités	19,0	838,3	2,3 %

Source : MRC Beauce-Centre

Tableau 40 : Taille des ménages des municipalités de la MRC Beauce-Centre (2016)

Municipalité	Population totale 2016	Nombre de ménages ³	Nombre de personnes/ménage
Beauceville	6 372	2 725	2,80
Saint-Alfred	520	205	2,54
Saint-Frédéric	1 076	445	2,42
Saint-Joseph-de-Beauce	4 928	2 055	2,40
Saint-Joseph-des-Érables	439	150	2,93
Saint-Jules	603	205	2,94
Saint-Odilon-de-Cranbourne	1 458	540	2,7
Saint-Séverin	288	125	2,30
Saint-Victor	2 442	970	2,52
Tring-Jonction	1 493	575	2,60
Total	19 619	8000	2,62

Source : Institut de la statistique du Québec (ISQ) et Statistique Canada

En 2016, le nombre de ménages sur le territoire de la MRC est de 8 000 tandis que le nombre moyen de personnes par ménage est évalué à environ 2,3 personnes.

Tableau 41 : Évolution démographique 2016-2041

Perspective démographique	2016	2021	2026	2031	2036	2041	Variation 2016-2041
Population	19 200	19 300	19 300	19 300	19 200	19 100	-0,2%
Nombre de ménages privés	8 000	8 117	8 191	8 224	8 215	8 152	1,9%
Nombre moyen de personnes par ménage	2,4	2,4	2,4	2,3	2,3	2,3	

Source : Institut de la statistique du Québec (ISQ), Perspectives démographiques des MRC du Québec, 2016-2041

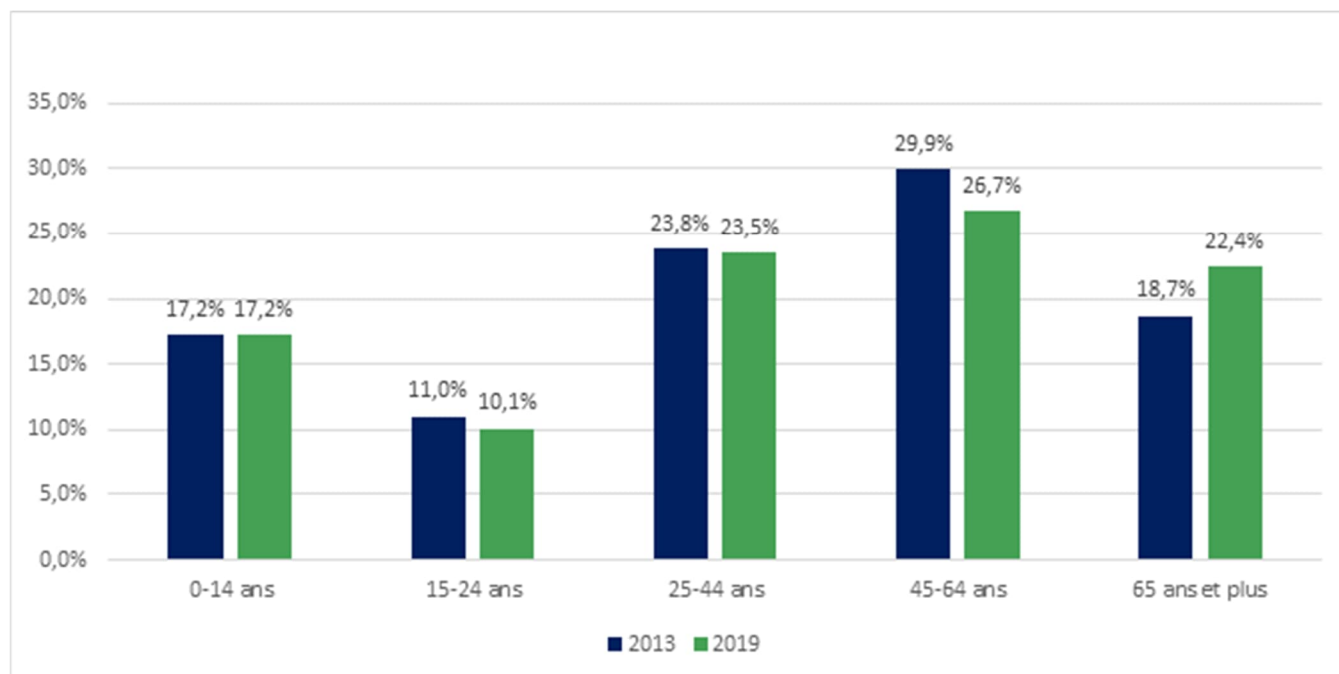


Figure 16 : Tranches d'âge de la population dans la MRC Beauce-Centre
Source : Institut de la Statistique du Québec (ISQ), 2019

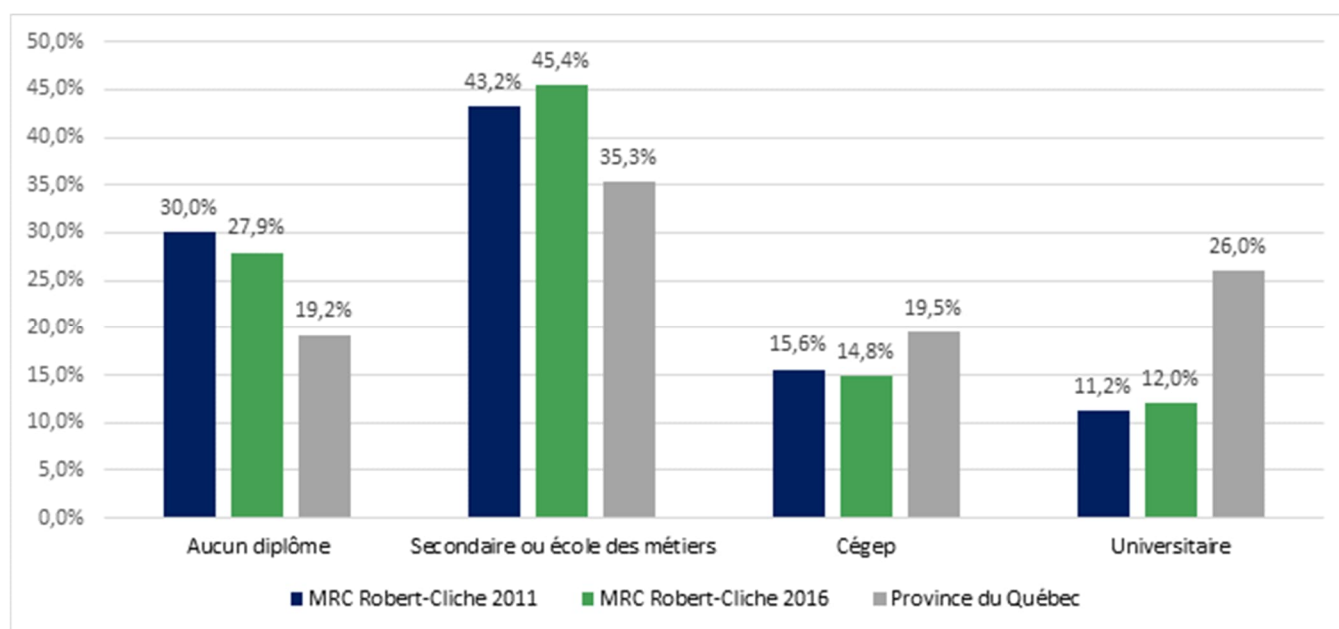


Figure 17 : Niveau de scolarité pour la population âgée de 15 ans et plus
Source : Statistique Canada, Profil de l'enquête nationale auprès des ménages (ENM) de 2011 et Profil du recensement de 2016

Tableau 42 : Revenu annuel des ménages

Revenu total du ménage pour les ménages privés	Répartition		
	2011	2016	Québec 2015
Moins de 20 000 \$	17 %	10 %	
20 000 \$ à 39 999 \$	23 %	23 %	
40 000 \$ à 59 999 \$	20 %	20 %	
60 000 \$ à 99 999\$	28 %	28 %	
100 000\$ et plus	11 %	18 %	

Source : Statistique Canada, Profil de l'enquête nationale auprès des ménages (ENM) de 2011 et Profil du recensement de 2016

Tableau 43 : Indicateurs économiques

Situation d'activité	Répartition	
	2011	2016
Taux d'activité	65,5 %	65,6%
Taux de chômage	3,6 %	4,2%

Source : Statistique Canada, Profil de l'enquête nationale auprès des ménages (ENM) de 2011 et Profil du recensement de 2016

Selon les données de Statistique Canada de 2016, près de 40% des ménages de la MRC ont un salaire annuel inférieur à 40 000\$. Le revenu total médian des ménages est de 56 640 \$. La population active de la MRC est d'environ 65,6 %, et le taux de chômage d'environ 4,2 %, une augmentation de 0,6% en comparaison avec 2010.

ANNEXE 3— POINTS DE DÉPÔT DE LA RESPONSABILITÉ ÉLARGIE DES PRODUCTEURS

Tableau 44 : Points de dépôt pour la peinture, les piles, les ampoules au mercure, les produits électroniques et les huiles, antigels et filtres dans la MRC Beauce-Centre

Récupérateur	Peinture	Piles	Ampoules	Produits électroniques	Huiles, antigels, filtres	Adresse
Garage municipal de Saint-Victor				x		176, rue Principale Saint-Victor Québec, G0M 2B0
Écocentre de Beauceville				x		184, 181e rue Beauceville Québec, G5X 2S8
Site de dépôt des résidus de Saint-Joseph-de-Beauce				x		289, Rte 276 Saint-Joseph-de-Beauce G0S 2V0
Uniprix		x				106, av Commerciale Tring-Jonction Québec, G0N 1X0
Poste Canada, Saint-Victor		x				106, rue Roy, Saint-Victor Québec, G0M 2B0
BMR - Avantis Coopérative	x	x	x			1190, avenue du Palais Saint-Joseph-de-Beauce, G0S 2V0
Écocentre de Matrec	x		x		x	184, 181e Rue Beauceville, Québec, G5X 2S9
Poste Canada, Saint-Frédéric		x				2201, rue Principale Saint-Frédéric, Québec, G0N 1P0

Récupérateur	Peinture	Piles	Ampoules	Produits électroniques	Huiles, antigels, filtres	Adresse
Poste Canada, Beauceville		x				257 Lambert Beauceville Québec, G5X 1C0
Dépôt St-Victor	x					287, rue Marchand Saint-Victor Québec, G0M 2B0
Poste Canada, Saint-Alfred		x				336, rang Sainte-Marie Saint-Alfred Québec, G0M 1L0
Poste Canada, Saint-Jules		x				369, rue Principale Saint-Jules Québec, G0N 1R0
Quincaillerie Poulin, Lussier et Filles inc.	x					376, Langevin, Saint-Odilon-de- Cranbourne, G0S 3A0
Garage Jean-Yves Rodrigue					x	396, Route du Président, Kennedy Beauceville, G5X 1N9
Les Remorques du Nord					x	400, Route 112, Tring-Jonction Québec, G0N 1X0
Poste Canada, Beauceville		x				599, 9e Avenue Beauceville Québec, G5X 1A0
Quincaillerie Beauceville		x				604, 9e Avenue Beauceville Québec, G5X 1J1

Récupérateur	Peinture	Piles	Ampoules	Produits électroniques	Huiles, antigels, filtres	Adresse
Hôtel de Ville, Saint-Joseph-de-Beauce		x				843, avenue du Palais, Saint-Joseph-de-Beauce (Québec), G0S 2V0
Poste Canada, Saint-Joseph-de-Beauce		x				790, avenue du Palais Saint-Joseph-de-Beauce, G0S 2V0
Uniprix		x				839, avenue Sainte-Thérèse Saint-Joseph-de-Beauce G0S 2V0
Poste Canada, Tring-Jonction		x				92 rue Commerciale Tring-Jonction, G0N 1X0

ANNEXE 4— RÉSULTATS DÉTAILLÉS DE L'INVENTAIRE (OUTIL)

Secteur Résidentiel - Résultats - Beauce-Centre

Version 2020

MATIÈRES RECYCLABLES (Données de l'utilisateur)

	Récupéré (t)	Éliminé (t)	Généré (t)
Papier et carton	889 t	225 t	1 113 t
Métal	55 t	61 t	116 t
Plastique	140 t	295 t	435 t
Verre	233 t	93 t	326 t
Total	1 316 t	674 t	1 990 t

MATIÈRES ORGANIQUES DES UNITÉS RÉSIDENTIELLES (Données de l'utilisateur)

	Récupéré	Éliminé	Généré
Branches et sapins de Noël	0 t	0 t	0 t
Résidus verts	59 t	836 t	895 t
Résidus alimentaires	73 t	1 129 t	1 202 t
Autres résidus organiques	0 t	898 t	898 t
Total	132 t	2 862 t	2 994 t

BOUES MUNICIPALES (Données de l'utilisateur)

	Récupéré	Éliminé	Généré
Boues municipales de stations d'épuration mécanisées (BSM)	69 t mh	0 t mh	69 t mh
Boues municipales d'étangs aérés (BEA)	0 t mh	0 t mh	0 t mh
Boues de fosses septiques (BFS)	0 t mh	0 t mh	0 t mh
Total	69 t mh	0 t mh	69 t mh

VÉHICULES HORS D'USAGE (Données de l'outil)

	Récupéré	Éliminé	Généré
Véhicules hors d'usage	901 t	0 t	901 t

TEXTILE (Données de l'utilisateur)

	Récupéré	Éliminé	Généré
Textiles	135 t	160 t	294 t

AUTRES MATIÈRES RÉSIDUELLES (Données de l'utilisateur)

	Récupéré	Éliminé	Généré
Rejets des centres de tri et des centres de valorisation des matières organiques (Données de l'outil)	0 t	181 t	181 t
↳ Centre de tri	0 t	180 t	180 t
↳ Centre de valorisation des M.O.	0 t	2 t	2 t
Résidus domestiques dangereux (RDD) (Données de l'outil)	0 t	50 t	50 t
Encombrants (Données de l'outil)	433 t	71 t	505 t
↳ Métalliques	429 t	34 t	462 t
↳ Non métalliques	5 t	38 t	42 t
Total	433 t	303 t	736 t

RÉSIDUS ULTIMES (Données de l'outil)

	Éliminé
Résidus ultimes	31 t

TOTALITÉ DES RÉSIDUS DU SECTEUR
RÉSIDENTIEL

	Récupéré	Éliminé	Généré
Papier et carton	889 t	225 t	1 113 t
Métal	55 t	61 t	116 t
Plastique	140 t	295 t	435 t
Verre	233 t	93 t	326 t
Branches et sapins de Noël	0 t	0 t	0 t
Résidus verts	59 t	836 t	895 t
Résidus alimentaires	73 t	1 129 t	1 202 t
Autres résidus organiques	0 t	898 t	898 t
Véhicules hors d'usage	901 t	0 t	901 t
Textiles	135 t	160 t	294 t
Rejets des centres de tri	0 t	180 t	180 t
Rejets des centres de valorisation des M.O.	0 t	2 t	2 t
Résidus domestiques dangereux (RDD)	0 t	50 t	50 t
Encombrants métalliques	429 t	34 t	462 t
Encombrants non-métalliques	5 t	38 t	42 t
Balayures de rues	0 t	0 t	0 t
Résidus ultimes	0 t	31 t	31 t
TOTAL (sans boues)	2 918 t	4 030 t	6 947 t
TOTAL estimé par l'outil (sans boues)	3 120 t	4 229 t	7 349 t
Boues municipales de stations d'épuration mécanisées (BSM)	69 t mh	0 t mh	69 t mh
Boues municipales d'étangs aérés (BEA)	0 t mh	0 t mh	0 t mh
Boues de fosses septiques (BFS)	0 t mh	0 t mh	0 t mh
TOTAL boues	69 t mh	0 t mh	69 t mh
TOTAL boues estimées par l'outil	661 t mh	927 t mh	1 588 t mh

Secteur ICI - Résultats - Beauce-Centre

Version 2020

MATIÈRES RECYCLABLES
(Données de l'outil)

	Récupéré (t)	Éliminé (t)	Généré (t)
Papier et Carton	1 643 t	1 495 t	3 138 t
Métal	174 t	205 t	378 t
Plastique	160 t	798 t	958 t
Verre	81 t	203 t	284 t
Total	2 059 t	2 700 t	4 759 t

MATIÈRES ORGANIQUES

	Récupéré	Éliminé	Généré
Industries de transformation agroalimentaire (Données de l'outil)	11 799 t	171 t	11 970 t
Commerces, institutions et autres industries (Données de l'outil)	60 t	1 648 t	1 708 t
↳ Résidus verts (t)	0 t	182 t	182 t
↳ Résidus alimentaires	60 t	1 204 t	1 264 t
↳ Autres résidus organiques	0 t	263 t	263 t
Total	11 858 t	1 819 t	13 678 t

RÉSIDUS SPÉCIFIQUES DE
TRANSFORMATION INDUSTRIELLE
(Données de l'utilisateur)

	Récupéré	Éliminé	Généré
Plastiques agricoles	2 t	143 t	145 t
Total	2 t	143 t	145 t

AUTRES MATIÈRES RÉSIDUELLES
(Données de l'outil)

	Récupéré	Éliminé	Généré
Rejets du tri des matières recyclables des ICI	0 t	281 t	281 t
Rejets de la collecte des M.O. des ICI	0 t	0 t	0 t
Rejets des recycleurs de métaux (encombrants et véhicules hors usage)	0 t	620 t	620 t

Total	0 t	901 t	901 t
-------	-----	-------	-------

RÉSIDUS ULTIMES
(Données de l'outil)

	Éliminé
Résidus ultimes	175 t

TOTALITÉ DES RÉSIDUS DU SECTEUR ICI

	Récupéré	Éliminé	Généré
Papier et Carton	1 643 t	1 495 t	3 138 t
Métal	174 t	205 t	378 t
Plastique	160 t	798 t	958 t
Verre	81 t	203 t	284 t
Industries de transformation agroalimentaire	11 799 t	171 t	11 970 t
Résidus verts (t)	0 t	182 t	182 t
Résidus alimentaires	60 t	1 204 t	1 264 t
Autres résidus organiques	0 t	263 t	263 t
Plastiques agricoles	2 t	143 t	145 t
Rejets du tri des matières recyclables des ICI	0 t	281 t	281 t
Rejets de la collecte des M.O. des ICI	0 t	0 t	0 t
Rejets des recycleurs de métaux (encombrants et véhicules hors usage)	0 t	620 t	620 t
Résidus ultimes	0 t	175 t	175 t
TOTAL	13 918 t	5 739 t	19 657 t
TOTAL estimé par l'outil	13 857 t	5 655 t	19 513 t

Secteur CRD - Résultats - Beauce-Centre

Version 2020

RÉSIDUS DE CRD

(Données de l'outil)

	Récupéré (t)	Éliminé (t)	Généré (t)
Agrégats	5 857 t	362 t	6 218 t
Non-agrégats :	1 437 t	1 940 t	3 377 t
↳ Bois de construction	1 388 t	867 t	2 255 t
↳ Gypse	13 t	397 t	410 t
↳ Bardeaux d'asphalte	36 t	332 t	368 t
↳ Autres	0 t	343 t	343 t
Total	7 294 t	2 301 t	9 595 t

TOTALITÉ DES RÉSIDUS DE TYPE CRD

	Récupéré	Éliminé	Généré
Agrégats	5 857 t	362 t	6 218 t
Gypse	13 t	397 t	410 t
Bardeaux d'asphalte	36 t	332 t	368 t
Autres	0 t	343 t	343 t
Bois de construction	1 388 t	867 t	2 255 t
TOTAL	7 294 t	2 301 t	9 595 t
TOTAL estimé par l'outil	7 294 t	2 082 t	9 376 t

Résultats globaux - Beauce-Centre

Version 2020

	Récupéré	Éliminé	Généré
PAPIER/CARTON	2 532 t	1 720 t	4 252 t
MÉTAL	229 t	265 t	494 t
PLASTIQUE	300 t	1 093 t	1 392 t
VERRE	314 t	296 t	610 t
MATIÈRES ORGANIQUES	11 990 t	4 682 t	16 672 t
RÉSIDUS DE CRD	7 294 t	2 301 t	9 595 t
RÉSIDUS DE TRANSFORMATION INDUSTRIELLE	2 t	143 t	145 t
RÉSIDUS DOMESTIQUES DANGEREUX	0 t	50 t	50 t
AUTRES RÉSIDUS	1 469 t	1 313 t	2 782 t
RÉSIDUS ULTIMES		206 t	206 t
TOTAL (sans boues)	24 130 t	12 070 t	36 199 t
BOUES MUNICIPALES	69 t mh	0 t mh	69 t mh

Calculateur contenants consignés - 2018-2019

Contenants consignés 2019

VENTE	Poids (tonne métrique)	Taux par habitant (TM/hab.)	Total MRC
Aluminium	25 207	0,00299	57,6
Plastique	6 790	0,00081	15,5
Verre	34 508	0,00409	78,9
Total	66 505		152,0

RÉCUPÉRATION	Poids (tonne métrique)	Taux par habitant (TM/hab.)	Total MRC
Aluminium	17 767	0,00211	40,6
Plastique	4 441	0,00053	10,1
Verre	20 499	0,00243	46,8
Total	42 707		97,6

<https://www.recyc-quebec.gouv.qc.ca/sites/default/files/documents/calculs-contenants-consignes-pgmr.xlsx>

Calculateur pneus - 2019

Pneus - 2019

	Pneus d'autos et camionnettes	Petits pneus	Pneus de poids lourd	Pneus de chariot élévateur	Nombre total de pneus récupérés	Tonnage TM
Beauce-Centre	26 428	50	10 677	55	37 210	822,04

<https://www.recyc-quebec.gouv.qc.ca/sites/default/files/documents/calculs-pneus-pgmr.xlsx>

ANNEXE 5— PLAN D’ACTION RÉGIONAL

OBJECTIFS	MESURES	MOYENS DE MISE EN OEUVRE	SECTEURS D'INTERVEN- TION			TYPE DE MESURE						RESPONSABLES (◊) ET COLLABORATEURS (●)				PÉRIODE		BUDGET	
			Résidentiel	ICI	CRD	3RV	ISÉ	Services & installation	Acquisition de connaissances	Administration & suivi	Politique & réglementation	MRC	Municipalités	Régie	Comité CA	Implantation	Durée (ans)	Coût total pour les 6 MRC (7 ans)	Coût annuel
GESTION DES MATIÈRES ORGANIQUES																			
1- Uniformiser les mesures d'ISÉ 2- Diminuer les coûts liés à la gestion des matières organiques 3- Avoir des modes de suivi uniformes de performance	R1. Développer un projet/programme régional de compostage domestique et communautaire	• Structurer le projet avant son implantation : réaliser un bilan de la situation au niveau de chaque MRC, évaluer les besoins en composteurs, budget, ressources nécessaires		●					●			◊	●	●	●	2023	4	180 000 \$	25 700 \$
		• Envisager un achat groupé des composteurs domestiques et/ou mobiliser des entreprises locales d'économie sociale et solidaire à la fabrication des composteurs à partir du bois ou plastiques récupérés		●				●				◊	●	●	●	2023	4		
		• Prévoir un programme de formation et de sensibilisation : page Internet interactive, réseaux sociaux, ligne d'information régionale, capsules informatives, ateliers de formation à l'utilisation des composteurs, partage des astuces	●				●					◊	●	●	●	2023	4		
		• Développer des incitatifs à participer au programme et mobiliser les acteurs à l'utilisation de leur composteur : Réduction des taxes, concours du 'meilleur compost' suivi d'une récompense à gagner, projets de verdissement d'espaces verts avec du compost produit par les citoyens, etc.	●							●		◊	●	●	●	2023	4		
		• Effectuer un suivi en continu de la participation des citoyens : envoi d'un sondage annuel/mensuel intégrant un système de rappel, appels téléphoniques, communauté Facebook	●							●		◊	●	●		2023	4		
		• Effectuer un suivi en continu de la performance du programme : compilation de données, caractérisation des intrants au compostage pour apprécier la qualité du compost (à partir de 2027)	●							●	●		◊	●	●		2024		

OBJECTIFS	MESURES	MOYENS DE MISE EN OEUVRE	SECTEURS D'INTERVENTION			TYPE DE MESURE						RESPONSABLES (◊) ET COLLABORATEURS (●)				PÉRIODE		BUDGET	
			Résidentiel	ICI	CRD	3RV	ISÉ	Services & installation	Acquisition de connaissances	Administration & suivi	Politique & réglementation	MRC	Municipalités	Régie	Comité CA	Implantation	Durée (ans)	Coût total pour les 6 MRC (7 ans)	Coût annuel
ACQUISITION DE CONNAISSANCES DES ICI																			
1- Obtenir des données réelles en lien avec la GMR dans les ICI 2- Accompagner les ICI dans la GMR en vue d'accroître la performance régionale	R2. Développer une stratégie commune visant à améliorer la connaissance des ICI sur le territoire	• Documenter les façons de faire et s'inspirer des facteurs de succès d'autres régions, villes		●					●			◊	●	●	●	2023	1	180 000 \$	25 700 \$
		• Réaliser un portrait (théorique) des ICI par secteur d'activité au niveau de chacune des MRC : matières générées, habitudes actuelles en GMR		●					●			◊		●		2023	1		
		• Réaliser un échantillonnage des ICI par secteurs d'activité/type de matières résiduelles générées pour des fins d'inventaires ou de caractérisations		●					●			◊	●	●		2024	2		
		• Bonifier les données du terrain avec celles obtenues dans le cadre des synergies régionales		●					●			◊		●		2024	1		
		• Unifier les projets d'économie circulaire sur le territoire et synchroniser les efforts déployés vers une meilleure connaissance des flux de matières résiduelles générées		●		●	●		●			◊	●	●		2023	4		
		• S'appuyer sur les projets régionaux en économie circulaire pour sensibiliser les ICI à l'importance d'optimiser les procédés de gestion des matières résiduelles		●			●					◊		●		2023	7		
		• Mettre en commun les informations et réaliser un diagnostic régional pour situer le niveau d'avancement et mieux cibler les besoins propres à chaque MRC		●					●			◊	●	●	●	2025	2		
• Prévoir ou renforcer les incitatifs à la participation des ICI : sensibilisation des ICI sur le pourquoi de la démarche, utilisation de la réglementation, tarification incitative, certification régionale pour faire rayonner les ICI qui prennent part à la démarche (vitrine de la MRC/villes)		●				●				◊	●	●	●	2025	1				
OPTIMISATION DES COLLECTES																			
1- Réduire les coûts de GMR à travers des économies d'échelles 2- Réduire les impacts environnementaux (GES) induits par la collecte des matières résiduelles	R3. Identifier et mettre en place les opportunités d'optimisation des services de collecte en GMR	• Réaliser une analyse économique des coûts réels des différents services de GMR afin d'en ressortir les meilleures pratiques et facteurs de succès	●	●				●	●			◊	●	●		2023	1	75 000 \$	10 700 \$
		• Collaborer avec les entrepreneurs de collecte pour envisager les possibilités d'optimisation et d'uniformisation des services offerts : proposition d'un bordereau de prix détaillé et uniforme pour l'ensemble des MRC/municipalité	●	●				●	●			◊	●	●		2023	1		
		• Évaluer les pistes d'optimisation possibles ainsi que les potentiels bénéfiques (économiques, environnementaux), incluant d'éventuels regroupements	●	●					●			◊	●	●	●	2024	1		
		• Mettre en application les pistes d'optimisation retenues (jusqu'à 2029)	●	●				●				◊	●	●		2025	5		

OBJECTIFS	MESURES	MOYENS DE MISE EN OEUVRE	SECTEURS D'INTERVEN- TION			TYPE DE MESURE						RESPONSABLES (◇) ET COLLABORATEURS (●)				PÉRIODE		BUDGET	
			Résidentiel	ICI	CRD	3RV	ISÉ	Services & installation	Acquisition de connaissances	Administration & suivi	Politique & réglementation	MRC	Municipalités	Régie	Comité CA	Implantation	Durée (ans)	Coût total pour les 6 MRC (7 ans)	Coût annuel
STRATÉGIE DE GESTION DES ENCOMBRANTS																			
1- Uniformiser à l'échelle régionale, les modes de collectes des encombrants 2- Détourner de l'élimination les encombrants potentiellement réutilisables et recyclables	R4. Développer une stratégie régionale de gestion des encombrants en priorisant la hiérarchie des 3RV	• Réaliser un portrait régional des modes de gestion des encombrants et valider la faisabilité d'uniformiser les pratiques à l'échelle régionale : collecte sur appel, collecte spéciale, apport volontaire	•			•			•			◇		•	•	2023	1	45 000 \$	6 400 \$
		• Interdire par règlement la collecte des encombrants avec celle des déchets et rendre obligatoire leur mise en valeur	•							•	•	◇		•	2024	1			
		• Produire un bordereau de prix uniforme et plus détaillé afin de connaître les coûts associés aux collectes des encombrants		•				•	•			◇	•	•	•	2024	1		
STRATÉGIE DE RÉEMPLOI																			
1- Acquérir des connaissances sur les meilleures pratiques de réemploi 2- Mettre en place la stratégie de réemploi	R5. Adopter une stratégie régionale de réemploi	• Documenter les bonnes pratiques et les acteurs de la région au niveau du réemploi de matières résiduelles	•			•			•			◇	•	•		2023	1	65 400 \$	9 300 \$
		• Réaliser une étude afin de définir les gisements potentiels d'encombrants, de résidus de CRD et d'autres matières (textiles) potentiellement réutilisables	•			•			•			◇	•	•		2024	1		
		• Évaluer la faisabilité et la stratégie d'implantation d'un 'Carrefour Chaudière-Appalaches' de réemploi	•			•			•			◇	•	•	•	2025	2		
		• Collaborer avec les organismes du milieu : main-d'œuvre, partage du savoir-faire et des installations	•	•		•		•				◇	•	•	•	2023	7		
OPTIMISATION DES ÉCOCENTRES																			
1- Bonifier les services offerts dans les écocentres 2- Uniformiser les pratiques au niveau régional	R6. Uniformiser le fonctionnement des écocentres à l'échelle régionale	• Réaliser le portrait des écocentres existants sur le territoire ; par MRC ou par municipalité (services offerts, horaire d'ouverture, installations, conformité, sécurité, etc.)		•	•			•	•			◇	•	•		2024	1	120 000 \$	20 000 \$
		• Élaborer un cadre de gestion applicable à tous les écocentres de la région (aménagement, services offerts, horaire d'ouverture, collecte des données) afin d'uniformiser les pratiques et message en GMR aux usagers		•	•			•			•	◇	•	•	•	2025	3		
		• Développer des synergies avec des projets de réemploi des encombrants et des résidus CRD		•	•	•		•				◇	•	•		2025	5		

OBJECTIFS	MESURES	MOYENS DE MISE EN ŒUVRE	SECTEURS D'INTERVEN- TION			TYPE DE MESURE						RESPONSABLES (◊) ET COLLABORATEURS (●)				PÉRIODE		BUDGET	
			Résidentiel	ICI	CRD	3RV	ISÉ	Services & installation	Acquisition de connaissances	Administration & suivi	Politique & réglementation	MRC	Municipalités	Régie	Comité CA	Implantation	Durée (ans)	Coût total pour les 6 MRC (7 ans)	Coût annuel
HARMONISATION DE LA RÈGLEMENTATION																			
1- Disposer d'une trame commune de règlements en GMR 2- Assurer le suivi de l'application des règlements	R7. Harmoniser les règlements municipaux en gestion des matières résiduelles	• Développer un modèle de gabarit de règlement ajustable par les MRC et les municipalités		•	•						•	◊	•		•	2023	1	20 400 \$	2 900 \$
		• Offrir des ressources aux municipalités dans l'application et le suivi de leurs règlements (ex.: mesures de sensibilisation, écopatrouille régionale, etc.)	•	•				•					◊	•		•	2023		
ZÉRO DÉCHET ET MESURES D'ISÉ																			
1- Adopter une vision régionale 'zéro déchet' 2-Uniformiser les outils d'ISÉ	R8. Développer une vision régionale 'zéro déchet' ainsi qu'un plan commun d'ISÉ	• Définir la vision 'zéro déchet' souhaitée et bâtir une méthodologie personnalisable par les MRC	•	•		•					•	◊	•		•	2024	1	60 000 \$	10 000 \$
		• Développer un plan de communication collaboratif entre MRC : trousse d'outils d'ISÉ, logo 'zéro déchet' Chaudière-Appalaches, formations annuelles en GMR (citoyens, écoles, DG, élus)	•	•			•					◊	•	•	•	2024	1		
		• Développer des projets pilotes en partenariats avec les écoles et les organismes locaux		•			•				•	◊	•			2024	6		
		• Collaborer avec le CRECA dans une démarche d'uniformisation des communications		•			•				•	◊	•		•	2024	6		
ÉVALUATION DES BESOINS EN ÉLIMINATION																			
1- Réaliser une veille informationnelle sur les besoins en élimination 2- Prévoir des alternatives à l'élimination	R9. Favoriser les solutions régionales d'élimination des résidus ultimes	• Recenser les capacités d'enfouissement des LET de la région et les besoins des MRC	•	•	•			•	•			◊	•	•	•	2023	1	25 200 \$	3 600 \$
		• S'il y a lieu, effectuer des arrimages entre les besoins et les capacités	•	•	•			•					◊	•	•	•	2023		
GOUVERNANCE ET REDDITION DES COMPTES																			
1- S'assurer de la mise en œuvre du plan d'action régional 2- Effectuer des ajustements, le cas échéant	R10. Maintenir le comité régional en place	• Effectuer le suivi de la mise en œuvre des actions et définir la gouvernance de celle-ci (budget et coûts)		•						•		◊	•	•	•	2024	6	10 200 \$	1 700 \$
		• Tenir des rencontres périodiques		•			•			•		◊		•	•	2024	6		
		• Partager les résultats de différents projets (ex. Tri robotisé, traitement mécanobiologique, etc.) afin de vérifier si des stratégies communes pourraient être développées		•			•			•		◊	•	•	•	2024	6		
Sous-total - RÉGIONAL																	781 200 \$	111 600 \$	
Sous-total par MRC																	130 200 \$	18 600 \$	

ANNEXE 6— PLAN D’ACTION DU PGMR
DE LA MRC BEAUCE-CENTRE

OBJECTIFS	MESURES	MOYENS DE MISE EN OEUVRE	INDICATEURS DE PERFORMANCE	SECTEURS D'INTERVEN- TION			TYPE DE MESURE						RESPONSA- BLE (◊) OU COLLABORA- TEURS (●)			PÉRIODE		BUDGET	
				Résidentiel	ICI	CRD	3RV	ISÉ	Services & installation	Acquisition de connaissances	Administration & suivi	Politique & réglementation	MRC	Municipalités	Autres	Implantation	Durée (ans)	Coût total (7 ans)	Coût annuel
Orientation 1 : Améliorer la GMR selon la hiérarchie des 3RV-E																			
Réduire la quantité des matières générées et éliminées par des actions de réduction à la source, de réemploi et de recyclage afin de limiter l'élimination par habitant à 525 kg/an d'ici 2026																			
Recycler 75% des matières recyclables de la collecte sélective d'ici 2028																			
A- Mettre en place des actions concrètes de réduction à la source	1. Établir ou maintenir les programmes de subvention à l'achat de produits durables	- Subventionner les couches lavables et produits d'hygiène féminine durables - Subventionner les composteurs domestiques	- Nombre de municipalités qui offrent la subvention - Nombre de subventions octroyées (par municipalité)	●			●	●			●			◊		2023	7	140 000 \$	20 000 \$
	2. Diffuser l'information sur le « Zéro-déchet »	- Mettre à jour et publier des informations en lien avec le Zéro déchet sur le site Internet des municipalités et de la MRC - Promouvoir les frigos solidaires/communautaires sur le territoire	- Nombre d'annonces en lien avec le « Zéro-déchet » - Nombre de téléchargement/consultation des infos sur le « Zéro-déchet » - Nombre de sites de « frigos solidaires » implantés	●	●		●	●			●		◊	●		2023	7	8 120 \$	1 160 \$
	3. Encadrer l'utilisation de produits à usage unique, notamment dans les édifices municipaux	- Assurer l'accès à l'eau potable dans les édifices municipaux - Interdire la distribution et la vente de bouteilles d'eau jetables dans les édifices municipaux - Mettre en place une ligne de vaisselle réutilisable dans les cuisines des édifices municipaux	- Nombre de municipalités qui interdisent la distribution de bouteilles d'eau jetables - Nombre d'édifices municipaux disposant de vaisselle réutilisable		●		●	●	●		●	●	●	◊		2024	3	6 000 \$	2 000 \$
	4. Faire connaître les bons coups des entreprises et des organismes en réduction à la source (écoconception, réduction à la source, etc.)	- Recenser les bons coups de l'année en réduction à la source - Publiciser sur les sites Internet et réseaux sociaux	Nombre d'activités soulignant les bons coups des entreprises et des organismes en réduction à la source		●		●	●		●			◊			2023	7	9 240 \$	1 320 \$
B -Maintenir et développer les filières de réemploi sur le territoire de la MRC	5. Documenter les centres de réemploi présents dans la MRC Beauce-Centre et les MRC voisines	- Produire ou mettre à jour la liste des organismes de réemploi sur le territoire - Diffuser l'information via les réseaux sociaux, site web des municipalités et MRC	- Publication de la liste à jour - Nombre de publications de la liste sur les sites et réseaux sociaux des municipalités et de la MRC	●	●		●	●	●		●		◊	●	●	2023	7	2 590 \$	370 \$
	6. Annoncer les activités de réemploi sur le territoire via les sites Internet et sur les réseaux sociaux : ventes de garage, magasins d'articles usagés, écocentres, ateliers de réparation	- Recenser les différentes activités de réemploi à venir sur le territoire - Préparer des fiches/annonces à diffuser - Diffuser l'information auprès des citoyens : bulletins municipaux, réseaux sociaux, etc.	Nombre de publications concernant des activités de réemploi et de revente	●			●	●	●	●	●		●	◊	●	2023	7	21 700 \$	3 100 \$
	7. Diffuser des informations sur le recyclage et la valorisation des encombrants	Produire et diffuser une fiche sur le devenir des encombrants (voir la fiche de RECYC-QUÉBEC)	- Publication de la fiche - Nombre de visites de la page web de la fiche	●			●	●			●		◊	●		2024	1	2 300 \$	2 300 \$

OBJECTIFS	MESURES	MOYENS DE MISE EN OEUVRE	INDICATEURS DE PERFORMANCE	SECTEURS D'INTERVENTION			TYPE DE MESURE						RESPONSABLE (◊) OU COLLABORATEURS (●)			PÉRIODE		BUDGET	
				Résidentiel	ICI	CRD	3RV	ISÉ	Services & installation	Acquisition de connaissances	Administration & suivi	Politique & réglementation	MRC	Municipalités	Autres	Implantation	Durée (ans)	Coût total (7 ans)	Coût annuel
C- Recycler 75% des matières recyclables de la collecte sélective d'ici 2028	8. Déployer des activités d'ISÉ, incluant la Charte des matières recyclables et l'application « Ça va où? », pour améliorer la qualité et la quantité des matières déposées dans le bac bleu	• Implanter la patrouille verte (période estivale) : recrutement des stagiaires • Produire des fiches claires et précises sur les matières acceptées dans le bac bleu • Organiser des campagnes de sensibilisation (kiosque en été)	• Embauche des membres de la patrouille verte • Accès public à des fiches conviviales sur les matières acceptées ou refusées • Nombre d'évènements de sensibilisation	•	•		•	•	•		•		◊	•		2023	4	102 030 \$	25 500 \$
	9. Mettre en place des programmes de récupération des matières recyclables dans les espaces publics dans toutes les municipalités de la MRC	• Réaliser un inventaire des lieux publics nécessitant l'installation des équipements • Inclure au devis de collecte actuel ce nouveau service : équipements et collecte	• Nombre de municipalités qui ont mis en place la récupération des matières recyclables dans les espaces publics • Nombre d'équipements de collecte des matières recyclables installés dans les espaces publics	•	•		•		•		•		•	◊		2024	3	105 500 \$	35 200 \$
	10.Favoriser la tenue d'évènements « écoresponsables » dans les lieux publics et privés en permettant l'emprunt d'articles réutilisables	• Rédiger un modèle type d'aide-mémoire d'évènements écoresponsables • Offrir un service d'accompagnement aux organismes d'évènements sur le territoire • Mettre à disposition les ressources (guide, îlots de récupération)	• Nombre d'évènements écoresponsables organisés sur le territoire • Bilan GMR des évènements	•	•		•	•	•		•		•	◊		2023	7	11 600 \$	1 660 \$
D- Prévoir des incitatifs à la réduction de l'élimination	11.Uniformiser la fréquence de collecte des ordures dans toutes les municipalités (maximum aux 2 semaines)	• Identifier les municipalités qui souhaitent faire la collecte aux 2 semaines ou aux 3 semaines • Mettre à jour les contrats/devis de collecte • Mettre à jour les calendriers de collecte et le diffuser	• Nombre de municipalités ayant une collecte aux 2 semaines ou plus • Calendrier de collecte à jour	•	•		•	•	•		•	•	•	◊		2025	3	13 700 \$	4 570 \$
E- Établir une stratégie de gestion des déchets après sinistre	12.Réaliser un diagnostic/portrait des sinistres qui peuvent survenir sur le territoire	• Réaliser un bilan historique des sinistres de la MRC • Identifier des types de matières résiduelles pouvant être générées	• Résultats du portrait	•	•	•				•			◊		•	2023	1	10 000 \$	10 000 \$
	13.Produire un plan de gestion des déchets après sinistre	• Rédiger le plan de gestion des déchets après sinistre	• Publication du plan de gestion des déchets	•	•	•				•	•	•	◊		•	2024	1	5 000 \$	5 000 \$
	14.Établir les modes de gestion adaptés aux différentes catégories de matière	• Rechercher les informations sur les modes de gestion adaptés aux catégories de matières	• Guide des modes de gestion	•	•	•	•	•		•		•	◊	•	•	2024	1	5 000 \$	5 000 \$
	15.Produire des outils d'ISÉ (formation, guide de gestion, brochure informative, capsule, etc.)	• Rédiger un guide/ une brochure informative • Diffuser le guide auprès des personnes-ressources • Offrir une formation aux ressources GMR	• Fiche informative produite • Nombre de capsules • Accès public aux documents produits • Formation offerte/an	•	•	•		•			•		•	◊	•	•	2025	1	10 000 \$
F- Réaliser le suivi et la mise en œuvre du PGMR	16.Communiquer aux élus et aux citoyens la performance et l'avancement du plan d'action du PGMR	• Publication annuelle d'un bilan tiré du rapport de suivi du PGMR sur les sites web de la MRC et des municipalités	• Parution sur les réseaux sociaux, sites Internet	•	•	•		•		•			◊	•		2023	7	2 590 \$	370 \$
	17.Planifier des rencontres du comité consultatif en GMR de la MRC	• Établir un calendrier de rencontre	• Nombre de rencontres tenues et taux de participation	•	•	•					•		◊	•		2023	7	16 800 \$	2 400 \$

OBJECTIFS	MESURES	MOYENS DE MISE EN OEUVRE	INDICATEURS DE PERFORMANCE	SECTEURS D'INTERVEN- TION			TYPE DE MESURE						RESPONSA- BLE (◊) OU COLLABORA- TEURS (●)			PÉRIODE		BUDGET	
				Résidentiel	ICI	CRD	3RV	ISÉ	Services & installation	Acquisition de connaissances	Administration & suivi	Politique &réglementation	MRC	Municipalités	Autres	Implantation	Durée (ans)	Coût total (7 ans)	Coût annuel
	18. Participer aux rencontres périodiques du Comité régional de GMR de la région de Chaudière- Appalaches	• Effectuer des rencontres avec le comité PGMR régional de Chaudière-Appalaches	• Nombre de rencontres tenues • Taux de participation aux rencontres avec le comité régional	•	•	•					•		◊		•	2023	7	10 500 \$	1 500 \$
Sous-total - Orientation 1																		482 670 \$	131 450 \$
Orientation 2 : Planter un système de gestion des matières organiques (MO) adapté dans toutes les municipalités																			
Desservir 100% du secteur résidentiel et des ICI assimilables en gestion des MO d'ici 2025 et recycler 60% des MO du secteur résidentiel et des ICI assimilables d'ici 2029																			
A- Offrir la collecte des résidus alimentaires ou l'apport volontaire dans les municipalités concernées	19. Établir et harmoniser les collectes des résidus alimentaires dans les municipalités concernées	• Concevoir les documents encadrant la gestion des MO • Diffuser les calendriers de collecte à jour ainsi que les points de dépôt auprès des municipalités • Implanter les collectes	• Diffusion des calendriers de collecte et des points de dépôt • Nombre de municipalités ayant implanté la collecte ou l'apport volontaire • Taux de participation aux collectes de résidus alimentaires et à l'apport volontaire	•	•		•		•		•	•	◊	•		2023	6	2 027 760 \$	337 960 \$
B-Maintenir les programmes municipaux existants de collecte et d'apport volontaire des résidus verts (feuilles mortes, retailles de gazon, branches et arbres de Noël)	20. Poursuivre la sensibilisation à l'herbicyclage et le feuillicyclage, puis l'apport volontaire et les collectes	• Sensibiliser les citoyens à la gestion sur place des résidus verts (herbicyclage, feuillicyclage) • Diffuser l'information sur les collectes ou l'apport volontaire	• Nombre de publications concernant l'herbicyclage et le feuillicyclage • Taux de participation aux collectes et à l'apport volontaire • Tonnage de résidus verts récupérés	•	•		•	•		•		•	◊			2023	7	19 600 \$	2 800 \$
C- Déployer des mesures d'ISÉ pour accompagner les citoyens et les ICI	21. Réaliser une campagne de sensibilisation sur le tri des matières organiques (MO)	• Monter un plan de communication et le diffuser • Produire et diffuser les outils d'ISÉ spécifique à la gestion des MO	• Nombre d'activités d'ISÉ organisées • Nombre de participants	•	•			•		•		◊	•			2024	5	80 000 \$	80 000 \$
	22. Déployer des patrouilles vertes	• Embaucher et former les agents de la patrouille verte	• Nombre d'interventions des agents de la patrouille verte	•	•		•	•	•		•	•	◊	•		2024	5	Coûts prévus à la mesure 8	- \$
D- Recycler 100% des boues municipales	23. Assurer le recyclage de l'ensemble des boues de stations d'épuration et de fosses septiques vidangées	• Mesurer et planifier la vidange des boues d'étangs aérés (municipalités) • Planifier et mettre en œuvre un calendrier de vidange des fosses septiques selon les municipalités et les secteurs (MRC) • Planifier et assurer le recyclage des boues (MRC et municipalités)	• Nombre de municipalités ayant effectué la mesure ou la vidange de leurs boues d'étangs aérés • Nombre et pourcentage des fosses visées par les vidanges chaque année • Taux de recyclage des boues de stations d'épuration et des boues de fosses septiques	•	•		•		•		•		•	◊	•	2023	7	350 000 \$	50 000 \$
Sous-total - Orientation 2																		2 477 360 \$	406 760 \$

Orientation 3 : Uniformiser les contrats de collecte et de transport de déchets de même que la réglementation applicable

OBJECTIFS	MESURES	MOYENS DE MISE EN OEUVRE	INDICATEURS DE PERFORMANCE	SECTEURS D'INTERVENTION			TYPE DE MESURE						RESPONSABLE (◊) OU COLLABORATEURS (●)			PÉRIODE		BUDGET		
				Résidentiel	ICI	CRD	3RV	ISÉ	Services & installation	Acquisition de connaissances	Administration & suivi	Politique & réglementation	MRC	Municipalités	Autres	Implantation	Durée (ans)	Coût total (7 ans)	Coût annuel	
Examiner la possibilité de regrouper des services de collecte et d’harmoniser les règlements																				
A- Examiner la possibilité de regrouper les services de collecte et transport de déchets par un appel d'offres commun pour toutes les municipalités	24. Développer des scénarios de collectes communes des déchets	• Mandater une firme pour évaluer les regroupements possibles de contrats de gestion des déchets	• Résultats de l'étude	•	•				•	•			◊			2024	1	35 000 \$	35 000 \$	
	25. Élaborer un appel d'offres commun sous l'égide de la MRC	• Rédiger les documents encadrant la gestion des déchets selon les scénarios de regroupements retenus	• Contrat ou devis d'appel d'offres	•	•				•		•		◊			2025	1	3 700 \$	3 700 \$	
	26. Effectuer le suivi de la gestion contractuelle auprès de l'adjudicataire du contrat afin d'assurer la satisfaction de la population	• Assurer le suivi et le contrôle • Gérer les plaintes des citoyens (s'il y'a lieu) • Faire la rétroaction auprès de l'adjudicataire	• Nombre d'interventions des agents de la patrouille verte • Niveau de satisfaction de la population à l'égard du service • Nombre de plaintes enregistrées	•	•				•		•		◊	•		2025	4	59 200 \$	14 800 \$	
B- Harmoniser les règlements municipaux en gestion des matières résiduelles	27. Déterminer les modalités communes de collecte (fréquence, desserte des ICI) et les matières à bannir des bacs à ordures (matières recyclables, RDD, résidus de CRD, matières organiques)	• Réaliser un inventaire des règlements municipaux en GMR nécessitant une harmonisation • Proposer les modifications pertinentes aux municipalités	• Résultats de l'inventaire • Nombre de municipalités ayant adopté ou mis à jour leur règlement	•	•	•	•		•		•	•	◊	•		2025	5	10 000 \$	2 000 \$	
	28. Mettre à jour les règlements concernés en conséquence	• Ajuster les règlements GMR	• Nombre de règlements municipaux modifiés	•	•	•	•	•	•		•	•	•	◊		2025	4	10 000 \$	2 500 \$	
Sous-total - Orientation 3																	117 900 \$		58 000 \$	

Orientation 4 : Améliorer les connaissances et la performance en GMR dans les ICI																			
Offrir un accompagnement sur mesure à tous les ICI (avec contrats municipaux et privés)																			
	29. Mettre en place un système de collecte de données et de suivi des matières éliminées par les ICI (sondage annuel)	• Transmettre aux ICI un sondage annuel concernant les matières éliminées et faire le suivi • Faire l'analyse des données	• Taux de réponse des ICI sondés • Nombre de suivis effectués pour le sondage • Publication d'un portrait à partir des données		•					•	•		◇	•		2023	7	17 100 \$	2 440 \$
	30. Effectuer une caractérisation par filière en partenariat avec les « créneaux » existants sur le territoire (plastique, bois, métal)	• Mandater une firme pour effectuer la caractérisation	• Résultats de la caractérisation		•					•			◇		•	2024	3	105 000 \$	35 000 \$
	31. Effectuer une analyse des flux ou des audits visuels des matières générées, récupérées et éliminées par les ICI	• Mandater une firme pour réaliser une analyse des flux des matières des ICI	• Résultats de l'étude		•					•			◇		•	2025	1	10 000 \$	10 000 \$

OBJECTIFS	MESURES	MOYENS DE MISE EN OEUVRE	INDICATEURS DE PERFORMANCE	SECTEURS D'INTERVENTION			TYPE DE MESURE						RESPONSABLE (◊) OU COLLABORATEURS (●)			PÉRIODE		BUDGET	
				Résidentiel	ICI	CRD	3RV	ISÉ	Services & installation	Acquisition de connaissances	Administration & suivi	Politique & réglementation	MRC	Municipalités	Autres	Implantation	Durée (ans)	Coût total (7 ans)	Coût annuel
B- Poursuivre les programmes de récupération des plastiques agricoles et des tubulures d'érablières	32. Offrir une subvention à l'achat de presses à plastiques agricoles	- Déterminer les modalités du programme de financement - Effectuer des démonstrations de presses à plastiques agricoles à la ferme - Faire le suivi avec agriRÉCUP concernant la distribution des points de dépôt et les quantités de plastiques agricoles récupérés	- Taux de subvention à l'achat - Nombre de presses acquises par des exploitations agricoles sous le programme - Quantité annuelle de plastiques agricoles récupérées		●		●	●		●		◊		●	2024	6	39 900 \$	6 650 \$	
	33. Maintenir le service de collecte des tubulures d'érablières sur le territoire en collaboration avec l'organisme responsable	- Poursuivre la collecte des tubulures d'érablières chez les acériculteurs et via apport volontaire - Identifier les lieux stratégiques pour implanter de nouveaux points de dépôt	- Nombre de points de dépôt implantés - Quantité récupérée de tubulures érablières		●		●	●		●		◊		●	2023	7	9 100 \$	1 300 \$	
C- Promouvoir le projet d'économie circulaire auprès des ICI	34. Consolider la plateforme d'échange en ligne des matières disponibles à récupérer	- Embaucher l'agent en économie circulaire - Faire connaître la plateforme d'échange - Cibler les entreprises qui ont des matières avec un potentiel d'échange - Inviter les ICI à participer aux évènements de réseautage/maillage	- Nombre de visites sur la plateforme - Nombre de nouvelles symbioses sur le territoire - Taux de participation aux évènements de réseautage et de maillage		●		●	●	●	●	●	◊		●	2023	7	350 000 \$	50 000 \$	
	35. Diffuser les cas de succès sur le territoire ou ailleurs au Québec	Mettre à l'affiche ou en vitrine les cas de succès	- Nombre de publications annuelles - Nombre de mentions spéciales des symbioses durant les évènements municipaux, sur les réseaux sociaux, etc.		●			●	●			◊			2023	7	- \$	- \$	
D- Réaliser un programme d'ISÉ destiné aux ICI	36. Prévoir une section « sensibilisation et information » dédiée aux ICI sur le site web de la MRC	Mettre sur pied la plateforme d'ISÉ destinée aux ICI	- Création de la page d'ISÉ des ICI - Nombre de visites de la page dédiée aux ICI		●			●		●		◊			2023	2	1 000 \$	500 \$	
	37. Communiquer les bonnes pratiques de GMR dans les ICI (initiatives en saine gestion des matières résiduelles)	- Mettre à l'affiche ou en vitrine des sites Internet, les ICI qui se démarquent en GMR - Publiciser les bonnes pratiques	- Mentions spéciales durant les rencontres du Conseil, conférences, congrès, etc. - Parutions dans les bulletins municipaux, réseaux sociaux, sites Internet de la MRC		●			●		●		◊			2023	7	2 940 \$	420 \$	
Sous-total - Orientation 4																	535 040 \$	106 300 \$	

Orientation 5 : Améliorer les connaissances sur la chaîne de valeur des résidus de CRD et favoriser le recyclage des résidus de CRD non-agrégats																			
Recycler 70% des résidus de CRD non-agrégats																			
A-Acquérir des connaissances sur le flux de résidus CRD	38. Élaborer un portrait du secteur CRD avec les données obtenues des projets en économie circulaire, des	Analyser les données en collaboration avec le projet d'économie circulaire	Publication du portrait du flux des résidus de CRD			●				●			◊	●	●	2024	6	14 430 \$	2 405 \$

OBJECTIFS	MESURES	MOYENS DE MISE EN OEUVRE	INDICATEURS DE PERFORMANCE	SECTEURS D'INTERVENTION			TYPE DE MESURE						RESPONSABLE (◊) OU COLLABORATEURS (●)			PÉRIODE		BUDGET	
				Résidentiel	ICI	CRD	3RV	ISÉ	Services & installation	Acquisition de connaissances	Administration & suivi	Politique & réglementation	MRC	Municipalités	Autres	Implantation	Durée (ans)	Coût total (7 ans)	Coût annuel
	écocentres et des centres de tri des résidus de CRD																		
B-Diffuser un guide de gestion écologique des résidus CRD pour les citoyens et les petits entrepreneurs	39.Sélectionner un guide modèle et l'adapter aux résidus de CRD de la MRC	• Produire un guide de gestion écologique des résidus de CRD	• Guide modèle mis à disposition des municipalités, des citoyens et des ICI			•		•			•		◊			2023	1	7 500 \$	7 500 \$
	40.Diffuser le guide auprès des personnes chargées de l'émission des permis et le rendre accessible sur le site web des municipalités et de la MRC	• Transmettre le guide aux municipalités et aux personnes-ressources	• Disponibilité du guide des modes de valorisation des résidus de CRD • Nombre de municipalités diffusant le guide lors de l'émission des permis			•	•	•			•		◊	•		2024	6	3 000 \$	500 \$
C- Inciter les citoyens et les entrepreneurs à valoriser les débris de CRD	41.Sensibiliser à la gestion écologique des résidus de CRD lors de l'émission des permis de construction	• Prévoir des activités d'ISÉ sur la gestion écologique des résidus de CRD: ateliers d'information et sensibilisation: kiosques, animations • Diffuser l'information via les réseaux sociaux et sites web des municipalités, MRC	• Nombre d'activités d'ISÉ organisées • Nombre de participants			•	•	•			•	•	•	◊		2023	7	70 000 \$	10 000 \$
	42.Envisager la mise en place d'incitatifs financiers à la récupération des résidus de CRD lors de l'émission des permis de construction	• Instaurer une caution à déposer lors de la demande de permis (remboursable sur preuve de récupération des matériaux)	• Résultats de l'évaluation du montant de la caution et du taux de récupération à exiger			•	•			•	•	•	•	◊		2025	5	10 000 \$	2 000
Sous-total - Orientation 5																	104 930 \$	22 400 \$	
Orientation 6 : Développer des infrastructures de GMR sur le territoire																			
Améliorer l'offre de services et l'accessibilité aux installations																			
A- Envisager la mise en place d'écocentres ou de points de dépôt de proximité et en faire la promotion	43.Effectuer une tournée municipale de collecte de RDD et de produits visés par la REP	• Établir le circuit annuel de collecte municipale de RDD et des produits de REP • Produire le calendrier et le diffuser à l'ensemble des municipalités	• Quantité de RDD et produits de la REP collectés • Participation/satisfaction des populations	•	•		•	•	•		•		◊	•		2023	7	7 000 \$	1 000 \$
	44. Placer des conteneurs dans les garages municipaux ou à d'autres sites accessibles pour la récupération des RDD, des produits visés par la REP, des encombrants et des résidus de CRD	• Identifier les lieux stratégiques pour implanter les conteneurs de collecte des RDD, produits REP, encombrants et résidus de CRD	• Nombre de conteneurs implantés sur le territoire • Quantité de RDD et produits de la REP collectés	•	•	•	•		•		•		•	◊		2023	7	131 600 \$	18 800 \$
	45. Faire connaître les activités de récupérateurs/revendeurs des matières de CRD, d'encombrants, etc.	• Produire une liste des récupérateurs/revendeurs des matières de CRD, encombrants de la région • Diffuser la liste	• Liste de contacts • Nombre de consultations de la liste	•	•	•		•	•	•			◊	•		2023	7	2 800 \$	400 \$
	46.Inclure à la réglementation municipale l'obligation de prévoir des espaces nécessaires et suffisants dédiés aux matières recyclables et organiques dans les nouveaux immeubles de six	• Rédaction du règlement sur l'obligation de prévoir des installations GMR dans les multilogements et nouveaux ICI	• Nombre de municipalités ayant un règlement concernant les espaces requis dans les multilogements et ICI	•	•		•	•			•	•	•	◊		2026	3	10 000 \$	3 333 \$

OBJECTIFS	MESURES	MOYENS DE MISE EN OEUVRE	INDICATEURS DE PERFORMANCE	SECTEURS D'INTERVEN- TION			TYPE DE MESURE						RESPONSA- BLE (◊) OU COLLABORA- TEURS (●)			PÉRIODE		BUDGET	
				Résidentiel	ICI	CRD	3RV	ISÉ	Services & installation	Acquisition de connaissances	Administration & suivi	Politique & réglementation	MRC	Municipalités	Autres	Implantation	Durée (ans)	Coût total (7 ans)	Coût annuel
	logements et plus et dans les nouveaux ICI																		
Sous-total - Orientation 6																151 400 \$	23 500 \$		
GRAND TOTAL																3 869 300 \$			

ANNEXE 7— SYNTHÈSE DES COÛTS ASSOCIÉS À LA MISE EN ŒUVRE
DES MESURES DU PLAN D’ACTION DU PGMR

No.	Mesures	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	Total
ESTIMATION DES DÉPENSES — MRC									
1	Établir ou maintenir les programmes de subvention à l'achat de produits durables	20 000 \$	20 000 \$	20 000 \$	20 000 \$	20 000 \$	20 000 \$	20 000 \$	140 000 \$
2	Diffuser l'information sur le Zéro déchet	1 160 \$	1 160 \$	1 160 \$	1 160 \$	1 160 \$	1 160 \$	1 160 \$	8 120 \$
3	Encadrer l'utilisation de produits à usage unique, notamment dans les édifices municipaux	- \$	2 000 \$	2 000 \$	2 000 \$	- \$	- \$	- \$	6 000 \$
4	Faire connaître les bons coups des entreprises et des organismes en réduction à la source (écoconception, réduction à la source, etc.)	1 320 \$	1 320 \$	1 320 \$	1 320 \$	1 320 \$	1 320 \$	1 320 \$	9 240 \$
5	Documenter les centres de réemploi présents dans la MRC Beauce-Centre et MRC voisines	370 \$	370 \$	370 \$	370 \$	370 \$	370 \$	370 \$	2 590 \$
6	Annoncer les activités de réemploi sur le territoire via les sites Internet et sur les réseaux sociaux : ventes de garage, magasins d'articles usagés, écocentres, ateliers de réparation	3 100 \$	3 100 \$	3 100 \$	3 100 \$	3 100 \$	3 100 \$	3 100 \$	21 700 \$
7	Diffuser des informations sur le recyclage et la valorisation des encombrants	- \$	2 300 \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	2 300 \$
8	Déployer des activités d'ISÉ, incluant la Charte des matières recyclables et l'application « Ça va où? », pour améliorer la qualité et la quantité des matières déposées dans le bac bleu	25 508 \$	25 508 \$	25 508 \$	25 508 \$	- \$	- \$	- \$	102 030 \$
9	Mettre en place des programmes de récupération des matières recyclables dans les espaces publics dans toutes les municipalités de la MRC	- \$	35 167 \$	35 167 \$	35 167 \$	- \$	- \$	- \$	105 500 \$
10	Favoriser la tenue d'évènements « écoresponsables » dans les lieux publics et privés en permettant l'emprunt d'articles réutilisables	1 657 \$	1 657 \$	1 657 \$	1 657 \$	1 657 \$	1 657 \$	1 657 \$	11 600 \$
11	Uniformiser la fréquence de collecte des ordures dans toutes les municipalités (maximum aux 2 semaines)	- \$	- \$	4 567 \$	4 567 \$	4 567 \$	- \$	- \$	13 700 \$
12	Réaliser un diagnostic/portrait des sinistres qui peuvent survenir sur le territoire	10 000 \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	10 000 \$
13	Produire un plan de gestion des débris après sinistre	- \$	5 000 \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	5 000 \$
14	Établir les modes de gestion adaptés aux différentes catégories de matières	- \$	5 000 \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	5 000 \$
15	Produire des outils d'ISÉ (formation, guide de gestion, brochure informative, capsule, etc.)	- \$	- \$	10 000 \$	- \$	- \$	- \$	- \$	10 000 \$
16	Communiquer aux élus et aux citoyens la performance et l'avancement du plan d'action du PGMR	370 \$	370 \$	370 \$	370 \$	370 \$	370 \$	370 \$	2 590 \$
17	Planifier des rencontres du comité consultatif en GMR de la MRC	2 400 \$	2 400 \$	2 400 \$	2 400 \$	2 400 \$	2 400 \$	2 400 \$	16 800 \$
18	Participer aux rencontres périodiques du Comité régional de GMR de la région de Chaudière-Appalaches	1 500 \$	1 500 \$	1 500 \$	1 500 \$	1 500 \$	1 500 \$	1 500 \$	10 500 \$
19	Établir et harmoniser les collectes des résidus alimentaires dans les municipalités concernées	337 960 \$	337 960 \$	337 960 \$	337 960 \$	337 960 \$	337 960 \$		2 027 760 \$
20	Poursuivre la sensibilisation à l'herbicyclage et le feuillicyclage, puis l'apport volontaire et les collectes	2 800 \$	2 800 \$	2 800 \$	2 800 \$	2 800 \$	2 800 \$	2 800 \$	19 600 \$

No.	Mesures	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	Total
21	Réaliser une campagne de sensibilisation sur le tri des MO	- \$	16 000 \$	16 000 \$	16 000 \$	16 000 \$	16 000 \$	- \$	80 000 \$
22	Déployer des patrouilles vertes	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$
23	Assurer le recyclage de l'ensemble des boues de stations d'épuration et de fosses septiques vidangées	50 000 \$	50 000 \$	50 000 \$	50 000 \$	50 000 \$	50 000 \$	50 000 \$	350 000 \$
24	Développer des scénarios de collectes communes des déchets	- \$	35 000 \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	35 000 \$
25	Élaborer un appel d'offres commun sous l'égide de la MRC	- \$	- \$	3 700 \$	- \$	- \$	- \$	- \$	3 700 \$
26	Effectuer le suivi de la gestion contractuelle auprès de l'adjudicataire du contrat afin d'assurer la satisfaction de la population	- \$	- \$	14 800 \$	14 800 \$	14 800 \$	14 800 \$	- \$	59 200 \$
27	Déterminer les modalités communes de collecte (fréquence, desserte des ICI) et les matières à bannir des bacs à ordures (matières recyclables, résidus de CRD, résidus verts, résidus alimentaires)	- \$	- \$	2 000 \$	2 000 \$	2 000 \$	2 000 \$	2 000 \$	10 000 \$
28	Mettre à jour les règlements concernés en conséquence	- \$	- \$	2 500 \$	2 500 \$	2 500 \$	2 500 \$	- \$	10 000 \$
29	Mettre en place un système de collecte de données et de suivi des matières éliminées par les ICI (sondage annuel)	2 443 \$	2 443 \$	2 443 \$	2 443 \$	2 443 \$	2 443 \$	2 443 \$	17 100 \$
30	Effectuer une caractérisation par filière en partenariat avec les « créneaux » existants sur le territoire (plastique, bois, métal)	- \$	35 000 \$	35 000 \$	35 000 \$	- \$	- \$	- \$	105 000 \$
31	Effectuer une analyse des flux ou des audits visuels des matières générées, récupérées et éliminées par les ICI	- \$	- \$	10 000 \$	- \$	- \$	- \$	- \$	10 000 \$
32	Offrir un service de proximité aux agriculteurs	- \$	6 650 \$	6 650 \$	6 650 \$	6 650 \$	6 650 \$	6 650 \$	39 900 \$
33	Maintenir le service de collecte des tubulures d'érablières sur le territoire en collaboration avec l'organisme responsable	1 300 \$	1 300 \$	1 300 \$	1 300 \$	1 300 \$	1 300 \$	1 300 \$	9 100 \$
34	Consolider la plateforme d'échange en ligne des matières disponibles à récupérer	50 000 \$	50 000 \$	50 000 \$	50 000 \$	50 000 \$	50 000 \$	50 000 \$	350 000 \$
35	Diffuser les cas de succès sur le territoire ou ailleurs au Québec	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$
36	Prévoir une section « sensibilisation et information » dédiée aux ICI sur le site web de la MRC	500 \$	500 \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	1 000 \$
37	Communiquer les bonnes pratiques de GMR dans les ICI (initiatives en saine gestion des matières résiduelles)	420 \$	420 \$	420 \$	420 \$	420 \$	420 \$	420 \$	2 940 \$
38	Élaborer un portrait du secteur CRD avec les données obtenues des projets en économie circulaire, des écocentres et des centres de tri des résidus de CRD	- \$	2 405 \$	2 405 \$	2 405 \$	2 405 \$	2 405 \$	2 405 \$	14 430 \$
39	Sélectionner un guide modèle et l'adapter aux résidus de CRD de la MRC	7 500 \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	7 500 \$
40	Diffuser le guide auprès des personnes chargées de l'émission des permis et le rendre accessible sur le site web des municipalités et de la MRC	- \$	500 \$	500 \$	500 \$	500 \$	500 \$	500 \$	3 000 \$
41	Sensibiliser à la gestion écologique des résidus CRD lors de l'émission des permis de construction	10 000 \$	10 000 \$	10 000 \$	10 000 \$	10 000 \$	10 000 \$	10 000 \$	70 000 \$
42	Envisager la mise en place d'incitatifs financiers à la récupération des résidus de CRD lors de l'émission des permis de construction	- \$	- \$	2 000 \$	2 000 \$	2 000 \$	2 000 \$	2 000 \$	10 000 \$
43	Effectuer une tournée municipale de collecte de RDD et de produits visés par la REP	1 000 \$	1 000 \$	1 000 \$	1 000 \$	1 000 \$	1 000 \$	1 000 \$	7 000 \$
44	Placer des conteneurs dans les garages municipaux ou à d'autres sites accessibles pour la récupération des RDD, des produits visés par la REP, des encombrants et des résidus de CRD	18 800 \$	18 800 \$	18 800 \$	18 800 \$	18 800 \$	18 800 \$	18 800 \$	131 600 \$

No.	Mesures	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	Total
45	Faire connaître les activités de récupérateurs/revendeurs des matières de CRD, d'encombrants, etc.	400 \$	400 \$	400 \$	400 \$	400 \$	400 \$	400 \$	2 800 \$
46	Inclure à la réglementation municipale l'obligation de prévoir des espaces nécessaires et suffisants dédiés aux matières recyclables et organiques dans les nouveaux immeubles de six logements et plus et dans les nouveaux ICI	- \$	- \$	- \$	3 333 \$	3 333 \$	3 333 \$	- \$	10 000 \$
SOUS-TOTAL DES DÉPENSES À L'ÉCHELLE DE LA MRC		550 500 \$	678 000 \$	679 800 \$	656 100 \$	558 400 \$	553 900 \$	182 600 \$	3 689 300 \$
ESTIMATION DES DÉPENSES – RÉGIONAL									
R1	Développer un projet/programme régional de compostage domestique et communautaire	15 000 \$	6 000 \$	6 000 \$	1 500 \$	1 500 \$			30 000 \$
R2	Développer une stratégie commune visant à améliorer la connaissance des ICI sur le territoire	10 000 \$	10 000 \$	10 000 \$					30 000 \$
R3	Adopter une vision régionale d'optimisation des services de collecte en GMR	7 500 \$	1 250 \$	1 250 \$	625 \$	625 \$	625 \$	625 \$	12 500 \$
R4	Développer une stratégie régionale de gestion des encombrants en priorisant la hiérarchie des 3RV-E	6 375 \$	1 125 \$						7 500 \$
R5	Adopter une stratégie régionale de réemploi	5 995 \$	1 635 \$	654 \$	654 \$	654 \$	654 \$	654 \$	10 900 \$
R6	Uniformiser le fonctionnement des écocentres à l'échelle régionale		4 000 \$	16 000 \$					20 000 \$
R7	Harmoniser les règlements municipaux en gestion des matières résiduelle	1 360 \$	340 \$	340 \$	340 \$	340 \$	340 \$	340 \$	3 400 \$
R8	Développer une vision régionale 'Zéro Déchets' ainsi qu'un plan commun d'ISÉ		5 000 \$	1 000 \$	1 000 \$	1 000 \$	1 000 \$	1 000 \$	10 000 \$
R9	Favoriser les solutions régionales d'élimination des résidus ultimes	4 200 \$							4 200 \$
R10	Maintenir le comité régional en place		300 \$	300 \$	300 \$	300 \$	300 \$	300 \$	1 800 \$
SOUS-TOTAL DES DÉPENSES RÉGIONAL		50 430 \$	29 650 \$	35 544 \$	4 419 \$	4 419 \$	2 919 \$	2 919 \$	130 200 \$
GRAND TOTAL		600 930 \$	707 650 \$	715 300 \$	660 500 \$	562 800 \$	556 800 \$	185 500 \$	3 999 600 \$

ANNEXE 8 — REVENUS ANTICIPÉS EN GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

	Valeur de départ	2023 *	2024	2025	2026	2027	2028	2029	TOTAL
Redistribution de la redevance à l'élimination Année de référence : 2021	140 372 \$	146 043 \$	148 964 \$	151 943 \$	154 982 \$	158 082 \$	161 244 \$	164 468 \$	1 085 727 \$
Compensation ou remboursement pour les frais municipaux de collecte sélective (RCSM ou organisme de gestion) Année de référence : 2020	398 411 \$	422 797 \$	431 253 \$	428 077 \$	436 639 \$	445 372 \$	454 279 \$	463 365 \$	3 081 781 \$
RCSM – Collecte et transport	387 723 \$	411 454 \$	419 684 \$	428 077 \$	436 639 \$	445 372 \$	454 279 \$	463 365 \$	3 058 869 \$
RCSM – Tri et conditionnement	10 688 \$	11 342 \$	11 569 \$	n/a**	n/a	n/a	n/a	n/a	22 912 \$
Total de la redistribution de la redevance et du remboursement des coûts de collecte sélective***		568 840 \$	580 217 \$	580 021 \$	591 621 \$	603 453 \$	615 522 \$	627 833 \$	4 167 508 \$

* L'augmentation annuelle des revenus est estimée à 2%.

** À compter de 2025, les organismes municipaux ne seront plus compensés pour les coûts de tri et de conditionnement des matières recyclables, car ces frais seront assumés directement par l'organisme de gestion.

*** Ce tableau ne comprend pas les autres sources possibles de revenus, comme les compensations pour les frais de récupération des produits de la responsabilité élargie des producteurs (REP).